

CHRISTIANISME

CAHIERS PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE P.-L. COUCHOUD

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

II

la première épître
aux
Corinthiens

traduction nouvelle avec introduction et notes

par

HENRI DELAFOSSE



F. RIEDER ET C^{ie}, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

PARIS

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

II

LA PREMIÈRE ÉPITRE
AUX CORINTHIENS

Laval, le 14 novembre 1939

CHRISTIANISME

CAHIERS PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE P.-L. COUCHOUD

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

LA PREMIÈRE ÉPITRE

AUX

Complément II
CORINTHIENS

TRADUCTION NOUVELLE AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

HENRI DELAFOSSE



F. RIEDER ET C^{ie}, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

PARIS

M.CM.XXVI

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :
60 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR
FIL DES PAPETERIES LAFUMA, DE
VOIRON, DONT 10 HORS COM-
MERCE, NUMÉROTÉS DE 1 A 60.

DROITS DE TRADUCTION ET
DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
POUR TOUS PAYS. COPYRIGHT
BY F. RIEDER ET C^{ie}, 1926.

INTRODUCTION

La première épître aux Corinthiens a été écrite au printemps de l'année 55. A cette date Paul était depuis environ deux ans à Éphèse, et il s'apprêtait à retourner à Corinthe où il avait déjà fait un premier séjour de dix-huit mois¹. La lettre, telle que nous l'avons, signale et condamne divers abus qui s'étaient introduits dans l'église de Corinthe depuis le départ de l'apôtre ; elle répond à diverses questions des Corinthiens ; elle enseigne aussi divers points de doctrine. Mais nous allons voir qu'il y a lieu de procéder à un sérieux échenillage.

LE ROYAUME

Paul commence sa lettre par remercier Dieu du bienfait qu'il a octroyé aux Corinthiens, de la grande richesse qu'il leur a procurée par le Christ Jésus. Puis il mentionne le témoignage du Christ, son apparition, son jour, la fidélité de Dieu qui a

1. Je parlerai dans la suite du séjour de dix-huit mois à Corinthe ; mais je note une fois pour toutes que, d'après *Act. XVIII*, 11 et 18, sa durée fut probablement plus longue.

appelé les Corinthiens à la société de son fils. Ces formules mystérieuses résument le programme de Paul. Elles prennent un sens quand on a lu l'*Épître aux Romains* qui nous fait connaître ce programme¹. Éclairées par *Ro.* IV, 13, voici ce qu'elles veulent dire : Ayez confiance, vous qui êtes affermis dans le témoignage que j'ai rendu au Christ Jésus, qui croyez à son apparition prochaine, à son jour. Dieu, qui a promis à Abraham et à sa postérité l'empire du monde, va sans manque réaliser sa promesse par le Christ Jésus. Vous participerez à l'empire que le Christ va fonder et dont le siège sera à Jérusalem. Dès maintenant je rends grâce à Dieu de la haute fortune à laquelle vous êtes appelés.

Les lignes qui suivent cet exorde réconfortant ont trait à une cabale dont Apollos a été l'occasion. Vers l'an 53 Apollos, Juif d'Alexandrie converti au christianisme, arriva à Corinthe. Paul avait quitté cette ville peu de temps auparavant. Apollos prit la succession de l'apôtre et continua son œuvre. La prédication de Paul avait fait des disciples ; celle d'Apollos en fit aussi. Seulement le résultat final fut celui qui se produit dans l'électrolyse où l'on voit les éléments se diviser en deux camps et se grouper, les uns autour de l'anode, les autres autour de la cathode. Les disciples des deux maîtres, au lieu de fusionner, se dressèrent les uns contre les

1. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 16.

autres. Mis au courant de la situation par les gens de Chloé, Paul montre que cet antagonisme est déraisonnable : « Est-ce que le Christ est divisé ? Est-ce que Paul a été crucifié pour vous ? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ? » Et il se félicite de n'avoir baptisé que Crispus, Gaïus et la famille de Stéphanas.

Plus loin (IV, 8) Paul dit aux Corinthiens sur le ton de l'ironie :

Déjà vous êtes rassasiés ! Déjà vous êtes riches ! Sans nous vous régnerez ! Et puissiez-vous régner, en effet, pour que nous aussi nous régnions avec vous !

Pour comprendre ces paroles, il faut de nouveau se reporter à *Ro.* IV, 13, où est formulé le programme de l'apôtre ; il faut aussi lire *Gal.* III, 18, 29 qui expriment la même pensée. Paul se moque des Corinthiens qui prennent une attitude fanfaronne comme si le royaume était déjà arrivé. Et il ajoute : « Si, du moins, c'était vrai ! Car je régnerais avec vous ».

Les Corinthiens sont obsédés par la pensée du royaume. Cette obsession est le fruit de la propagande qui s'est faite chez eux depuis trois ans. Paul leur a dit que le Christ allait réaliser la promesse de Dieu à Abraham et fonder à Jérusalem le nouveau royaume d'Israël. Apollos les a entretenus dans le même rêve dont il a accru l'acuité. « Puissant dans les Écritures », comme disent les *Actes* XVIII, 23,

il a probablement appuyé la promesse du royaume sur les oracles des prophètes, tandis que Paul s'en tenait aux textes de la Genèse dans lesquels Dieu garantit à Abraham et à sa postérité la possession de la terre de Chanaan. Peut-être aussi Apollos promettait-il aux chrétiens l'empire du monde, tandis que Paul parlait seulement du royaume de la Palestine. Justement Paul qui, dans l'épître aux Galates écrite avant les troubles de Corinthe, présentait le Christ comme le futur roi de la Palestine, le présente, dans l'épître aux Romains écrite après ces troubles, comme le maître à qui bientôt le monde entier sera soumis. Peut-être a-t-il fait son évolution sous l'influence d'Apollos. En tout cas quand les *Actes* célèbrent la science biblique d'Apollos, leur intention n'est certainement pas de nous le présenter comme le prédicateur du *Logos*, et l'opinion¹ d'après laquelle ce produit de la doctrine philonienne a été introduit dans la dogmatique chrétienne par Apollos ne repose sur rien.

PAUL S'ÉRIGE EN SYMBOLE

Entre I, 17 à IV, 8 se place une longue dissertation avec laquelle nous devons maintenant faire connaissance.

1. Patronnée par Renan, *Saint Paul*, p. 373 ; *Les Évangiles*, p. 416 ; adoptée par le jésuite Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité*, p. 386.

Elle parle de « la folie de la prédication », de Dieu qui se sert de ce qui est fou pour confondre les sages, de la sagesse de Dieu prêchée parmi les parfaits, de l'homme animal et de l'homme spirituel, de certains maîtres qui sont avertis de surveiller leur enseignement et de ne pas placer des matières inflammables sur le fondement du Christ sous peine de voir ces matières dévorées par le feu quand arrivera le « jour ». Elle parle encore de juges qui ont condamné Paul ou qui vont le condamner, et pour lesquels Paul n'a que du dédain. Elle parle même d'Apollos qui revient une première fois dans III, 4 et une seconde fois dans III, 22 en compagnie de Céphas, lequel d'ailleurs a déjà été nommé dans I, 12.

Quels sont ces juges à qui Paul déclare sans ambages IV, 3 qu'il n'a que du mépris pour leur verdict ? Quels sont ces maîtres à qui s'adresse l'admonestation sévère de III, 12-15 ? Cette apologie de la croix qu'on lit dans I, 17-25, contre qui est-elle dirigée ? Et Céphas, que vient-il faire ici ? La dissertation qui va de I, 17 à IV, 8 nous mène de mystère en mystère.

1. *Le fait.*

Parmi les textes énigmatiques qu'elle nous présente il en est un surtout qui attire notre attention. Le voici IV, 6 :

Frères, j'ai symbolisé ces choses en moi et Apollos à cause de vous, afin que vous appreniez en nous à ne

pas être au-dessus de ce qui est écrit, afin que vous ne vous enfliez pas à cause d'un contre un autre.

Donc Paul a « symbolisé » (*meteschematisa, transfiguravi* dans la Vulgate) certaines choses en lui et Apollos. Qu'est-ce à dire ? Cela veut dire que la rivalité qui a surgi parmi les Corinthiens et dont lui-même et Apollos ont été les causes involontaires lui sert de symbole pour des fins ultérieures. Et quelles sont les fins ultérieures qu'il veut atteindre au moyen de ce symbole ou, si l'on veut, de cette allégorie ? Il veut apprendre aux Corinthiens à « ne pas être au-dessus de ce qui est écrit » et aussi à « ne pas s'enfler à cause d'un contre un autre ».

Il y a dans l'église de Corinthe un fait ancien et un fait nouveau. Le fait ancien c'est la coterie qui se forma autour des noms de Paul et d'Apollos. Le fait nouveau c'est la conviction qu'ont les Corinthiens d'être au-dessus de ce qui est écrit, l'orgueil qui les pousse à s'enfler pour quelqu'un contre un autre. Le fait ancien n'offre par lui-même aucun intérêt. Ce qui est grave, ce qui est inquiétant, ce qui doit être combattu comme un mal redoutable, c'est le fait nouveau, c'est la tendance qu'ont les Corinthiens à se mettre au-dessus de ce qui est écrit, à s'enorgueillir contre un autre en faveur de quelqu'un. Pour les guérir de cette mentalité orgueilleuse, Paul n'a trouvé rien de mieux que de remémorer le fait ancien et de l'exploiter. Ce fait

qui, par lui-même, appartient au passé, redevient actuel quand on s'en sert comme d'un voile allégorique. Il permet alors d'exprimer d'utiles vérités qui, sans lui, ou bien ne pourraient commodément être articulées ou bien, en tout cas, ne seraient pas comprises. Voilà pourquoi Paul voulant donner aux Corinthiens une leçon d'humilité, la symbolise en lui-même et en Apollos.

Dira-t-on que je mets trop de choses dans IV, 6 ? Voici comment Estius paraphrase ce texte :

Ce que j'ai dit des maîtres dont vous vous glorifiez, par une figure de langage je l'ai transposé sur moi et sur Apollos. C'est-à-dire, j'ai nommé moi et Apollos comme étant les maîtres à cause desquels vous vous êtes laissé aller à des cabales (il faut ajouter aussi Céphas dont il tait le nom probablement par respect). Mais, sous nos noms, je veux désigner d'autres partisans de la sagesse humaine, *sub his alios volo intelligi*, dont vous êtes glorifiés follement et dans un esprit de faction, et que je n'ai pas voulu nommer pour ne pas vous faire honte. — Paul ne nie pas que les Corinthiens ont mis leur gloire en lui, en Pierre et en Apollos... mais il déclare avoir usé de transposition, parce que sous ces noms, il a voulu désigner d'autres personnages, *quia his nominatis alios magis voluit intelligi*.

La Bible de Saci donne la paraphrase suivante :

J'ai proposé ces choses sous mon nom et sous celui d'Apollos, ces choses, c'est-à-dire ce que je viens de dire aux versets 4, 5, 6 du chapitre précédent contre la présomption des ministres et contre les partialités qu'ils

excitent dans l'Église, comme si moi-même et Apollos étions tachés de ce vice et comme si nous avions été chefs de parti comme les autres. « A cause de vous », c'est-à-dire pour vous épargner la confusion que vous auriez reçue, vous qui êtes les pasteurs de Corinthe, si je vous avais nommés par vos noms propres, et pour vous mettre à même de profiter de mes avertissements, voyant que j'en use avec tant de charité, de prudence et de modestie.

Saint Thomas parle de faux apôtres « que l'apôtre n'a pas voulu nommer pour ne pas paraître parler contre eux par haine et jalousie ; à leur place il avait mis son nom et celui des autres bons prédicateurs. ».

On le voit, les commentateurs les plus orthodoxes reconnaissent que, dans IV, 6, Paul déclare se servir de son nom et du nom d'Apollos pour désigner, sous le voile du symbole, d'autres hommes dont, par charité, il ne veut pas parler ouvertement, mais dont il tient tout de même à rabaisser l'orgueil insupportable et à ruiner l'influence pernicieuse. C'est ainsi qu'ils entendent le texte IV, 6. Le texte lui-même, abstraction faite de quelques nuances de détail, ne comporte pas d'autre interprétation.

Or cette interprétation contient plusieurs impossibilités. Tout d'abord, à en croire notre texte, Paul a usé de ménagements envers des hommes dont l'action sur les fidèles était néfaste, donc envers des hommes qui n'étaient dignes d'aucun ménagement et dont les méfaits devaient, au contraire, être vigou-

reusement dénoncés. De ce chef la charité qu'il leur a témoignée a été déraisonnable. Or personne ne consent à mettre sur le compte de Paul des actes déraisonnables. Première impossibilité.

Ce n'est pas tout. D'après notre texte, Paul a poussé la charité envers ces personnages si peu recommandables jusqu'à faire endosser leurs fautes par Apollos. D'aucuns même vont encore plus loin et croient que Paul a consenti à endosser personnellement les fautes commises par quelques-uns de ces hommes (la Bible de Saci dit : « Comme si moi-même et Apollos étions tachés de ce vice »). Or arrivée à ce degré la charité devient une extravagance dont on se refuse à rendre Paul responsable. Deuxième impossibilité.

Ce n'est pas tout encore. Paul, avec toutes les précautions qu'il prend pour couvrir des hommes indignes de tout ménagement, arrive-t-il au moins à son but ? Réussit-il à les couvrir ? Ces hommes sont des meneurs, ils sortent du rang, tout le monde a les yeux sur eux, tout le monde les connaît, il sera impossible de les blâmer sous le voile de l'allégorie sans que tout le monde sache à qui s'adresse le blâme. La chose serait impossible même si l'on avait affaire à une immense communauté comptant ses membres par milliers. Que sera-ce dans une église qui se compose de quelques familles ? Le symbole employé pour tenir cachés les noms des meneurs qui ont égaré les Corinthiens n'est qu'un enfantillage ; et, pour

s'imaginer qu'un si pauvre expédient pouvait avoir quelque résultat, il fallait une légèreté d'esprit que l'on ne peut attribuer à Paul. Troisième impossibilité.

Le texte « J'ai symbolisé ces choses » n'est pas de Paul. Il est l'œuvre d'un faussaire qui, voyant ses coreligionnaires aux prises avec des ennemis puissants, a pour les défendre évoqué les démêlés des partisans de Paul à Corinthe avec les partisans d'Apollos. Le texte IV, 6 est un produit artificiel.

Immédiatement il devient intelligible et les impossibilités qui se dressaient devant lui disparaissent. On comprend sans peine qu'un faussaire ait utilisé pour ses fins à lui un conflit dont Paul avait eu à souffrir, celui-là même dont parle l'épître aux Corinthiens dans I, 10-16. Pour exécuter ce projet il fallait faire de la transposition. Notre faussaire a donc transformé ses amis et ses ennemis en contemporains de l'apôtre, et il a logé tout ce monde à Corinthe. Les hommes de son parti sont devenus les disciples de Paul, ceux du parti opposé ont été adjugés à Apollos. Ces derniers devaient naturellement être présentés sous des couleurs défavorables ; d'autre part il était impossible de les désigner nommément sous peine de démasquer l'artifice. Quant à Apollos, le père fictif de ces ennemis, son œuvre ne pouvait qu'être réprouvée ; mais lui personnellement devait être épargné, puisque, dans XVI, 12, Paul le traite en ami. Nous avons maintenant l'ex-

plication de IV, 6. Sous la plume d'un faussaire, les incohérences qu'il contient s'évanouissent.

Ici une observation importante doit être faite. Notons donc que le texte « J'ai symbolisé » se réfère à des textes antérieurs. Il déclare que les partis qui divisaient l'église de Corinthe à l'époque de Paul et d'Apollos ont été soumis à un travail de transposition. Mais il n'est qu'un porte-parole, un rapporteur.

L'opération dont il parle a été réalisée par quelques-uns des textes qui précèdent et qui ont passé sous nos yeux. L'on comprend maintenant l'impossibilité où nous étions de trouver à ces textes un sens plausible. Nous n'arrivions pas à y mettre de la cohésion. Comment l'aurions-nous pu, alors que nous nous méprenions totalement sur leur condition intime et, en quelque sorte, sur la nature de leur langage ? Notre erreur était celle d'un archéologue qui, se trouvant en face d'une inscription grecque, s'obstinerait à la prendre pour une inscription latine, qui en demanderait l'explication au latin, et serait tout étonné de n'aboutir à rien. Pour comprendre quelque chose à nos textes, on doit partir de ce principe qu'ils font de la transposition, du symbolisme, qu'ils exécutent le travail dont parle IV, 6 et qu'ils ont une origine commune avec lui.

Mettons-nous donc à l'école de l'auteur qui se « symbolise » en Paul, et écoutons ce qu'il nous dit, en commençant par sa dissertation sur la sagesse de Dieu et la folie de la croix.

2. *Explication du fait.*

Il nous déclare (I, 21) que le monde n'a pas connu Dieu. Cette assertion contredit l'endroit de l'épître aux Romains, I, 19-21 où nous lisons que Dieu est vu dans ses œuvres et que les hommes l'ont connu. Mais elle est d'accord avec la rédaction marcionite du quatrième évangile qui dit (I, 18) que personne n'a vu Dieu et que le Fils seul l'a fait connaître, qui ajoute (VII, 28) que les Juifs eux-mêmes ne connaissent pas Dieu.

Notre auteur établit entre la sagesse de Dieu et la sagesse du monde une opposition poussée jusqu'à l'hostilité, puisque, selon lui, la sagesse du monde est une folie devant Dieu et que la sagesse de Dieu est une folie aux yeux du monde (I, 17-II, 16). En présence de cet antagonisme irréductible on se demande avec stupeur comment Dieu a été amené à faire une créature qui a si mal tourné et qui, au lieu de lui rendre gloire, se révolte contre lui.

La solution de l'énigme se trouve dans la rédaction marcionite du quatrième évangile qui nous apprend (VIII, 23, 40, 44) que les hommes (il s'agit des Juifs considérés en tant qu'hommes) sont non les créatures du Dieu bon, mais du diable, et (I Jo. V, 19) que le monde est au au pouvoir du Mauvais, c'est-à-dire de ce même diable créateur¹.

1. Voir *Le quatrième évangile*, p. 19-26.

Il parle du « Seigneur de gloire », c'est-à-dire du Seigneur glorieux que les chefs de ce siècle ont crucifié. Ce vocabulaire rappelle celui du quatrième évangile qui mentionne (I, 14) « la gloire » du Fils de Dieu.

Il dit (II, 7) que la sagesse de Dieu nous avait été destinée par Dieu « avant les siècles ». Cette formule fait pendant à celle que nous rencontrons dans l'épître aux Romains XVI, 25 où il est question d'un « mystère tu pendant des temps infinis », et qui a été révélé par l'ordre du Dieu éternel. Or ce morceau est d'origine marcionite¹.

La dissertation sur la sagesse de Dieu et la folie de la croix, considérée jusqu'à II, 10, est fortement apparentée à des textes dont l'origine marcionite n'est pas douteuse.

A partir de II, 10 l'Esprit paraît sur la scène. Avant d'examiner ce nouveau personnage, étudions le texte IV, 3 où Paul témoigne, d'une part, le plus profond mépris pour le jugement qui a été prononcé ou qu'un tribunal humain pourrait prononcer contre lui, et, d'autre part, s'en remet au jugement de Dieu. La vérité est que le texte IV, 3 n'offre aucun sens sous la plume de Paul. Il ne deviendra intelligible que lorsque nous aurons trouvé un homme qui a eu des démêlés avec un tribunal ecclésiastique.

1. Voir *l'Épître aux Romains*, p. 89.

Or justement Marcion fut condamné par l'église, romaine en l'année 144 (Tertullien, *Adv. Marc.* I, 19), et, avant de venir à Rome, il avait déjà très probablement été condamné par l'une ou l'autre des églises d'Asie Mineure dans lesquelles il avait séjourné, notamment par l'église de Smyrne où était Polycarpe. On sait qu'il ne se laissa arrêter ni par la condamnation de Rome, ni, à plus forte raison, par la condamnation de Smyrne ou d'ailleurs. Le texte « Je n'attache pas la moindre importance à être jugé par vous » reproduit donc exactement l'accueil qu'il fit à la sentence ou plutôt aux sentences qui le frappèrent. C'est bien ainsi qu'il répondit à ses juges. Il leur dit : « Je relève du Seigneur, je ne relève pas de vous ; j'ai le plus profond mépris pour votre jugement. »

Mais que vient faire ce qui suit « ou par un tribunal humain » ? Ceci est la conséquence nécessaire de l'opération par laquelle Marcion s'est « transfiguré » en l'apôtre. Le Paul fictif qui parle ici aux Corinthiens soulève un coin du voile de l'avenir et il annonce la condamnation dont il sera frappé aux environs de 140. Pour ne pas se démasquer il est naturellement obligé de rester dans l'imprécision. De là le tour de phrase assez mystérieux par lequel il déclare faire fi de la sentence qu'un « tribunal humain » — autre que celui des Corinthiens — pourrait prononcer contre lui.

Marcion a été condamné, c'est-à-dire exclu d'une

ou plusieurs communautés de l'Asie Mineure, en tout cas de la communauté romaine. Ses ennemis ne sont certainement pas allés à cette extrémité immédiatement et de prime abord. Ils ont dû essayer auparavant d'éclairer le novateur, de le convaincre, de le réfuter. Ils ne se sont résignés à prononcer contre lui une sentence d'exclusion qu'après avoir constaté l'inutilité des mesures plus douces. En un mot Marcion, avant d'être condamné, a rencontré autour de lui une opposition plus ou moins longue, plus ou moins ardente.

Cette opposition a dû lui paraître très étrange. Marcion, s'il n'était pas un visionnaire — ce que faute de documents nous n'avons pas le droit d'affirmer — était sûrement un exalté, car la doctrine qu'il a enseignée est incompatible avec la pondération du jugement. Les exaltés possèdent la certitude absolue. Marcion tenait donc sa doctrine pour évidente. L'opposition à laquelle il s'est heurté a dû lui faire l'effet d'une énigme très mystérieuse dont il n'a pu se dispenser néanmoins de chercher l'explication.

La seule explication possible a été celle d'une différence d'essence. Il a dû penser que lui et ses partisans étaient d'une condition supérieure à ses adversaires, que ces derniers avaient un sens de moins et que, faute de ce sens, certaines réalités leur échappaient dont lui, Marcion, et ses partisans, avaient la claire perception. Or la dissertation sur l'Esprit

nous explique que, pour comprendre les choses de Dieu, il faut être un homme spirituel, c'est-à-dire avoir reçu l'Esprit, et que pour l'homme animal, pour l'homme charnel, les choses spirituelles sont une folie (II, 10, 12, 14) ou, en tout cas, sont incompréhensibles (III, 1, 3). Elle traduit exactement les pensées qui ont dû agiter Marcion quand il a vu des adversaires se dresser contre lui. Elle ajoute (II, 15) que « l'homme spirituel juge toutes choses et n'est jugé par personne ». Et ceci répond encore à l'état d'esprit de Marcion qui n'a pu croire un seul instant à la compétence de ses adversaires et n'a reconnu d'autre autorité que celle de Dieu.

Le nom de l'apôtre Pierre joua un rôle considérable dans la controverse marcionite. L'initiative vint probablement de Marcion lui-même qui, ayant attaqué Pierre comme représentant des Douze et du christianisme vulgaire, obligea les catholiques à le défendre. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que les adversaires de Marcion mirent dans la bouche du Christ des oracles qui présentaient Pierre comme le chef de l'Église. C'est alors que les célèbres textes : « Tu es Pierre » et « Pais mes brebis » firent leur entrée, l'un dans Matthieu, l'autre dans le quatrième évangile.

Ceci nous ramène au « parti de Céphas ». La présence de ce parti à Corinthe est inexplicable. Nous avons maintenant la clef du mystère. Il n'y a pas eu un parti de Céphas à Corinthe dans les années 52-55.

Mais, aux environs de 140, il y a eu des chrétiens qui, pour défendre leur foi attaquée, l'ont mise sous le patronage de l'apôtre Pierre, qui ont vénéré Pierre comme le ministre plénipotentiaire du Christ, qui ont fait profession de n'obéir qu'à Pierre. Le parti de Céphas, qui n'a pas existé à Corinthe du vivant de Paul, a existé, un siècle plus tard, dans les églises d'Asie Mineure ainsi qu'à Rome. C'est lui qui est dénoncé ici et qui est dénoncé par un ennemi. L'auteur de cette fantaisie ne nous trompe qu'à moitié, puisqu'il nous avertit ailleurs qu'il a fait de propos délibéré de la transposition.

Il défend aux chrétiens (III, 21-22) de mettre leur gloire dans des hommes ; que ces hommes soient Paul, Apollos ou Céphas. Il affiche une grande modestie. Il ne veut pas être chef de file : « Tout est à vous, soit Paul... » Mais ne soyons pas dupes de l'artifice. Puisque lui, Paul, a reçu l'Esprit de Dieu (II, 12) et qu'il est un homme « spirituel » tous les chrétiens qui ont reçu l'Esprit de Dieu, qui sont « spirituels » jugeront nécessairement comme lui ; et ceux qui ne jugeront pas comme lui seront, par ce fait même, convaincus d'être des hommes dépourvus de l'Esprit. De l'axiome si pompeusement formulé dans III, 21-22 il ne reste donc qu'une chose, c'est que les chrétiens ne doivent pas mettre leur gloire dans Céphas. Marcion était tout à fait de cet avis.

Examinons maintenant le morceau III, 10-15, qui en termes sévères, demande que l'on ne place pas des matières inflammables sur le fondement du Christ. A ne tenir compte que du contexte, c'est Apollos qui est visé ici. Mais n'oublions pas que nous sommes en pleine transposition. L'Apollos qui est visé, c'est le clergé catholique des environs de 140. L'Apollos historique n'intervient que pour « symboliser » ce personnage collectif. Et le censeur qui le morigène, c'est Marcion « symbolisé » par Paul. Marcion croit que le Dieu bon, qui ne punit personne, ne préservera que les siens, c'est-à-dire ceux qui croient en lui, des coups du Créateur et lui abandonnera les autres. Il croit que le « jour » du Créateur va venir prochainement avec son cortège de flammes, et il menace de ces flammes celui dont la construction comprendra des matériaux combustibles, c'est-à-dire celui dont l'enseignement contiendra des éléments judaïques. Celui-là sera puni par le Créateur qui assouvira sur lui sa colère. Il sera victime du feu.

Ce sort est dans la logique des choses. Aussi est-on surpris de lire ensuite qu'il sera tout de même sauvé, mais par le feu, comme si le feu pouvait être un agent de salut. Nous sommes ici en présence d'une retouche. Le texte primitif disait : « Celui dont l'œuvre brûlera sera puni *par le feu* ». L'éditeur catholique a ajouté : « Mais lui-même sera sauvé ». Et, pour adapter ce salut au feu, il a eu recours à la

particule « mais comme » (*outôs dé ôs*) destinée à faire office de raccord ¹.

Il me reste à dire deux mots de la dissertation qui commence à IV, 9 et s'étend jusqu'à la fin du chapitre. Elle décrit d'abord, en termes émus, le sort lamentable auquel les apôtres sont condamnés sur cette terre, et la résignation avec laquelle ils endurent toutes leurs souffrances. Puis Paul informe les Corinthiens qu'il a envoyé chez eux Timothée et que ce fils bien-aimé est chargé de leur rappeler la manière dont lui, Paul, enseigne dans toutes les églises.

En réalité Paul ne sait pas au juste si Timothée passera par Corinthe (XVI, 10) ; il ne l'a donc point envoyé dans cette ville. En tout cas les Corinthiens chez qui Paul a séjourné pendant dix-huit mois, savent de première source ce que l'apôtre enseigne et comment il enseigne. D'ailleurs si, par impossible, il leur restait du nouveau à apprendre, ils l'apprendront de Paul lui-même qui doit passer l'hiver prochain au milieu d'eux (XVI, 6-7). Et il ne doit pas y avoir péril en la demeure puisque, pendant plusieurs années, l'apôtre n'a pas jugé utile de communiquer aux Corinthiens ces renseignements supplémentaires. La mission confiée à Timothée est fictive.

1. L'expression « par le feu » (*dia puros*) qui n'est pas précédée d'un verbe marquant un mouvement, attribue au feu le rôle de cause. Or le feu peut bien être une cause de punition, mais non une cause de salut. Le résultat cherché n'est donc pas obtenu. Mais l'intention y est.

La dissertation IV, 9-21, fait partie de la grande thèse I, 17-IV, 7 dont elle est séparée par IV, 8. Paul y continue son rôle de symbole. Aux adeptes du Christ spirituel il parle avec la tendresse d'un père. Mais, en face des rebelles, sa voix devient sévère, et, se dressant avec majesté, il les menace de la verge.

L'INCESTUEUX

Le chapitre V traite d'abord d'une tache qui souille l'église de Corinthe. Parmi les chrétiens de cette ville se trouve un incestueux. Le fait repose sur des témoignages irrécusables : « On entend dire couramment qu'il y a chez vous de l'impudicité... » Les Corinthiens auraient dû éprouver un sentiment de consternation. Ils auraient dû, sous l'empire de la honte, chasser bien vite de leur sein le membre qui les déshonorait. Au contraire, ils sont fiers de leur église et l'incestueux n'a jamais cessé d'être admis à leurs assemblées.

Paul leur inflige le blâme qu'ils méritent : « Et vous êtes bouffis d'orgueil ! Et vous n'avez pas plutôt été dans l'affliction pour que celui qui a fait cela fût écarté loin de vous ! » Il montre ensuite que, si le coupable n'est pas chassé de la communauté, son exemple sera contagieux, et il illustre ce fait par la comparaison du levain dont une parcelle suffit à faire lever la pâte. Il conclut (7) :

« Débarrassez-vous du vieux levain pour que vous soyez une pâte nouvelle », ce qui veut dire : « Chassez de votre sein le coupable. »

1. *Il est livré à Satan.*

Donc Paul prescrit aux Corinthiens de chasser de leur société le membre qui les déshonore. Mais avant de prendre dans 7 cette mesure, nous le voyons dans 3-5 livrer lui-même le coupable à Satan pour la destruction de la chair et le salut de l'esprit. Pourquoi ce mélange de sévérité extrême et d'indulgence qui se traduit par la destruction de la chair et le salut de l'esprit ? Et puis comment la destruction de la chair servira-t-elle au salut de l'esprit ? Enfin à quoi bon confier aux Corinthiens le sort d'un malheureux que déjà Satan est chargé de faire mourir ! Tout cela est bien compliqué et bien embrouillé.

La véritable solution de la difficulté consiste à distinguer plusieurs rédactions. Ce qui appartient à Paul c'est le verset 7 dans lequel les Corinthiens reçoivent l'ordre d'expulser de leurs réunions l'incestueux. La livraison du coupable à Satan est une mesure prise après Paul. Cette livraison elle-même, sous la forme qu'elle a aujourd'hui, s'est faite en deux étapes. L'incestueux a d'abord été livré à Satan, c'est-à-dire au Dieu mauvais « pour sa perdition » : ceci est l'œuvre du rédacteur marcionite. Puis est intervenu l'éditeur catholique. Celui-ci, pour qui Satan était un esprit céleste révolté

contre Dieu, n'a pas voulu laisser le dernier mot à ce personnage et il a trouvé une issue favorable à la livraison. Selon lui l'incestueux est livré à Satan, pour la perte de « la chair afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. »

2. La lettre antérieure.

Dans 9-13 Paul se réfère à une « lettre » aux termes de laquelle tout contact doit être évité avec les impudiques, et il l'interprète. L'interprétation qu'il en donne est à la fois restrictive et extensive. Restrictive, elle explique que les seuls coupables dont on doit éviter le contact sont ceux qui se nomment « frères », c'est-à-dire qui font partie de la communauté chrétienne, parce que eux seuls sont soumis à la juridiction des chrétiens et peuvent être jugés par eux. Quant aux coupables du « dehors », Dieu seul a qualité pour les juger. Extensive, elle explique que les impudiques ne sont pas les seuls membres de la communauté chrétienne dont le contact doit être évité, mais que cette mesure s'étend aux voleurs, aux ivrognes, aux blasphémateurs, aux idolâtres.

Les commentateurs ont été fort intrigués par cette « lettre » à laquelle Paul fait ici allusion. On pense généralement qu'il s'agit d'une lettre antérieure aujourd'hui perdue dans laquelle l'apôtre avait, en termes sommaires, prescrit aux fidèles de rompre

toutes relations avec les impudiques. Quelques-uns pourtant croient que Paul ne se reporte pas à une lettre antérieure, mais qu'il explique simplement les premiers versets du chapitre V de notre épître dans lesquels il enjoint aux Corinthiens d'écarter de leur communauté l'incestueux. Cette dernière opinion, je m'empresse de le dire, a peu de crédit parmi les commentateurs et elle n'en mérite aucun, car elle est tout simplement un paradoxe. —

Mais l'opinion commune n'est pas sans se heurter à de graves difficultés. Et d'abord si l'apôtre avait, par un écrit antérieur, réglé la situation des impudiques, ce règlement aurait dû laisser quelque trace dans l'histoire de l'incestueux qui nous est rapportée au début du chapitre V. Dès le jour où la conduite infâme tenue par l'un des leurs serait parvenue à leur connaissance, les chrétiens de Corinthe se seraient empressés d'exécuter les instructions apostoliques et d'expulser le coupable de leur communauté.

Supposons cependant que, par une négligence déplorable, ils aient oublié le règlement envoyé par Paul ; en tout cas Paul s'en serait souvenu et il le leur aurait rappelé pour dégager sa responsabilité. Il leur aurait écrit quelque chose comme ceci : « En continuant d'admettre à vos réunions l'incestueux et de le traiter comme l'un des vôtres, vous avez enfreint mes ordres les plus formels puisque, dans une lettre antérieure, j'ai décidé que vous auriez

à expulser de votre sein tous les impudiques. » Or que fait-il ? Il reproche aux Corinthiens d'être restés indifférents en présence d'une faute que les païens eux-mêmes ne voudraient pas commettre ; il les rappelle aux lois de la pudeur et aussi de la solidarité ; il les prévient que le mal a une action contagieuse ; il leur enjoint d'expulser immédiatement l'incestueux. Mais du règlement qu'il a édicté antérieurement, et que les Corinthiens n'ont pas mis à exécution, du mépris de ses ordres dont ils se sont rendus coupables, il ne dit pas un mot. Et ce silence est inconcevable.

Considérons maintenant en lui-même le règlement de la lettre antérieure. Certes il est sage, il est juste. On comprend sans peine que Paul, soucieux du bon renom des communautés chrétiennes, ait prescrit l'expulsion des impudiques. Mais l'impudicité n'est pas le seul vice qui soit de nature à déshonorer une corporation. D'autres vices, notamment l'ivrognerie, le vol, la déshonorent aussi. Et les sociétés qui tiennent à l'estime publique éliminent ceux de leurs membres qui n'ont pas su conserver une réputation de sobriété et d'honnêteté. Pourquoi Paul, quand il a légiféré sur les impudiques, ne leur a-t-il pas associé les ivrognes et les voleurs ? Dans la lettre que nous possédons il dit en substance ceci aux Corinthiens : « Je vous ai enjoint antérieurement d'expulser les impudiques ; j'ajoute aujourd'hui que vous devez aussi expulser les ivrognes, les voleurs, les idolâ-

tres ». Il répare son oubli. Mais il avait commis cet oubli, et c'est cela qu'on n'arrive pas à comprendre tant qu'on attribue le morceau V, 9-13 à Paul. Cherchons une autre solution.

Les versets V, 9-13 émanent d'un inconnu du second siècle qui a pris fictivement le nom de Paul. Et voici comment l'on peut fixer le rapport de 9-13 avec 1-7.

Paul, dont le programme tenait tout entier dans le rétablissement du royaume d'Israël au profit de Jésus, laissait les questions morales en dehors de son horizon. Mais pourtant il ne voulait pas que le petit groupe chrétien devînt un objet de raillerie pour les juifs et les païens. Quand, trois ans après son départ, l'affaire de l'incestueux arriva à sa connaissance, il vit immédiatement le parti que les païens allaient tirer d'un scandale qui, comme il le dit lui-même, était inconnu chez eux. Il enjoignit aux Corinthiens d'expulser de leur société le coupable, non sans les blâmer de n'avoir pas pris eux-mêmes l'initiative de cette opération. En décrétant cette mesure il ne régla point la situation générale des impudiques en face des communautés chrétiennes, il ne fit pas acte de législateur ; il statua sur tel cas particulier, il fit ce que fait le médecin qui extirpe un membre gangrené.

Plus tard, au cours du second siècle, dans une grande communauté chrétienne, probablement celle de Rome, où les vices y compris l'idolâtrie s'éta-

laient librement, un lecteur préoccupé par le problème moral se donna la mission de remédier au dévergondage dont il était témoin et de relever le niveau des mœurs. Pour assurer le succès de son entreprise, il la mit sous le nom de Paul et, pour accréditer ce mensonge, il présenta son œuvre comme la continuation de la mesure édictée par l'apôtre. Plein de ces pensées il déforma, sans s'en douter, le sens et la portée de V, 2, 7 où Paul, après avoir blâmé les Corinthiens de ne pas s'être débarrassés de l'incestueux, leur enjoint de ne plus laisser ce triste personnage prendre part à leurs réunions. Il crut voir dans ces textes une législation réglant d'une manière générale le sort de tous les impudiques et, à la lumière de cette interprétation fantaisiste qui était aussi l'interprétation util., il mena à bien son projet.

Ayant réglé le sort des impudiques, Paul était, en effet, naturellement conduit à poursuivre son œuvre d'épuration et à écarter des assemblées chrétiennes tous les autres membres indignes. C'est ce qu'il fait dans le morceau 9-13 dont le sens est celui-ci : « Je vous ai prescrit d'exclure de vos réunions les impudiques. J'ajoute maintenant que vous devez expulser aussi les ivrognes, les voleurs, les idolâtres et, d'une manière générale, tous ceux dont la conduite extérieure est un scandale ». En somme, la lettre antérieure à laquelle 9 se réfère, c'est bien V, 1-7 ; mais l'auteur de cette référence n'est pas

Paul comme l'ont cru certains commentateurs, c'est un réformateur du second siècle qui a accroché au texte de Paul (7) un cours de morale.

Ce cours se poursuit dans VI, sous déduction des surcharges qui seront signalées dans les notes. Après avoir dit : « Otez le Mauvais du milieu de vous », l'auteur ajoute VI, 9^b : « Ni les impudiques, ni les idolâtres... ne posséderont le royaume de Dieu ». Sur cette liste nous retrouvons les termes que nous avons déjà rencontrés dans V, 11. L'impudicité sur laquelle l'attention est ensuite concentrée donne lieu aux observations suivantes VI, 13 : « Dieu détruira les aliments tout comme le ventre ». Les chrétiens dont les corps sont les membres du Christ ne doivent pas s'unir aux prostituées ; ils ne doivent pas faire un seul corps avec les prostituées, eux qui ne font qu'un seul esprit avec le Seigneur. Ils doivent fuir l'impudicité et glorifier Dieu dans leurs corps en se rappelant qu'ils ont été rachetés à un grand prix.

Le « rachat » est un produit de la théologie marcionite selon laquelle le Dieu bon était venu sur la terre et avait sacrifié sa vie pour arracher les hommes à l'empire du Créateur. C'est aussi dans la théologie marcionite que le Christ était un « esprit », et que le chrétien devenait un seul esprit avec le Christ. L'instruction V, 9-VI, 20 est d'origine marcionite.

Cette constatation nous donne le vrai sens de

V, 13 où il est question d'un « Mauvais » que les Corinthiens doivent expulser de leur communauté. Ce « Mauvais » est le Dieu créateur dont le quatrième évangile dit XII, 31 qu'il sera « expulsé dehors ». Ajoutons que cette instruction marcionite, coupée par plusieurs enclaves dont on trouvera l'indication aux notes, nous est parvenue dans une édition catholique.

3. *Le Christ agneau pascal.*

Passons maintenant à l'examen d'un oracle très court contenu tout entier dans V, 7^b-8. Paul vient de dire aux Corinthiens de se débarrasser du vieux levain qui ferait fermenter toute la pâte, en d'autres termes d'expulser de leurs réunions l'incestueux dont le contact pourrait être pernicieux à tous. Il ajoute :

Vous êtes azymes. Car notre agneau pascal est le Christ qui a été immolé. Donc célébrons la fête, non avec du vieux levain ni avec le levain de la malice et de la perversité, mais avec les azymes de la pureté et de la vérité.

Quel rapport y a-t-il entre l'expulsion de l'incestueux et la pâque ? Et à quel titre la célébration de la fête de Pâques (« faisons la fête », *éortazômen*) intervient-elle ici ? Dans les lignes précédentes Paul a fait appel aux lois de la pudeur naturelle pour obtenir des Corinthiens qu'ils chassent de leurs réunions un membre indigne. Si, à cette première considéra-

tion, il voulait en ajouter une autre, n'avait-il donc rien de mieux à présenter que la pâque dont la fête arrivait une fois par an ? Mais surtout que fait ici l'agneau pascal ? Pourquoi Paul utilise-t-il ce souvenir ? Et pourquoi tient-il à expliquer que ce qui importe pour « célébrer la fête » ce sont « les azymes de la pureté et de la vérité ? »

L'oracle 7^b-8 n'a aucun rapport avec l'affaire de l'incestueux. Pour lui trouver un sens plausible il faut le mettre en face de chrétiens attachés aux rites judaïques de l'agneau pascal et des azymes, de chrétiens convaincus que la pâque chrétienne consiste, comme la pâque juive, à manger l'agneau et les pains sans levain. Mais avec ces chrétiens judaïsants tout s'éclaire.

Notre texte nous laisse entrevoir les arguments dont s'autorisaient ces disciples attardés de Moïse et il y répond. Eux, ils alléguaient le texte de l'Exode XII, 31 qui prescrit d'immoler l'agneau pascal (texte des LXX *thusaté to pasqa*). Ils alléguaient les ordonnances mosaïques prescrivant de manger des azymes et d'écarter le vieux levain. Lui, il répond d'abord que l'agneau pascal des chrétiens « le nôtre » *to pasqa êmôn*, c'est le Christ, et que cet agneau a été été immolé, *étuthé Christos*. Il répond ensuite que le vieux levain qui doit être écarté, c'est le levain de l'iniquité, et que les azymes qui doivent être mangés sont les azymes de la pureté et de la vérité.

Reste à savoir si des chrétiens attachés à la pâque juive ont existé. Ils ont existé. Nous le savons par la lettre de Polycrate à Victor (Eusèbe, 5, 24, 2 et 6) dans laquelle nous lisons :

Toujours mes parents ont célébré le jour où le peuple écartait le levain.

Polycrate, quand arrivait la pâque, écartait le levain et mangeait des azymes. Il observait les ordonnances mosaïques et, par conséquent, il mangeait l'agneau pascal. Polycrate a écrit sa lettre vers 190. A cette époque les chrétiens attachés à la pâque juive ne se rencontraient, sauf d'infimes exceptions, que dans l'Asie Mineure. Mais cinquante ans auparavant on les rencontrait ailleurs. C'est à eux que l'oracle V, 7^b-8 s'en prend. Il veut « déjudaiser » la pâque chrétienne. Il est d'origine marcionite ; il a été rédigé vers 140¹.

RÉPONSES A UN QUESTIONNAIRE

Le chapitre VII résout divers cas de conscience posés par les Corinthiens et dont la plupart ont trait au mariage. Quels sont les droits et les devoirs des époux ? Le mariage est-il permis ? Peut-il être dissous ? Quand l'un des conjoints est infidèle, que doit faire le conjoint fidèle ? La femme veuve peut-

1. Voir l'*Epttre aux Romains*, p. 82.

elle se remarier ? etc. Les solutions qui nous sont présentées appellent certaines observations. On les trouvera plus loin. Arrêtons-nous d'abord devant le questionnaire pour exprimer la surprise qu'il nous cause.

1. Les questions.

Il est étrange ce recueil de questions que les Corinthiens ont envoyé à Paul et auquel Paul a répondu point par point. Étrange d'abord par son abondance. C'est seulement dans les grandes villes que se trouvent les grands hôpitaux possédant toujours des échantillons des maladies les plus variées. C'est seulement dans les paroisses populeuses que se rencontrent les cas de conscience fréquents et divers. Il fallait que l'église de Corinthe fût bien grande pour fournir la collection que présente le chapitre VII.

Ce n'est pas à cette conclusion que nous conduisent certains textes. D'après les *Actes XVIII* Paul arrivé à Corinthe fut, au bout de peu de temps, expulsé de la synagogue où il avait essayé de faire de la propagande. Alors Titius Justus, homme « craignant Dieu », lui prêta sa maison. C'est dans le demeure de cet ancien païen affilié au judaïsme que Paul prêcha le Christ, c'est là qu'on vint l'écouter. Ces réunions dans une maison particulière ne pouvaient être extrêmement nombreuses. En l'an 53 l'église de Corinthe était modeste.

Dira-t-on que, entre 53 et 55, l'influence d'Apollos s'est fait sentir et que cet apôtre ardent a donné à l'église de Corinthe une impulsion inattendue ? Je veux bien. Mais, dans un an, Paul, de retour à Corinthe, écrira dans cette ville sa lettre aux Romains et, au moment de terminer cette lettre, il dira que « toute l'église » se réunit dans la maison de Gaïus¹. D'où il suit que, même après le passage d'Apollos, l'église de Corinthe n'avait pas pris une expansion considérable. Ceci nous ramène à notre questionnaire dont nous avons vu qu'il ne peut émaner que d'une très grande église. Pour ce seul motif il ne répond pas à la réalité, puisque les chrétiens de Corinthe de l'an 55 n'atteignaient sûrement pas le chiffre de deux cents.

Considérons ledit questionnaire à un autre point de vue. Il a été envoyé à Paul trois ans après son départ de Corinthe. Il porte, cela va de soi, sur des problèmes que l'apôtre n'a pas abordés pendant son séjour au milieu des Corinthiens. Je dis que cela va de soi. En effet, quand on pose des questions, c'est pour acquérir des connaissances qu'on ne possède pas encore et non pour entendre dire ce que l'on sait déjà. Les fidèles de Corinthe ne pouvaient invi-

1. Lagrange, *Épître aux Romains*, p. xvii appelle Gaïus « un personnage assez influent pour donner l'hospitalité à tous les chrétiens de passage. » Et p. 376 il dit que ce personnage « donnait l'hospitalité non seulement à Paul qu'il connaissait personnellement, mais à tout chrétien qui la lui demandait en passant à Corinthe ». Cette exégèse de l'expression « toute l'église » est fantaisiste.

ter Paul à leur enseigner par écrit ce qu'il leur avait déjà enseigné de vive voix. Et si, par impossible, ils avaient poussé la légèreté jusqu'à demander des redites, Paul n'aurait pas manqué de le leur faire savoir ; il aurait formulé une observation analogue à la suivante qu'on lit dans la seconde épître aux Thessaloniens II, 5 : « Ne vous souvenez-vous pas que je vous disais ces choses quand j'étais encore chez vous. » Rien de cela n'apparaît dans les réponses que nous lisons au chapitre VII. Elles se présentent toutes comme des solutions données à des problèmes nouveaux. Donc pendant ses dix-huit mois de séjour à Corinthe, Paul n'avait jamais traité les questions sur lesquelles on l'a interrogé.

Il ne les avait jamais traitées : voilà ce que prouve irréfragablement le questionnaire parti de Corinthe. Or il n'avait pu se dispenser de les traiter, il avait été inévitablement amené à les traiter, au moins la plupart d'entre elles : voilà la conséquence inéluctable du ministère qu'il a exercé à Corinthe pendant dix-huit mois, pour peu que ce ministère ait eu un caractère religieux comme on l'a cru universellement jusqu'ici. Il y a donc antinomie entre le texte de Paul et la mission qu'on lui attribue. De cette antinomie il faudra sortir. Contentons-nous pour le moment d'en établir la réalité.

On objecte : Paul a prêché aux Corinthiens la morale chrétienne ; il en a posé les principes, il en a formulé les préceptes ; mais le temps lui a manqué

pour faire davantage, pour aborder certains cas plus ou moins rares, plus ou moins complexes qui ne s'étaient pas présentés. Ces cas surgirent après son départ, et les Corinthiens embarrassés demandèrent par écrit des solutions à l'apôtre qui les leur donna par écrit : ainsi se justifie le chapitre VII.

Cette explication n'a rien en soi que de plausible. On comprend parfaitement que les Corinthiens, familiarisés avec les règles générales de la morale chrétienne mais incapables de les ajuster aux complexités de la vie réelle, aient prié Paul de faire à leur place le travail dont ils ne pouvaient s'acquitter eux-mêmes. Et il en a été ainsi si les questions posées visaient des situations particulièrement embrouillées. C'est donc au questionnaire à décider.

Il nous est facile de le reconstituer à l'aide des solutions que nous avons sous les yeux. Par les réponses que Paul a faites voyons ce qu'on lui a demandé. Voici quelques-unes de ces réponses :

(10) A ceux qui sont mariés je prescris, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare pas de son mari ; si pourtant elle se sépare, qu'elle demeure sans se remarier ou qu'elle se réconcilie avec son mari ; et que le mari ne répudie pas sa femme. (28) : Si tu t'es marié, tu n'as point péché et si la vierge s'est mariée elle n'a point péché. — (39) : Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais, si le mari meurt, elle est libre d'épouser qui elle veut.

Ces textes, on le voit, ne contiennent pas trace de

casuistique ; ils ne décident pas que tel principe de morale a ou n'a pas son application dans tel cas donné ; ils formulent, disons qu'ils promulguent en termes didactiques les principes de la licéité du mariage, de son indissolubilité, de la licéité des secondes nocés. D'où il suit que les questions posées se cantonnaient, elles aussi, dans la région des principes. Et nous arrivons ainsi au résultat que j'avais annoncé : Paul a passé dix-huit mois au milieu des chrétiens de Corinthe sans leur parler de la licéité du mariage, de son indissolubilité, de la licéité des secondes nocés. Pendant les trois premières années qui suivirent son départ les Corinthiens divorcèrent sans scrupule¹.

Tout de même, au bout de trois ans, ils soupçonnèrent que leur instruction morale n'était pas sans lacunes, et ils invitèrent l'apôtre à la compléter.

Deux autres problèmes étaient inscrits sur le questionnaire. L'un avait trait à la suspension des rapports conjugaux, l'autre aux mariages mixtes. Occupons-nous d'abord de ce dernier.

Des chrétiens, des chrétiennes avaient des conjoints païens ; pris tardivement de scrupules, ils demandaient si ces unions pouvaient être mainte-

1. La réponse laisse entendre que l'indissolubilité du mariage était fréquemment violée, et c'est un des indices qui prouvent comme je l'ai dit plus haut, que la lettre est adressée à une très grande église ; mais comment concilier cette pratique du divorce avec les scrupules sur la licéité du mariage et des secondes nocés ? Je me borne à signaler ici le problème dont j'essaierai plus loin de donner la clef.

nues. Paul répond (12-16). Aux distinctions dans lesquelles il entre ; surtout au souci qu'il a de motiver par des arguments en règle ses décisions, on s'aperçoit ici plus clairement encore qu'ailleurs, qu'il se trouve en présence d'un problème nouveau et que jamais auparavant la question des mariages mixtes ne s'était posée devant lui. Pourquoi ? De ce fait il n'y a qu'une explication possible, c'est que, pendant tout le temps de son séjour au milieu des Corinthiens, il n'a pas rencontré un seul exemple d'un conjoint païen uni à un chrétien ou à une chrétienne, et que les mariages mixtes ont attendu son départ de Corinthe pour faire leur apparition dans cette ville.

Ont-ils été contractés après le départ de l'apôtre ? Impossible de s'arrêter à cette solution puisque les époux en question ont des enfants saints, c'est-à-dire élevés chrétiennement et, par conséquent, déjà sortis de la première enfance¹. Ces mariages sont donc anciens ; ce qui en eux est nouveau, c'est la conversion d'un des conjoints. La question émane d'hommes, de femmes qui étaient mariés depuis longtemps, qui pendant longtemps étaient restés païens, qui, depuis le départ de Paul, ont adhéré au christianisme sans être

1. Estius avoue : « Paul parle de fils adultes élevés saintement et chastement par des parents vivant avec eux. » Or les enfants issus de mariages contractés après le départ de Paul avaient tout au plus deux ans.

suivis par leurs conjoints et qui ne savent s'ils doivent rester avec ces conjoints ou les abandonner.

Voilà ce que doit être la question pour cadrer avec l'histoire de Paul. Mais le texte permet-il cette interprétation ? Il décrit une situation qui se présente fréquemment et dont il existe déjà de nombreux exemples. Ceci résulte surtout de 14 : « autrement vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints ». Les gens à qui s'adressent ces paroles, c'est-à-dire les chrétiens ou les chrétiennes unis à des conjoints païens, constituent nécessairement une portion appréciable de l'église de Corinthe. Or la conversion d'un conjoint à l'exclusion de l'autre a toujours été un fait très rare et les mariages mixtes réalisés par cette voie ont toujours eu un caractère exceptionnel. Normalement et selon le cours ordinaire des choses, ce qui produisait lesdits mariages c'était l'union d'un homme préalablement chrétien, d'une femme préalablement chrétienne à un conjoint païen. Le texte ne connaît donc que des mariages mixtes contractés après le départ de Paul. La question en face de laquelle il nous met ne s'ajuste pas à l'histoire de l'apôtre. Elle est artificielle.

A côté des gens qui ne savent que penser des mariages mixtes, le questionnaire nous en montre d'autres qu'inquiètent les rapports conjugaux et qui demandent si l'on ne doit pas les supprimer. J'ai dit plus haut que Paul — si seulement sa pro-

pagande a eu un caractère religieux — n'a pu manquer de prêcher la légitimité du mariage, c'est-à-dire de donner un enseignement qui rendait ces scrupules impossibles. Pourtant supposons qu'il ait gardé le silence sur un des points fondamentaux de la morale chrétienne. En tout cas, pendant ses dix-huit mois de séjour à Corinthe il n'a jamais rien dit contre les rapports conjugaux. Les fidèles ont exercé librement leurs droits d'époux. Comment n'ont-ils pas vu que le silence de l'apôtre équivalait à une approbation ? Et comment, trois ans après le départ de Paul, ont-ils eu des inquiétudes sur un genre de vie contre lequel Paul n'avait jamais protesté ? Le moins qu'on puisse dire c'est que ces scrupules tardifs sont des scrupules bien suspects.

2. *Les réponses.*

Je ne me suis occupé jusqu'ici que des questions. Il est temps de faire connaissance avec les réponses. Adressons-nous d'abord à 28b. Paul vient de parler de ceux qui se marient. Il ajoute : « Ceux-là auront de l'affliction dans la chair ; moi je vous l'épargne ». Comment l'épargne-t-il ? En déconseillant le mariage ; car on reconnaît aujourd'hui que tel est le sens de son texte¹. Reste à savoir si cela va continuer.

Cela continue. Voici, en effet, ce que nous lisons :

1. Estius avoue : « il conseille la continence ».

« Le temps est court ; que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant pas ». Qu'est-ce à dire ? A en croire les théologiens cela signifie que les époux doivent user modérément du mariage et n'en user qu'en vue de la procréation des enfants. Mais, quand on ne prend conseil que du bon sens, on voit clairement que ce texte demande la suppression complète des rapports conjugaux. Tout à l'heure les gens étaient invités à ne pas se marier ; ici les personnes entrées dans le mariage sont fortement conseillées d'en sortir.

Cela continue encore. Dans 32-35, de l'avis des théologiens eux-mêmes, l'auteur constate que le mariage nuit au service de Dieu, le gêne, l'amoindrit et qu'il contient des impuretés. En conséquence il détourne les fidèles du mariage, il les en détourne dans leur propre intérêt. Il les appelle instamment au célibat. Il leur met sous les yeux un modèle. Et ce modèle qu'il voudrait les voir reproduire, c'est lui-même (7).

Voilà la solution que donne Paul au problème des rapports conjugaux. Disons plutôt : voilà une solution. Car il y en a une autre, formulée sur un ton péremptoire dans 2-6. Ici chaque homme doit avoir sa femme, chaque femme doit avoir son mari ; les époux doivent entretenir les rapports conjugaux ; s'ils sont autorisés à supprimer ces rapports, cette suppression ne doit être que momentanée ; la suppression momentanée elle-même n'est accordée que

par tolérance, car c'est à elle que s'applique le verset 6 : « Je dis ceci en manière de permission, non en manière de commandement » ; et ce régime est présenté comme la seule digue capable d'arrêter un débordement de fornications et d'adultères.

Essayons d'accorder 2-6 avec 28^b-35. Voici le résultat que nous obtenons : « Là où il n'y a pas de mariage il y a débauche, et le seul moyen d'échapper à la débauche, c'est de pratiquer la vie conjugale. En conséquence je ne vous prescris pas de vous marier, mais par condescendance je tolère que vous contractiez mariage (le verset 6 est généralement présenté comme le commentaire de 2). Toutefois songez aux inconvénients de la vie conjugale ; quand vous y aurez bien réfléchi, j'espère que ceux d'entre vous qui sont mariés renonceront aux rapports conjugaux, et que ceux qui ne sont pas mariés resteront célibataires ». Ce formidable coq-à-l'âne n'est-il pas la preuve par l'absurde que l'on fait fausse route quand on s'obstine à concilier les deux dissertations et qu'on utilise 6 pour cette tentative de conciliation ?

La preuve est faite. Il y a dans le chapitre VII deux doctrines relativement au mariage, deux doctrines qui se contredisent, puisque l'une déconseille le mariage tandis que l'autre le prescrit, et qui ne peuvent par conséquent émaner du même auteur. Nous sommes en présence de deux écrivains venus à des dates différentes. Le plus jeune a corrigé son

aîné ; il l'a corrigé pour le bon motif, c'est-à-dire pour l'interpréter, pour le compléter. Il ne s'agit plus que de savoir où est la rédaction primitive, où est l'interpolation. Problème que nous avons déjà rencontré et que nous savons comment résoudre.

La première rédaction, celle qu'il a fallu interpréter en la corrigeant, c'est celle qui déconseille le mariage, celle qui est empreinte de mysticisme marcionite. Elle date des environs de 140. Quinze ou vingt ans plus tard un théologien catholique, plein d'admiration pour cette morale sublime qui circulait sous le nom de Paul, mais tout de même inquiet des excès auxquels elle pouvait conduire, s'est cru obligé en conscience de lui adjoindre un commentaire explicatif, un commentaire qu'il a mis au premier plan pour servir d'introduction. Nous commençons par apprendre que le mariage est obligatoire, que la séparation des époux est autorisée par tolérance et seulement pendant un temps très court. Munis de ces principes directeurs nous pouvons gravir d'un pied sûr les cimes de la morale marcionite.

Donc à la base du chapitre VII se trouve une rédaction marcionite qui a été plus tard corrigée et complétée. Voici comment on peut reconstituer la rédaction primitive :

1 *b*. Il est bon pour l'homme de ne point toucher une femme. 7 Je voudrais que tous les hommes fussent

comme moi ; mais chacun tient de Dieu son don, l'un d'une manière, l'autre d'une autre. 8 Je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves qu'il est bon pour eux de rester comme moi. 9 Mais s'ils ne peuvent pas se contenir, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler. 28^b Mais ils auront des tribulations dans la chair et je voudrais vous les épargner. 29 Je vous dis ceci, frères : le temps est court ; afin qu'à l'avenir ceux qui ont une femme soient comme n'en ayant pas ; 30 afin que ceux qui pleurent soient comme ne pleurant pas, ceux qui se réjouissent comme ne se réjouissant pas, ceux qui achètent comme ne possédant pas, et ceux qui usent de ce monde comme n'en jouissant pas, car la figure de ce monde passe. 32 Je voudrais que vous fussiez sans souci. Celui qui n'est pas marié se préoccupe des choses du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur ; 33 Mais celui qui est marié se préoccupe des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme, 34 et il est partagé. Il en est de même pour la femme mariée et la vierge. Celle qui n'est pas mariée se préoccupe des choses du Seigneur pour être sainte de corps et d'esprit. Mais celle qui est mariée se préoccupe des choses du monde, des moyens de plaire à son mari. 35 Je dis ceci dans votre intérêt ; non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est bienséant et propre à vous attacher au Seigneur sans distraction.

Tel est le cadre dans lequel le rédacteur catholique a inséré ses corrections et ses additions. Pour y préparer le lecteur il a imaginé un questionnaire envoyé par les Corinthiens à l'apôtre qui est censé y répondre et qui nous le fait savoir : « En ce qui concerne les choses dont nous m'avez écrit. » La

première dissertation qui traite de la légitimité des rapports conjugaux, 2-7, est accrochée à la première phrase de la rédaction primitive 1^b. J'en ai étudié plus haut le contenu.

Un mot seulement ici sur « Satan » du verset 5. Ce personnage qui, dans la théologie marcionite, désigne le Créateur, a obtenu, comme on sait, droit de cité dans la théologie catholique après avoir été préalablement transformé en un esprit révolté contre Dieu. Le verset VII, 5 est l'un des premiers témoins de cette métamorphose.

Une seconde dissertation, 10-16, établit le principe de l'indissolubilité du mariage, mais y déroge en faveur du chrétien ou de la chrétienne dont le conjoint resté infidèle se sépare.

Dans 17-24 nous rencontrons une troisième dissertation qui prescrit aux chrétiens de rester dans la situation où ils étaient quand ils sont arrivés à la foi chrétienne. Les versets 25-28^a sont des raccords destinés à amener sans trop de heurt la suite de la rédaction primitive. Dans 2-7 le correcteur catholique nous a expliqué que chaque homme doit avoir sa femme, que chaque femme doit avoir son homme et que tous deux, sauf des interruptions passagères, doivent se prêter à l'acte conjugal. Or, à partir de 28^b, il va être obligé de transcrire la rédaction primitive qui préconise la continence. Comment concilier ces antinomies ? Il s'en tire au moyen d'une idée ingénieuse formulée au verset 26 : « à cause des

temps difficiles qui s'approchent, il est bon à un homme d'être ainsi ». Voici ce que cela veut dire : « J'ai demandé que tous se marient et procèdent à l'acte conjugal ; cependant, à cause de la persécution qui se prépare, je vous permets ce qui suit (c'est le sens de l'expression « être ainsi ») : ceux qui sont mariés doivent rester mariés, ceux qui ne le sont pas ne doivent pas se marier. Voilà ma manière de voir (25) qui ne s'appuie pas sur un ordre du Seigneur. » Le raccord n'est pas très satisfaisant ; mais il faut tenir compte de la situation où l'auteur s'est mis en insérant dans la rédaction primitive les versets 2-7.

Le morceau 36-38 est très obscur. D'ordinaire on l'entend du père dont la fille a dépassé l'âge nubile, et qui songe à la marier pour couper court aux interprétations malveillantes que la malignité publique pourrait faire courir. Mais dans le texte il est question simplement d'un homme et de sa vierge et non d'un père et de sa fille. Nous sommes aux environs de 165. A cette époque il existe dans les communautés chrétiennes des « sous-introduites », c'est-à-dire des vierges chrétiennes vivant en cohabitation avec des chrétiens (Hermas, *Sim.* X, 10, 12). L'auteur suppose un chrétien pris de passion pour sa compagne et il lui permet de l'épouser.

Les deux derniers versets autorisent les secondes noces. L'auteur qui donne l'autorisation ajoute : « Et moi aussi je crois avoir l'Esprit de Dieu. » Il vise des docteurs qui se prétendaient inspirés

par l'Esprit de Dieu pour condamner les secondes noces. Ces docteurs étaient les montanistes. Nos deux versets appartiennent à la polémique anti-montaniste.

LES VIANDES CONSACRÉES AUX IDOLES

Les chapitres VIII-X traitent de la conduite à tenir à l'égard des viandes provenant des sacrifices païens, et ils nous servent sur ce problème deux thèses différentes. La première comprend le chapitre VIII tout entier, continue dans IX, 19-27 et s'achève dans X, 23-31. La seconde commence à X, 1 et se termine à 22.

1. Première thèse.

La première thèse examine d'abord si le chrétien peut prendre part aux festins qui ont lieu dans les temples païens. Tout en donnant à la question une solution négative, elle apporte des considérants empreints d'un grand libéralisme.

La création du monde a été exécutée sous les ordres de Dieu le Père par Jésus. Le Père qui a prescrit de créer le monde est le seul Dieu ; Jésus qui a fait la création conformément à la volonté du Père est le seul Seigneur, c'est-à-dire le seul maître du monde. Les idoles ne sont rien ; la consécration des viandes qui leur est faite dans les sacrifices n'est

rien ; manger les viandes consacrées aux idoles, les manger dans un temple païen est un acte indifférent : voilà ce que dit la science.

« Mais tous n'ont pas la science. » Il y a des « faibles » qui s'imaginent que les idoles sont quelque chose. Ces faibles, quand ils verront le chrétien éclairé assis à table dans un temple d'idoles, perdront la foi. Ce mal doit être évité. Par égard pour les faibles le chrétien éclairé doit s'abstenir d'aller dans les temples prendre part aux festins où l'on mange les viandes consacrées aux idoles. Pour suivre cette ligne de conduite, il n'a d'ailleurs qu'à prendre modèle sur Paul (IX, 19-27) qui s'est fait juif avec les Juifs, faible avec les faibles, qui en vue de la couronne incorruptible s'est soumis à la dure discipline que s'imposent les athlètes pour obtenir une couronne corruptible.

A partir de X, 23 deux autres cas de conscience sont discutés : l'un d'eux a trait à la viande mise en vente sur le marché, l'autre aux invitations à dîner qu'un chrétien peut recevoir d'amis païens. La viande que l'on rencontre sur le marché vient peut-être d'une victime immolée dans le temple païen. Que faire ? De même la viande que le chrétien rencontre sur la table du païen qui l'a invité à dîner vient peut-être du temple païen. Que faire ? L'auteur, toujours très libéral, permet au chrétien de manger de tout ce qu'on lui présente, avec cette restriction que l'on ne doit pas scandaliser les faibles.

2. *Seconde thèse.*

La seconde thèse commence par mentionner les châtements infligés jadis aux Israélites coupables et par recommander aux chrétiens de bien se tenir sous peine d'être punis à leur tour, puis elle traite des viandes consacrées aux idoles. Elle nous fait entendre un autre son de cloche.

Sans doute ici encore l'idole n'est rien et la consécration des viandes qui lui est faite n'est rien. Mais, derrière l'idole qui n'est rien, il y a le démon qui est quelque chose. S'asseoir aux festins où l'on mange les viandes consacrées aux idoles, c'est s'asseoir à la table des démons, c'est boire à la coupe des démons, c'est se mettre en communion avec les démons. Un pareil acte provoquerait la jalousie du Seigneur. Tout à l'heure les festins destinés à consommer les viandes provenant des sacrifices païens étaient innocents et le respect des faibles était le seul obstacle qui pût empêcher le chrétien éclairé d'y assister. Ici ces mêmes festins offensent le Seigneur, parce qu'ils mettent ceux qui y participent en communion avec les démons.

Les deux instructions sur les viandes consacrées aux idoles que nous présentent les chapitres VIII-X se contredisent : elles émanent de deux auteurs différents. Essayons de fixer la date de leur rédaction.

Parmi les chrétiens auxquels elles s'adressent il y a

des faibles qui s'imaginent que les idoles sont quelque chose. Il y en a d'autres, au contraire, qui partant du principe que les idoles ne sont rien, vont dans les temples païens prendre part aux festins. Or les Corinthiens que Paul amena au christianisme étaient ou des juifs de naissance ou, en tout cas, des prosélytes, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui, avant même leur entrée dans le christianisme, croyaient à l'existence d'un seul Dieu et étaient pleinement convaincus de la vanité des idoles. De plus ces chrétiens, à l'époque où ils fréquentaient la synagogue, avaient en aversion profonde les temples païens, ils n'auraient jamais voulu y pénétrer. Et l'on n'arrive pas à comprendre comment leur entrée dans le christianisme aurait atténué leur intransigeance.

Dira-t-on que les chrétiens de Corinthe de l'an 52 n'étaient pas tous d'anciens juifs de naissance ou d'éducation et qu'il y avait parmi eux d'anciens païens ? Soit. Mais qui croira que Paul, après avoir converti des païens, — en toute hypothèse peu nombreux — a négligé de faire leur éducation, qu'il ne leur a pas, d'une part, démontré la vanité des idoles, qu'il ne leur a pas, d'autre part, intimé l'ordre de ne jamais pénétrer dans les temples païens ? A quoi donc a-t-il employé ses dix-huit mois d'apostolat parmi les Corinthiens s'il ne leur a pas enseigné ces notions élémentaires ? Les instructions sur les viandes consacrées aux idoles ne sont pas

de Paul. Elles ont été rédigées pour une église dont les membres d'origine païenne étaient, non pas sans doute généralement, mais assez communément, dans une ignorance profonde puisqu'ils croyaient encore à la réalité des idoles. Cette situation n'a pu se produire que dans une très vaste communauté où les dirigeants étaient hors d'état d'enseigner leurs ouailles. D'autres membres de la communauté festoyaient dans les temples des idoles et entretenaient des relations d'amitié avec les païens. Ce laisser-aller, lui aussi, ne s'explique bien que dans une vaste communauté où n'existait pas cette surveillance jalouse dont les petits groupes donnent le spectacle. Et, pour trouver de grandes communautés, il nous faut descendre dans le second siècle. Les instructions sur les viandes consacrées aux idoles appartiennent au second siècle.

Par ailleurs elles sont toutes deux d'origine catholique, puisque l'une attribue la création à Jésus agissant sous les ordres du Père, et que l'autre identifie le Dieu des Israélites avec le Dieu des chrétiens. Elles ont pu se suivre à une vingtaine d'années d'intervalle, et la première d'entre elles a pu être composée à Rome aux environs de 150. Justement Hermas (*Mand.* X, 1, 4 ; *Simil.* VIII, 9, 3) parle de chrétiens de Rome qui se plaisent dans la société des païens.

3. *La participation au corps du Seigneur.*

Un mot encore sur la seconde instruction qui, comme je l'ai dit, veut démontrer que la participation aux festins donnés dans les temples païens après les sacrifices, met celui qui s'en rend coupable en communion avec les démons. La démonstration est faite à l'aide de plusieurs arguments dont l'un (16) part de ce fait que la coupe bénie dans l'assemblée chrétienne est « une communion au sang du Christ », et que le pain rompu dans la même assemblée est « une communion au corps du Christ ». La conclusion qui est sous-entendue est celle-ci : puisque la coupe et le pain de l'assemblée chrétienne mettent les chrétiens en communion avec le corps et le sang du Seigneur, les viandes consacrées aux idoles mettent, elles aussi, ceux qui les mangent en communion avec les démons (16, 19).

Mais pourquoi la participation à la coupe et au pain met-elle les fidèles en communion avec le corps et le sang du Christ ? On ne nous le dit pas. Le fait est affirmé, il n'est pas prouvé ici. Pour avoir la preuve il faut aller à XI, 23-25 où l'institution de la cène par Jésus est racontée. L'auteur de notre instruction, qui ne peut guère être antérieure aux environs de 170, utilise le récit de l'institution de la cène, non pour l'interpréter, non pour dire comment on doit le comprendre, mais uniquement pour prouver sa thèse, c'est-à-dire pour démontrer que les

viandes consacrées aux idoles mettent ceux qui les mangent en communion avec les démons. Faisons comme lui. Ne cherchons pas à savoir ce que veut dire « Ceci est mon corps ». Réservons cette question pour le chapitre XI où nous la retrouverons.

LA SUBSISTANCE DES PRÉDICATEURS

Au chapitre IX se présente une dissertation (1-18) qui a trait à la subsistance des prédicateurs de l'évangile. Elle comprend deux parties.

Dans l'une, qui s'étend de 1 à 14 sous déduction de 12^b, Paul établit par diverses considérations que les communautés chrétiennes ont l'obligation rigoureuse de pourvoir à l'entretien de leurs ministres. Dans l'autre, qui va de 15 à 18 avec adjonction de 12^b, l'apôtre se déclare prêt à mourir plutôt que de réclamer quoi que ce soit pour lui et de recevoir le moindre salaire ; il se fait, au contraire, un point d'honneur d'annoncer gratuitement l'évangile.

Puisque Paul ne veut être à charge à personne, ce n'est pas dans des vues personnelles qu'il plaide le droit des prédicateurs à la subsistance. Aussi est-ce avec stupeur qu'on lit dans 11 et 12^a :

Si nous avons semé chez vous les biens spirituels, est-ce une si grosse affaire que nous moissonnions vos biens matériels ? Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ?

Dans ces textes Paul ne se contente pas d'établir le droit, il réclame de plus la jouissance ou, ce qui revient au même, l'exercice de ce droit. Et il réclame cet exercice pour lui-même ainsi que pour ses compagnons. D'ailleurs tous les doutes qui pourraient encore subsister se dissipent devant le verset 6 dont voici la teneur : « Sommes-nous seuls, moi et Barnabé, à ne pas avoir le droit de ne pas travailler ? » Ce texte est absolument inexplicable autrement que comme une riposte à des reproches formulés par les Corinthiens contre la conduite de Paul et de Barnabé. Et la scène, éclairée par le verset 5, est la suivante : « Vous vous plaignez de Barnabé et de moi, vous murmurez contre nous parce que nous sommes à votre charge. Voyez donc ce que font les apôtres, y compris Jacques le frère du Seigneur, y compris Céphas. Eux ils vivent aux dépens des communautés qu'ils évangélisent. Chacun d'eux est même accompagné d'une sœur qui lui sert de femme et cette femme est, elle aussi, nourrie par les communautés. Pourquoi voulez-vous nous condamner, Barnabé et moi, à pourvoir nous-mêmes à notre subsistance, alors que les apôtres se dispensent de ce soin ? »

Concluons. La première partie de la dissertation sur la subsistance des prédicateurs est en opposition flagrante avec la seconde. Elle contredit d'ailleurs aussi violemment la seconde épître aux Corinthiens (XI, 7-8; XII, 7) où Paul déclare avoir prêché

l'évangile gratuitement et n'avoir été à charge à personne. Ce plaidoyer en faveur des prédicateurs n'est pas l'œuvre de Paul, et les intérêts qui y sont défendus ne sont pas les intérêts de Paul, mais les intérêts d'une corporation remplissant des fonctions analogues à celles dont Paul s'acquittait. La dissertation IX, 1-14 a été écrite pour défendre les intérêts du clergé chrétien, pour prouver que le clergé a droit de se faire nourrir par les fidèles. Elle utilise le nom de Paul pour procurer le prestige du grand apôtre aux arguments qu'elle fait valoir. Elle emprunte aux *Actes* les menus éléments historiques ou légendaires qu'elle prend à son service ; elle oublie seulement que Paul et Barnabé n'ont pas vécu ensemble à Corinthe. La dissertation IX, 1-14 est une fiction inventée à l'époque et dans le milieu où la question de la subsistance du clergé se posa pour la première fois.

Or voici ce qu'un controversiste du second siècle, Apollonius, dit en parlant de Montan (Eusèbe, 5, 18, 2) :

Il a établi des collecteurs d'argent. Sous le nom d'offrandes il a organisé la captation des dons. Il a assuré des appointements aux prédicateurs de la doctrine pour procurer à l'enseignement de la religion l'appui de la bonne chère... N'est-il pas manifeste que l'Écriture interdit aux prophètes de recevoir des dons et de l'argent ? Quand donc je vois la prophétesse accepter de l'or, de l'argent, des vêtements de luxe, comment pourrais-je ne pas la repousser ?

Notre dissertation a été écrite dans l'entourage de Montan. Et l'allusion aux sœurs femmes qui accompagnaient les apôtres est destinée à légitimer la présence des prophétesses aux côtés des apôtres du Saint-Esprit.

La dissertation sur la subsistance des prédicateurs composée aux environs de 170 a été insérée au milieu de la première instruction sur les viandes consacrées aux idoles laquelle, coupée aujourd'hui en deux tronçons VIII, 1-13 ; IX, 19-25, était à l'origine d'un seul tenant (voir p. 51). Quelques années plus tard, vers 180, un inconnu choqué du mercantilisme qui s'étalait dans IX, 2-14, rédigea sous le nom de Paul, une déclaration inspirée par un désintéressement sans réserve. C'est elle qu'on lit dans 12^b et 15-18.

L'EUCCHARISTIE

Le chapitre XI — quand on en a élagué le verset 1 qui termine le morceau précédent et devrait clore le chapitre X — débute par un éloge : « Je vous loue » qui est ensuite tempéré par un blâme : « Mais... je ne loue pas ceci ». Sans doute dans l'état actuel du texte, le blâme ne vient que longtemps après l'éloge (verset 17) dont il est séparé par une dissertation sur le voile des femmes. Mais, à l'origine, il le suivait immédiatement. Je parlerai plus tard du voile des femmes. Pour le moment je laisse de côté cet intrus

et je prends le texte tel qu'il se présentait primitivement.

1. *Le banquet.*

Le blâme formulé par Paul porte sur les réunions des Corinthiens : « Je ne loue pas ceci, à savoir que vous vous réunissez non pour le mieux mais pour le pire ». Les Corinthiens ont donc des réunions qui laissent à désirer. Quelles sont ces réunions ? Et en quoi consiste le mal ? Recueillons des précisions. Pour cela négligeant provisoirement les textes plus ou moins obscurs, plus ou moins mystérieux que nous retrouverons bientôt, adressons-nous d'abord à ceux dont la clarté exclut toute contestation, toute équivoque. En voici quelques-uns qui semblent bien remplir ces conditions :

21 Chacun prend d'abord son propre repas, quand on mange, et l'un a faim pendant que l'autre est ivre. 22^b Vous faites honte à ceux qui n'ont rien. Que vous dirai-je ? Vous louerai-je ? En cela je ne vous loue pas. 33 Donc, mes frères, quand vous vous réunissez pour manger, attendez-vous les uns les autres.

Donc les chrétiens de Corinthe ont des réunions « pour manger », c'est-à-dire dont l'unique objectif, le seul qui soit mentionné, est de festoyer en commun. Ces réunions « pour manger » n'ont, par elles-mêmes, rien que de très légitime et aucune critique ne pourrait être dirigée contre elles si seulement les convives s'attendaient les uns les autres. Mais

ils ne s'attendent pas. C'est là qu'est le désordre ; désordre qui disparaîtra quand on s'attendra mutuellement. Tel est le sens du verset 33 qui ne dit pas : « Cessez de vous réunir pour manger » ; mais : « Quand vous vous réunissez pour manger, attendez-vous les uns les autres ».

Les versets 21 et 22^b fournissent sur la même situation quelques détails nouveaux. Arrivé au lieu de réunion, tel chrétien plus fortuné se sert son repas, son « propre repas », c'est-à-dire les provisions qu'il a apportées avec lui, et il consomme ces provisions sans les verser à la masse commune, sans même en céder une partie à un voisin pauvre. D'où il résulte que les uns sont ivres et que les autres ont faim. Et ces derniers ont de plus la honte d'assister à des bombances dont ils ne peuvent prendre leur part. Ces renseignements complètent ceux du verset 33. En les complétant ils les éclairent et ils nous invitent à modifier légèrement la traduction universellement admise : « Attendez-vous les uns les autres ». Il faut plutôt lire : « Accueillez-vous les uns les autres », c'est-à-dire admettez vos voisins à partager votre repas¹.

En somme les versets 21, 22^b, 33 nous mettent en face d'un repas corporatif, très conforme aux habitudes de l'époque. Dans l'empire romain les mem-

1. Cette interprétation répond mieux au verbe *exdégomai* qui a parfois le sens d'attendre (I Cor. XVI, 22 ; Act. XVIII, 6), mais qui signifie surtout recueillir.

bres d'une même association banquetaient, comme aujourd'hui ouvriers et commerçants se réunissent à l'auberge ou au café pour traiter affaires ou simplement pour se parler¹. Suivant l'usage général, les fidèles de Corinthe à peine nés à la vie chrétienne ont festoyé ensemble périodiquement. Paul n'a été pour rien dans ce repas corporatif qui s'est établi spontanément et est devenu l'organe principal de la communauté chrétienne de Corinthe. Il ne l'a pas créé. Mais il l'accepte, comme le prouve son texte. Il l'accepte avec toutes les conséquences pratiques qui peuvent en résulter. Que le festin corporatif soit une occasion d'ivresse pour plusieurs ou même si l'on veut, pour le plus grand nombre, rien de plus naturel, rien aussi de plus inoffensif. Ce qui est inadmissible, c'est que les uns soient ivres pendant que les autres ont faim. C'est ce spectacle qui doit disparaître, parce qu'il fait honte à ceux qui sont dénués des biens de la fortune. Que tous, s'il le faut, sortent de table en état d'ivresse, mais que tous prennent part au banquet. Voilà pourquoi le remède est dans la formule : « Accueillez-vous les uns les autres ». Pour tout dire le banquet corporatif des chrétiens de Corinthe est vicié par l'égoïsme. C'est cet égoïsme que Paul dénonce ici.

Paul ne connaît pas la « cène du Seigneur ». Il ne connaît pas cette assemblée qui est religieuse par sa céleste origine, qui l'est encore par son objectif

1. Boissier, *La Religion romaine*, II, 282.

divin. Ce qu'il connaît, c'est un banquet de corporation lequel, comme tous les banquets de cette nature, est essentiellement profane.

N'allons pas conclure que tout élément religieux en soit absent. Les juifs, nous le savons, inséraient dans leurs repas des actions de grâces à Dieu pour le remercier d'avoir mis à leur disposition le pain et le vin nourriciers. Et, les jours de fêtes, ces actions de grâce prenaient un caractère plus solennel¹. Or les premiers chrétiens étaient, avant leur conversion, soit des juifs d'origine, soit d'anciens païens agrégés au judaïsme en qualité de prosélytes. A l'époque où ils professaient la religion juive, ils sanctifiaient leurs repas par l'adjonction d'une prière. Devenus chrétiens ils ne renoncèrent pas à l'usage traditionnel. Pourquoi l'auraient-ils abandonné ? Le banquet corporatif des chrétiens de Corinthe était donc accompagné d'une prière et cette prière devait, à certains jours, s'entourer d'un appareil pompeux. Mais il n'en restait pas moins profane par son objectif aussi bien que par son origine. Et il était vicié par un égoïsme contre lequel Paul élève des protestations.

2. *La cène du Seigneur.*

Mais j'ai laissé jusqu'ici dans l'ombre les versets 22* et 34. Il faut maintenant leur donner la parole.

1. Von der Goltz, *Tischgebete und abendmahlsgebete*, p. 5-13.

Le premier dit : « N'avez-vous pas des maisons pour manger et pour boire ? » Et le second : « Si quelqu'un a faim, qu'il mange à la maison ». Le premier articule un reproche en même temps qu'il constate un abus ; le second édicte une réforme. L'abus consiste à installer dans les réunions des repas qui ne devraient se tenir que dans les maisons particulières. La réforme prescrit de ne plus festoyer dans les réunions. Elle dit aux fidèles de manger chez eux comme bon leur semble, mais de ne pas transformer les réunions en banquets. Ces deux oracles protestent contre les repas des réunions et ils en exigent la disparition immédiate. Ils disent aux fidèles : « Festoyez chez vous, mais pas dans les réunions. »

A moins de fermer volontairement les yeux, l'on ne peut pas ne pas voir le contraste de cette législation avec la précédente. Tout à l'heure une critique était formulée contre les repas corporatifs des chrétiens de Corinthe et une réforme était réclamée. Mais le blâme ne portait que sur l'égoïsme dont certains convives donnaient le spectacle ; l'égoïsme une fois disparu le repas n'avait plus rien que d'irréprochable. Ici c'est le repas lui-même qui est en cause, c'est lui qui vicie les réunions et qui ne doit pas sortir du domicile de chaque fidèle. Il y a opposition irréductible.

Examinons cette dissertation qui travaille à bannir les banquets des réunions chrétiennes. Et d'abord essayons de dégager le principe au nom

duquel elle mène sa campagne. Ce principe est formulé en termes laconiques dans le verset 20 : « Ce n'est pas manger la cène¹ du Seigneur. » Développons ce tour de phrase. Voici ce qu'il veut dire : « Votre devoir dans vos réunions communes est de faire la cène du Seigneur. Or festoyer comme vous faites *ce n'est pas manger la cène du Seigneur*. Bannissez donc de vos réunions ces repas qui les profanent odieusement. »

Mais qu'est-ce que « la cène du Seigneur » ? D'où vient-elle ? En quoi consiste-t-elle ? Le texte suivant répond à ces questions :

J'ai, en effet, reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis, à savoir que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain et, ayant rendu grâces, le rompit et dit... Faites ceci en mémoire de moi. Et de même la coupe après souper en disant... Faites ceci toutes les fois que vous boirez en souvenir de moi. Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez à la coupe, vous professez la mort du Seigneur... Donc celui qui mange le pain et qui boit la coupe du Seigneur indignement est coupable... Que chacun se discipline soi-même et que l'on mange le pain et que l'on boive à la coupe ainsi.

D'après ce texte la cène du Seigneur est un rite que le Seigneur a lui-même institué. Manger la cène du Seigneur, c'est faire exactement ce que le

1. En écartant le terme « repas », je me conforme à l'intention de l'auteur qui se sert, il est vrai, du mot *deipnon*, mais ne veut pas que ce *deipnon* soit un repas.

Seigneur a institué. Or le Seigneur, dans la nuit où il fut livré, a pris le pain et fait sur lui l'action de grâces. Il a de même pris la coupe et fait sur elle l'action de grâces. Puis il a distribué le pain et fait circuler la coupe en prescrivant de faire la même chose en souvenir de sa mort. Donc, pour manger la cène du Seigneur, il faut manger le pain et boire à la coupe « ainsi » (28). *Ainsi*, c'est-à-dire n'introduire dans le rite aucune autre nourriture que le pain, aucun autre breuvage que celui de la coupe commune. *Ainsi*, c'est-à-dire manger le pain après qu'il a reçu l'action de grâces, boire à la coupe après qu'elle a reçu, elle aussi, l'action de grâces, et faire ces deux actes « en souvenir » du Christ, en souvenir de sa mort que l'on professera.

Voilà pourquoi festoyer « ce n'est pas manger la cène du Seigneur ». Il y a incompatibilité entre ceci et cela parce qu'un festin, avec les viandes et les boissons dont il est chargé, est un acte profane ordinairement accompagné d'ivresse ; tandis que la cène du Seigneur, avec le pain et la coupe qui la composent exclusivement, avec la double action de grâces qui y intervient, surtout avec la commémoration de la mort du Seigneur que l'on y fait, est essentiellement un acte religieux.

En deux mots le chrétien doit manger le pain et boire la coupe « ainsi », c'est-à-dire de la manière prescrite par le Seigneur. Mais, pour cela, il doit d'abord « se discipliner », ne pas s'abandonner à

ses instincts gloutons et ne pas travestir un acte religieux en un vulgaire banquet.

3. *Origine de la cène du Seigneur.*

Paul enseigne ici en quelle circonstance et dans quel but le Christ a institué la cène. Il déclare en outre avoir déjà donné cet enseignement aux Corinthiens pendant son séjour au milieu d'eux : « Ce que je vous ai transmis ».

Ce qu'il a enseigné, il n'a pu omettre de le pratiquer. Il a donc célébré la cène du Seigneur. Il l'a célébrée au moins chaque semaine ; et, cela va sans dire, en toute conformité avec les intentions du Christ. Tant qu'il a habité à Corinthe, tant qu'il a présidé les réunions des fidèles, aucun abus ne s'est introduit. Il s'éloigne et, trois ans après son départ, des enseignements qu'il a donnés, des usages qu'il a établis, des règlements qu'il n'a pu manquer d'édicter touchant la cène du Seigneur il ne reste plus rien. Tout est oublié. L'acte religieux par excellence s'est mué en un repas incorrect où « l'un a faim quand l'autre est ivre. » Personne n'a mis obstacle au sacrilège, ni la famille de Stéphane dont pourtant Paul va bientôt louer le dévouement (XVI, 15), ni Fortunatus et Achaïcus dont il va faire l'éloge (XVI, 18), ni tous ces prophètes, ni tous ces inspirés qui (à en croire les chapitres XII et XIV dont l'authenticité est universellement

acceptée) sont les organes de l'Esprit. Tous se sont laissé entraîner au mal ; la profanation a été générale ! Comment ne pas voir qu'une pareille situation répugne, que les choses n'ont pu se passer ainsi ?

Décidément le texte « ce que je vous ai transmis », avec tout ce qu'il traîne derrière lui, ne s'encadre pas dans la vie de Paul. Nous avons déjà constaté que la dissertation sur « la cène du Seigneur » contredit les textes 21 et 33 qui parlent d'un banquet corporatif. Ceux qui hésitaient encore, ceux qui, avant d'accepter cette conclusion, réclamaient un supplément de lumière, obtiennent satisfaction. Le supplément qu'ils demandent leur est, je crois, administré.

Désire-t-on une troisième preuve ? On va l'avoir. Relisons la formule par laquelle s'ouvre le récit de l'institution de la cène : « J'ai, en effet, reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis ». Pendant longtemps les critiques ne firent pas attention à « J'ai reçu du Seigneur ». En 1887, Havet, le premier, remarqua que ces paroles étranges devaient être prises à la lettre. Selon lui Paul a reçu directement et exclusivement « du Seigneur » les renseignements qu'il nous donne sur l'institution de l'eucharistie. « Du Seigneur », ce qui veut dire qu'il ne doit rien aux disciples immédiats de Jésus. « Du Seigneur », ce qui veut dire aussi que Paul joue ici le rôle d'un visionnaire et qu'il a puisé les éléments de son récit

1. *La conversion de saint Paul dans la Bibliothèque de l'école des Hautes-Etudes, sciences religieuses, I, 186.*

de la cène dans son imagination exaltée. Aujourd'hui la thèse de Havet est généralement admise et l'on dit couramment que la formule « J'ai reçu du Seigneur » se réfère à une vision.

Cette opinion me paraît confondre deux questions très différentes, à savoir ce que Paul a pu prêcher pendant son séjour à Corinthe et ce qu'il a pu écrire dans sa lettre.

Qu'il ait contemplé dans son imagination supposée mystique le tableau de la première cène et qu'il ait ensuite, avec une confiance sans réserve, prêché aux Corinthiens l'institution de l'eucharistie par le Christ, il n'y a à cela rien d'impossible. Mais, entre son départ de Corinthe et sa lettre, un fait nouveau s'est passé. Durant son absence une coterie a pris corps. On lui a préféré Apollos ; on lui a même préféré Céphas, à en croire I, 12, III, 22 dont l'authenticité est admise par tous les critiques. Son autorité a été battue en brèche. Dans l'état actuel des esprits quelle autorité a sa vision ? Pour beaucoup de Corinthiens le patronage d'Apollos (ou de Pierre) ferait bien mieux l'affaire. C'est sous ce patronage qu'il devrait se mettre ; tout comme, dans XV, 11 dont l'authenticité est universellement admise, il déclare être l'écho des apôtres.

S'il ne le peut — et pour cause puisque la cène du Seigneur est son œuvre personnelle — ne doit-il pas craindre de se heurter à un scepticisme irréductible ?

Car maintenant que la défiance est éveillée, il ne peut se dissimuler qu'on va lui objecter ceci : « Les faits historiques ne se prouvent pas à coups de visions mais par les témoignages. Si le Christ avait, dans la nuit de sa passion, institué l'eucharistie, les disciples qui étaient là le sauraient. Or ceux que, par des intermédiaires, nous avons pu interroger, ignorent tout de cette auguste cérémonie ; ils n'ont rien vu, rien entendu. Votre vision ne peut rien contre leurs dénégations. » Voilà l'objection que les Corinthiens vont faire, à laquelle Paul ne peut manquer de s'attendre et devant laquelle il ne peut rester indifférent. Or la déclaration « J'ai reçu du Seigneur » nous le montre précisément dans cette attitude d'indifférence qu'il n'a pu avoir. Pour la troisième fois le récit de l'institution de la cène ne parvient pas à se loger dans le cadre de la vie de Paul. La question peut être considérée comme définitivement tranchée : il n'est pas de Paul.

Mettons-nous à la recherche de son origine. Le texte « J'ai reçu du Seigneur » nous fournit une indication précieuse. Il nous présente une vision ; une vision qui, cela va sans dire, ne peut être que fictive, puisque tout le morceau est fictif. Ce détail a une importance capitale. Si la vision était authentique nous n'aurions le droit d'y chercher aucune arrière-pensée ; nous devrions voir en elle le produit d'une imagination exaltée et rien de plus. Mais elle est fictive. Celui qui l'a construite l'a rigoureusement

adaptée au but qu'il poursuivait ; et, pour découvrir ce but, nous n'avons qu'à prendre la vision telle qu'elle nous est présentée.

Elle a été accordée à Paul, à lui tout seul. Paul seul a reçu les confidences célestes sur la conduite que les fidèles doivent tenir dans leurs réunions, sur la « cène du Seigneur » qui doit y être célébrée, sur les festins qui doivent en être bannis. Les Douze ont été tenus à l'écart de cette faveur. C'est donc Paul seul que les chrétiens doivent écouter ; c'est d'après ses instructions qu'ils doivent organiser leurs réunions. La vision cristallisée dans le texte « J'ai reçu du Seigneur » est une manœuvre destinée à élever Paul au détriment des Douze. Son auteur ne peut être qu'un ennemi des Douze. Pour trouver cet ennemi il faut aller à l'école de Marcion. La vision de Paul, la législation réformatrice qu'elle introduit est d'origine marcionite.

Dès le début du second siècle, le banquet chrétien, sans doute pour des raisons économiques était, au moins d'ordinaire, frugal. Ceci résulte du texte de Pline :

*ad capiendum cibum promiscuum tamen et innoxium*¹.

1. Dans l'esprit du juriste Pline le mot « innoxius » désigne un repas qui, par sa frugalité, ne contrevient pas aux lois somptuaires, notamment à la loi *Fannia*. Renan (*Les Évangiles*, p. 478) traduit : « pour prendre ensemble un repas mais un repas ordinaire et parfaitement innocent. » On doit traduire : « pour prendre un repas collectif mais n'ayant pourtant rien d'illégal. » (Voir Baumgartner, dans *Zeitschrift für die katholische Theologie*, 33 (1909), 54).

Mais cette frugalité n'avait rien changé au caractère profane du repas. D'ailleurs elle subissait parfois des éclipses et il arrivait aux réunions chrétiennes d'être de véritables festins. Telle était la situation quand Marcion est arrivé. Qu'a fait ce grand réformateur ?

Le banquet était tellement enraciné dans les mœurs que sa suppression radicale lui a paru impossible. Obligé de le maintenir il y a introduit deux transformations. D'abord il l'a réduit à sa plus simple expression en n'y admettant que le pain avec la coupe commune et en écartant rigoureusement tout ce qui avait l'apparence d'un festin. Ensuite à ce repas squelette il a donné une origine divine et une destination religieuse. Il a fait du banquet primitif la « cène du Seigneur », c'est-à-dire un rite institué par le Seigneur lui-même et célébré en souvenir de la passion du Seigneur. Enfin il a lancé son institution sous le nom de Paul qui a été censé la tenir du Seigneur.

Maintenant que la pensée capitale de la rédaction marcionite est dégagée, signalons les idées accessoires qui lui font cortège. C'est à elle qu'appartient le verset 27^a d'après lequel on est coupable quand on mange le pain et qu'on boit à la coupe du Seigneur indignement, c'est-à-dire en festoyant et en omettant de faire mémoire du Seigneur.

A elle aussi doivent être attribués les versets 30-32 qui signalent parmi les chrétiens de nombreux cas

de maladie et de mort et les présentent comme des châtimens paternels destinés dans la pensée de Dieu (du Dieu bon) à préserver ses enfans du sort réservé au monde. Sous la plume de Paul écrivant trois ans après son départ de Corinthe cette multitude de malades et de morts exigerait une communauté chrétienne d'au moins dix mille âmes. Sous la plume d'un docteur du second siècle disposant de quinze ou vingt ans d'expérience, ces expressions ne requèrent pas nécessairement une église aussi importante. Le Dieu bon, dont il est question ici, châtie les chrétiens coupables pour les ramener à lui par le repentir et pour ne pas se voir contraint de les abandonner avec le monde au Dieu mauvais¹.

Lancée sous le nom de Paul la réforme fut insérée dans la rédaction marcionite de notre épître. Puis son auteur en fit un résumé qu'il inscrivit dans l'évangile de Luc. Ceci se passait vers 140, à une époque où les groupes marcionites n'étaient pas encore expulsés des communautés catholiques. Celles-ci acceptèrent l'édition édifiante qu'on leur présentait de l'épître et de l'évangile. Pourtant, au bout de quelques années elles éprouvèrent le besoin d'y faire quelques additions. On les trouva signalées dans les notes. Mais l'une d'elles, d'une importance capitale, doit être étudiée ici.

1. Cette explication ne s'applique qu'aux malades et elle laisse de côté les morts. Elle est donc incomplète ; mais l'auteur fait ce qu'il peut.

4. *Ceci est mon corps.*

Dans notre texte actuel le Christ, après avoir fait l'action de grâces sur le pain et avant de formuler l'injonction : « Faites ceci en souvenir de moi », dit : « Ceci est mon corps pour vous. » De même après avoir fait l'action de grâces sur la coupe et avant de réitérer l'injonction : « Faites ceci en mémoire de moi », il dit : « Cette coupe est la nouvelle alliance dans mon sang ». Que penser de ces deux oracles ?

Qu'ils n'ont aucun lien avec le précepte dont chacun d'eux est suivi.

On comprendrait que le Christ eût dit : « Ceci est mon corps pour vous : croyez cela. » On comprendrait encore la formule que voici : « Ceci est mon corps pour vous : redites cela quand vous ferez la cène ». Mais il n'existe aucun rapport entre les deux propositions suivantes « : Ceci est mon corps pour vous : faites ceci en souvenir de moi » (même observation en ce qui concerne la coupe).

Quand on a écarté ces deux oracles, on se trouve en face de deux gestes, l'un par lequel le Christ fait une action de grâces sur le pain puis le donne à manger à ses disciples, l'autre par lequel le Christ fait une action de grâces sur la coupe puis la donne à boire. C'est manifestement à ce double geste que se rapporte la double injonction : « Faites ceci en souvenir de moi. En souvenir de moi faites une

action de grâces sur le pain, puis donnez-le à manger. En souvenir de moi faites une action de grâces sur la coupe puis donnez-la à boire. »

La parole « Ceci est mon corps » sépare violemment les deux parties d'une phrase qui veulent être unies et qui l'étaient à l'origine. Elle a été introduite artificiellement dans un cadre qui n'était pas fait pour la recevoir et qu'elle brise. Elle n'a donc pas la même origine que le contexte qui l'entoure. Cette observation s'applique à la coupe.

Ces deux oracles sont d'ailleurs de provenance catholique ; car en disant que le pain est le corps du Christ, que la coupe est la nouvelle alliance dans son sang, ils enseignent équivalement que le Christ a un corps, un corps dans lequel se trouve du sang, un corps charnel semblable au nôtre. Le Christ qui est censé dire que le pain est son corps, que la coupe est l'alliance dans son sang veut certainement nous apprendre qu'il n'est pas un Christ spirituel, qu'il a un corps charnel comme le nôtre. Mais comment atteint-il le but ? Ceci revient à chercher quel est le sens précis de « ceci est mon corps. »

Interrogeons Justin. Dans le *Dialogue* écrit vers 165 ce docteur mentionne plusieurs fois l'eucharistie et, à la manière dont il en parle, on voit clairement qu'il connaît le texte de l'institution tel que nous l'avons aujourd'hui. Pour le moment je me borne à citer LXX, 4. Dans ce passage il est question d'un oracle d'Isaïe — qu'il est inutile de

rapporter ici — et nous apprenons que cet oracle doit être entendu du pain que notre Christ nous a ordonné de faire *en souvenir de ce qu'il a pris un corps* (*eīs anamnésin tou sesōmatopoïesthai auton*) pour ceux qui croient en lui, pour lesquels il s'est fait aussi souffrir, et de la coupe qu'il a ordonné de faire en souvenir de son sang, en rendant grâces.

Justin semble ne vouloir commenter ici que le précepte « Faites ceci en souvenir de moi ». Son raisonnement est, en effet, celui-ci : « Nous devons célébrer le pain d'action de grâces en nous conformant aux intentions du Christ. Or le Christ nous a dit de faire l'action de grâces sur le pain et sur la coupe en souvenir de lui. Donc nous devons faire cette action de grâces en souvenir de ce qu'il a pris un corps et de ce qu'il a eu du sang dans son corps ». Mais il est facile de voir que l'on peut faire l'eucharistie en souvenir du Christ sans la faire en souvenir du corps que le Christ a pris. Justin a introduit dans le précepte du Christ une précision qui n'y est pas. Cette précision c'est le texte : « Ceci est mon corps » qui la lui a fournie, puisque c'est ce texte qui associe le corps du Christ au pain de l'eucharistie. Et, sous couleur d'interpréter l'ordre « Faites ceci », en réalité il interprète « Ceci est mon corps ».

Donc, dans le *Dialogue* LXX, Justin a commenté « Ceci est mon corps ». Et le commentaire qu'il nous donne de ce célèbre texte consiste à dire que l'eucharistie est une profession de foi à l'incarnation du

Christ. Les chrétiens doivent manger le pain et boire la coupe d'actions de grâce en souvenir du corps que Jésus a pris, en souvenir du sang qui était dans ce corps. Ceci résulte de « Ceci est mon corps ». En prononçant ces paroles le Christ a enseigné qu'il n'était pas un pur esprit, mais qu'il avait un corps vivifié par le sang, un corps charnel comme le nôtre. Il a voulu dire : « J'ai un corps semblable au vôtre ». Et, en recevant l'eucharistie, les chrétiens proclament leur adhésion aux enseignements de leur maître, leur soumission à ses ordres.

Que vaut ce commentaire? Notons que Justin, qui a vécu à Rome, a dû avoir des entretiens soit avec l'auteur du texte lui-même, soit avec des hommes qui connaissaient l'auteur, qui l'approchaient. Son interprétation de l'oracle « Ceci est mon corps » est probablement authentique, c'est-à-dire émanée de l'auteur du texte. Et, si elle paraît artificielle, la cause en est dans le texte lui-même qui est étrange.

Il est bien étrange, en effet, ce propos par lequel le Christ déclare que le pain est son corps. A ceux qui objecteraient qu'il est peu apte à loger l'incarnation je répondrais : A quoi est-il apte ? La vérité est qu'il est pour tous une énigme. Mais puisque cette énigme est là qui se dresse devant nous, il faut essayer de la résoudre. Essayons.

Et d'abord mettons-nous dans la situation de l'auteur. Il s'est trouvé en présence d'un commandement dont le sens est celui-ci : « Faites l'action de

grâces sur le pain et sur la coupe, puis mangez le pain et buvez la coupe en souvenir de moi ». Ce commandement est émané du Christ lui-même, et il a été communiqué par une révélation à Paul qui a été, en même temps, chargé de le promulguer. Sur ces deux points lui, théologien catholique des environs de 150, n'avait aucun doute. Il était bien sûr également que le Christ avait voulu nous obliger par cet ordre à manger le pain et à boire la coupe, en souvenir de son incarnation et de sa mort sanglante sur le calvaire. Mais il a constaté avec douleur que, chez Marcion, on attribuait le précepte « Faites ceci en souvenir de moi » au Christ spirituel, au Christ qui n'avait pas un corps charnel comme le nôtre. Le seul moyen de réfuter les marcionites était de mettre dans la bouche du Christ les précisions qui étaient dans sa pensée et de compléter l'oracle. Notre auteur s'est fait un devoir de le compléter en y introduisant la mention de l'incarnation du Christ.

L'opération était ardue. L'auteur n'osa pas faire dire au Christ en propres termes : « J'ai un corps semblable au vôtre ; mangez le pain en souvenir de cette vérité. » Il usa d'un détour. Il mit dans la bouche du Christ un propos qui, par voie de déduction, devait conduire le lecteur au même résultat. Le propos qu'il choisit fut « Ceci est mon corps ». Par cette formule les fidèles étaient avertis qu'entre le pain eucharistique et le corps du Christ un rap-

port existait. La nature de ce rapport ne leur était pas expliquée. A eux de la deviner. Ils étaient placés à l'entrée d'un chemin au bout duquel se trouvait l'incarnation. Et voici les étapes qui devaient les mener du point de départ au point d'arrivée : « Ce pain que je vous donne va se transformer en votre corps ; dès maintenant on peut dire qu'il est votre corps, car votre corps est fait de pain. Eh bien, il en est de même pour moi. Mon corps, lui aussi, est fait de pain. Ce pain est la matière qui constitue mon corps : *il est mon corps*. Donc mon corps n'est pas un fantôme ; il est exactement de la même nature que le vôtre ; il est charnel comme le vôtre. Vous mangerez ce pain en mémoire de moi ; en le mangeant vous professerez que mon corps et le vôtre sont de la même nature parce que tous deux se nourrissent de pain ; vous professerez mon incarnation ; vous condamnerez le blasphème de Marcion. »

Il est bien entendu que cette manière d'énoncer l'incarnation du Christ est la plus obscure, la plus artificielle que l'on puisse imaginer. Et les observations qu'on vient de lire ne tendent pas à la justifier. Elles se proposent seulement d'expliquer comment cet artifice a pu être inventé. Elles veulent montrer que l'auteur catholique de « Ceci est mon corps » a été amené à cette formule par son désir de mettre le dogme de l'incarnation dans un cadre qui n'était pas fait pour le recevoir, par son obstination à pour-

suivre un but avec des moyens qui n'y étaient pas appropriés.

Jusqu'ici j'ai pris pour guide le texte du *Dialogue* LXX, 4 qui nous apprend que le Christ a prescrit de « faire le pain » en souvenir de son incarnation. Mais il y a aussi dans la grande *Apologie* LXVI, 2 un texte célèbre où il est question de la nourriture sur laquelle l'action de grâces a été faite. Le voici :

Cette nourriture par laquelle notre sang et nos chairs sont nourris par transformation, nous avons appris qu'elle est la chair et le sang de Jésus fait chair.

Donc le pain et le vin sont la chair et le sang de Jésus incarné. Mais ce même pain et ce même vin « se transforment » en notre chair et en notre sang. En sorte que l'eucharistie est à la fois, d'une part, le corps et le sang de Jésus incarné, d'autre part, notre corps et notre sang. Elle possède deux propriétés distinctes. Distinctes, non par elles-mêmes, mais par la manière dont nous les connaissons. Que le pain et le vin constituent notre corps, nous le constatons par l'expérience qui nous fait assister à la transformation des aliments en notre propre substance. Que ce même pain et ce même vin ont constitué la chair et le sang de Jésus pendant sa vie sur la terre, nous le savons « par l'enseignement que nous avons reçu ». L'enseignement visé ici est la formule « Ceci est mon corps » qui est rapportée ensuite. A part la manière dont nous les connais-

sons, ces deux propriétés n'en font qu'une. Le pain et le vin de l'eucharistie sont le corps et le sang de Jésus au même titre et dans le même sens qu'ils sont notre corps et notre sang. Ils sont la matière dont provenaient le corps et le sang de Jésus pendant sa vie terrestre, tout comme ils sont la matière dont proviennent notre corps et notre sang. D'où il suit que le pain et le vin de l'eucharistie prouvent l'incarnation de Jésus et condamnent l'hérésie de Marcion.

Voilà ce que veut dire Justin dans cet endroit de la première *Apologie* où les théologiens romains ont cru reconnaître le dogme de la transsubstantiation. Il se réfère à « Ceci est mon corps », il l'interprète, il explique que le Christ a voulu dire ceci : « Mon corps est de la même nature que le vôtre ».

5. *Le voile des femmes.*

Cette dissertation, qui s'étend de 3 à 16, n'a d'attache ni avec l'éloge qui la précède ni avec le blâme qui la suit. Elle fait figure de bloc erratique : c'est une pièce rapportée. Il a existé une rédaction dans laquelle 17 venait après 2 et dont la teneur était :

Je vous loue de ce que vous vous souvenez de moi en tout et de ce que vous gardez les traditions comme je les ai transmises. Mais je ne loue pas ceci, à savoir que vous vous réunissez non pour le mieux mais pour le pire.

Puis un interpolateur est venu qui a inséré, là

où nous la lisons aujourd'hui, la dissertation sur le voile des femmes et qui, du même coup, a été obligé d'introduire dans 17, en guise de raccord, la formule « en prescrivant cela ». Cette petite note, qui se présente comme un lien, est en réalité un artifice destiné à masquer l'interpolation.

Examinons le contenu de cette dissertation. Des femmes se sont mises à prier et à prophétiser dans les réunions publiques. Sans doute les réunions publiques ne sont pas mentionnées dans le texte, mais elles y sont sous-entendues, car nul ne pouvait songer à imposer le port du voile aux femmes dans leur domicile privé ; d'ailleurs la prophétie ne pouvait être pratiquée que dans les réunions publiques. L'auteur ne voit aucun inconvénient à ce que les femmes exercent le ministère de la prière et de la prophétie dans les réunions. Mais, au nom de la décence, il veut qu'elles portent un voile. Et il expose les multiples raisons qui obligent les femmes à porter un voile. L'une d'elles, empruntée au livre d'Hénoch, fait allusion au péché que certains anges commirent jadis avec les femmes, et il laisse entendre que la même mésaventure pourrait arriver aux femmes qui oseraient prier et prophétiser sans voile dans les réunions publiques. Voilà la thèse.

Et voici l'observation qu'elle appelle. C'est chez les montanistes que la prophétie devint un ministère exercé par les femmes (voir plus loin, p. 101). L'auteur de la dissertation est un catholique qui, sans

être hostile aux pratiques montanistes, essaie de les soumettre aux règles du bon sens. A cette époque l'école de Marcion était seule à identifier le Christ avec Dieu ; partout ailleurs la christologie était encore subordinationiste. C'est ce qui explique la profession de foi de 3 selon laquelle Dieu est le chef du Christ, tout comme l'homme est le chef de la femme et comme le Christ est le chef de l'homme.

Notre dissertation n'est pas homogène. Les versets 11 et 12, dont l'objectif est manifestement de mettre la femme sur le même plan que l'homme, apportent un correctif à 9 qui met nettement la femme au-dessous de l'homme. Ils sont la riposte d'un montaniste exalté à la critique d'un montaniste modéré.

NOTE

MARCION ET LE TEXTE « CECI EST MON CORPS »

Marcion, qui ne reconnaissait d'autre évangile que celui de Luc, donna de ce livre une édition dans laquelle ne se trouvaient ni les récits de l'enfance, ni certains passages de notre Luc actuel particulièrement opposés à la doctrine marcionite. D'autres textes plus ou moins gênants pour cette doctrine étaient consignés dans son édition mais munis de gloses qui les conciliaient ou, en tout cas, essayaient de les concilier avec le marcionisme. Ces gloses étaient rassemblées dans une étude spéciale qui accompagnait le texte marcionite de l'évangile de Luc et qui était intitulée *Antithèses*, c'est-à-dire oppositions entre la doctrine du Christ et la doctrine du Créateur promulguée dans l'Ancien Testament.

Sur ces deux points nous sommes renseignés par Tertullien qui, dans le IV^e livre de son traité *Adversus Marcionem*,

tantôt reproche à Marcion d'avoir supprimé un texte authentique de Luc et tantôt cite, avant de le réfuter, un de ses commentaires. Prenons par exemple la scène de la Transfiguration. Le texte marcionite de Luc signalait la présence de Moïse et d'Élie aux côtés du Christ glorieux, mais il ne disait pas que le Christ s'était entretenu avec eux. Et, dans les *Antithèses*, Marcion expliquait que le Christ avait fait intervenir ces deux personnages pour les renier ; à preuve de quoi il citait l'oracle céleste qu'il glosait ainsi : « C'est le Fils que vous devez écouter et non Moïse ou Élie. » Tertullien, IV, 22, signale la lacune du texte de l'évangile marcionite. Il dit : « Marcion ne veut pas que Moïse se soit entretenu avec le Seigneur. » Quant au commentaire, il le rapporte, puis il le réfute avec sa vigueur coutumière. Naturellement au moment où il écrit, il a sur sa table deux exemplaires de Luc, un exemplaire du texte catholique et un exemplaire du texte marcionite auquel les *Antithèses* étaient annexées. Ces observations préalables étaient nécessaires pour l'intelligence du problème que j'ai maintenant à discuter.

Supposons que l'oracle : « Ceci est mon corps », « Ceci est mon sang », émane soit du Christ, soit de Paul. Marcion qui, dans cette hypothèse, l'a nécessairement connu et a dû prendre position à son sujet, s'est trouvé en face de deux partis : le parti de l'interprétation et le parti de la suppression. Il a pu, au moyen d'une exégèse artificielle, adapter ou, si l'on veut, essayer d'adapter ledit oracle à sa doctrine du Christ spirituel. Il a pu aussi s'apercevoir qu'une pareille tentative était irréalisable et, en désespoir de cause, se décider à la suppression. Il a eu le choix entre ces deux expédients. Mais il a dû opter pour l'un ou pour l'autre, ce qui veut dire qu'il n'a pu introduire dans son édition de Luc les paroles « Ceci est mon corps », « Ceci est mon sang », sans leur consacrer dans les *Antithèses* un commentaire utile.

Or la seule solution à laquelle il n'a pas pu s'arrêter est justement celle qu'il aurait adoptée à en croire Tertullien dont la dissertation sur cet endroit de Luc, IV, 40, dit en substance ceci : « Le Christ déclare que le pain est la figure de son corps. Si son corps n'avait pas été véritable, il n'aurait pas pu le représenter par une figure. La réalité du corps du Christ est confirmée par la mention de la coupe où il est ques-

tion d'une alliance scellée par le sang. Car si l'on objecte qu'il y a des corps non charnels, en tout cas un corps qui a du sang est nécessairement un corps charnel. » On s'attendait à rencontrer l'une des deux notes suivantes : « Marcion a supprimé ces paroles du Christ qui le gênaient », ou : « Marcion, qui n'a pas osé supprimer les paroles du Christ, les a détournées de leur vrai sens au moyen de tel expédient que je vais réfuter. » En fait Tertullien ne reproche pas à Marcion d'avoir supprimé « Ceci est mon corps » ; il ne l'accuse pas non plus d'en avoir travesti le sens. Il mentionne une objection qui pourrait être faite, mais sans dire qu'elle a été formulée. D'ailleurs cette objection qui consiste à interpréter spirituellement « Ceci est mon corps » n'atteint pas « Ceci est mon sang » et la réponse de Tertullien met précisément ce point en relief. De ces constatations il résulte premièrement que Tertullien a lu l'oracle « Ceci est mon corps » dans son exemplaire marcionite de Luc, deuxièmement qu'il n'a lu dans les *Antithèses* aucun commentaire destiné à fausser le sens de cet oracle gênant. Et l'on est autorisé à conclure que Tertullien attribue à Marcion la seule attitude que cet hérétique n'a pu tenir.

Tertullien doit être dans l'erreur. Ou bien il a lu superficiellement les *Antithèses* et n'y a pas vu tout ce qui s'y trouvait. Ou bien son exemplaire de l'édition marcionite de Luc était inexact. La première hypothèse est bien invraisemblable. Examinons la seconde.

Pour cela relevons quelques-uns des reproches que Tertullien articule contre son adversaire. Dans II, 17 il accuse Marcion d'avoir retranché de l'évangile le texte qui nous montre Dieu faisant tomber la pluie sur les bons et sur les mauvais. Et l'accusation est réitérée dans IV, 17. C'est dans l'évangile de Luc que Marcion est censé avoir fait cette suppression car Tertullien, qui tient à se placer sur le terrain de son adversaire, déclare ne vouloir lui opposer que cet évangile. Le même reproche est formulé au sujet du texte où le Christ déclare n'être pas venu pour abolir la loi. « Marcion a effacé ces paroles comme si elles avaient été ajoutées après coup », lisons-nous dans IV, 7, puis en substance dans IV, 9, puis dans IV, 12. Or ces deux oracles qu'on lit dans Matthieu V, 45, 17, ne se trouvent pas chez Luc. Manifestement Ter-

tullien les lisait dans son exemplaire catholique de Luc. Cela prouve que cet exemplaire donnait l'hospitalité à des textes qui n'y avaient aucun droit, qu'il n'était pas pur de tout alliage.

Et alors un rapprochement s'impose. Si l'exemplaire catholique de Luc dont Tertullien disposait contenait certaines altérations, pourquoi son exemplaire du texte marcionite aurait-il nécessairement été mieux conservé ? Puisque Marcion, de l'aveu de Tertullien, n'a point essayé, dans ses *Antithèses*, de dénaturer le texte « Ceci est mon corps », il ne l'a pas introduit dans son évangile. Cette conclusion formulée plus haut garde toute sa valeur. Elle s'impose à ceux-là même qui s'obstineraient à mettre le susdit oracle dans la bouche de Paul ou même du Christ. Quant à moi, il ne m'est pas désagréable de rappeler que j'y suis arrivé par une voie toute différente puisque je recule l'apparition de « Ceci est mon corps » vers 150. A ceux qui opposeraient l'exemplaire marcionite de Luc que Tertullien avait à sa disposition, on est en droit de répondre : Cet exemplaire était interpolé¹.

LES DONN SPIRITUELS

Les chapitres XII-XIV traitent principalement des dons spirituels.

1. Les Glossolales.

Le chapitre XIV, de 1^b à 33, est consacré à un phénomène bizarre désigné sous le nom de « parler en langues » (ou « en langue ») et dont voici la caractéristique : celui qui parle en langues n'est pas com-

1. Harnack, *Marcion : das Evangelium vom fremden Gott*, p. 236 reconnaît que la Bibl. de Marcion fut de bonne heure interpolée par ses propres partisans, et il apporte plusieurs témoignages à l'appui de cette assertion.

pris par les auditeurs, et il ne peut pas l'être attendu qu'il ne prononce pas des paroles distinctes (sur-tout 2, 9, 16) ; il parle « par l'Esprit », mais non par l'intelligence (14-15) ; toutefois le « parler en langues » est quelquefois interprété après coup soit par un auditeur, soit même par celui qui l'a tenu, et alors il devient utile à l'assemblée (13, 27, 28). Le phénomène qui est décrit ici et qu'on appelle aujourd'hui « glossolie » est dû au rejaillissement de l'exaltation religieuse sur le système nerveux. Il est bien connu dans l'histoire. Beaucoup de sectes religieuses, même de nos jours, en ont donné le spectacle. On peut dire d'une manière générale que la glossolie sévit partout où le sentiment religieux dépasse l'intensité moyenne. Alors, comme tous les accidents nerveux, elle gagne de proche en proche et se répand par contagion.

Cette maladie sévit, aux environs de 165, dans la province de Phrygie. Montan et les deux femmes qui l'accompagnaient étaient des exaltés : ils eurent de fréquents accès de glossolie. Ceci nous le savons par l'Anonyme d'Eusèbe. Voici ce qu'il dit de Montan (*Hist. eccl.*, 5, 16, 7, 9).

Entrant subitement en transport et en fausse extase, il parla avec enthousiasme, prononça des mots étranges (*xénophônéïn*) et prophétisa contre la coutume introduite dans l'Église par la tradition... Il suscita deux autres femmes et les remplit de l'esprit impur, en sorte que celles-ci parlèrent à contresens, à contretemps, d'une manière extravagante comme le susdit.

Dans l'extrait qu'on vient de lire l'adversaire des montanistes leur reproche d'avoir inauguré un genre de prophétie inconnu à la tradition, la prophétie accompagnée de transports, de gestes enthousiastes, de paroles étranges, de manières extravagantes. Un peu plus loin (5, 17, 3) il insiste sur cette observation, et il prouve que la prophétie montaniste n'a rien de commun avec la prophétie traditionnelle :

Ils ne pourront rien montrer de pareil chez les prophètes, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament qui ont été remplis du Saint-Esprit. Qu'ils prennent Agabus, Judas, Silas, les filles de Philippe, Ammia de Philadelphie, Quadratus ou un autre quel qu'il soit, ils ne pourront se vanter de les avoir avec eux.

Ce plaidoyer prouve aux montanistes que leurs prophéties, avec les extravagances dont elles s'entouraient, étaient des phénomènes nouveaux, inconnus jusqu'ici. Mais il laisse entendre que les montanistes soutenaient la thèse contraire et prétendaient avoir des attaches avec la tradition. Le dialogue était celui-ci : « Nous avons des ancêtres. — Vous n'en avez pas, car les prophètes auxquels vous prétendez vous rattacher n'avaient rien de commun avec vous. » On peut dire d'ailleurs qu'il s'imposait par la force des choses. De part et d'autre on devait tirer à soi la tradition.

Mais dans ce dialogue il y a une lacune étonnante. Comment se fait-il que la dissertation de l'épître aux Corinthiens sur « le parler en langues »

ou « par l'Esprit » ne soit utilisée ni par l'attaque ni par la défense ? Certains passages de cette pièce pouvaient servir à la propagande montaniste, par exemple 39 : « N'empêchez pas de parler en langues ». D'autres lui étaient plutôt hostiles, par exemple 9 : « Si, par la langue, vous ne tenez pas un discours intelligible, comment saura-t-on ce qui est dit ? » D'où vient que ni les montanistes ni leurs adversaires n'ont tiré parti des textes qui pouvaient leur servir ? Dira-t-on qu'ils en ont tiré parti, mais qu'Eusèbe n'a pas jugé à propos d'insérer dans ses extraits les emprunts faits à la dissertation paulinienne sur le « parler en langues » ? Cela reviendrait à dire que Eusèbe a éliminé de son découpage les pièces les plus importantes du dossier qu'il voulait porter à notre connaissance. Qui ne voit l'in vraisemblance d'une pareille explication ?

Et puis, nous savons que l'un des adversaires du montanisme, Miltiade, écrivit — avant l'Anonyme, donc vers 185 — un livre intitulé : *Comme quoi un prophète ne doit pas parler en extase*. A vrai dire, nous ne connaissons de ce livre que le titre (Eusèbe, 5, 17, 1). Mais ce titre prouve que, aux environs de 185, un docteur catholique ne voulait pas entendre parler de l'extase. Comment croire qu'il aurait pu prendre cette attitude agressive s'il avait connu I *Cor.*, XIV, 39 : « N'empêchez pas de parler en langues » ? Concluons donc que toute la dissertation sur « le parler en langues » ou par l'« Esprit »

a été provoquée par la controverse montaniste. Elle n'existait pas jusqu'au jour où Montan et ses compagnons se mirent à prophétiser « en extase », c'est-à-dire par « l'Esprit ». Elle n'existait même pas encore quand éclatèrent les premières polémiques pour la condamnation et la défense des nouveaux prophètes. Elle fut rédigée pour apaiser par la méthode d'autorité les débats que les controversistes avaient envenimés (vers 170).

D'ailleurs examinons de près ce morceau. On s'étonne à bon droit que Paul ait attendu d'être loin des Corinthiens pour leur donner des directives sur le « parler en langues ». Pourquoi n'a-t-il pas abordé ce sujet pendant le long séjour qu'il a fait au milieu d'eux ?

Dira-t-on que le besoin ne s'en était pas fait sentir alors ? Vaine excuse. Paul, qui se vante (18) de connaître la glossolalie mieux que n'importe qui, possédait évidemment cette science à l'époque où il demeurait à Corinthe, et personne ne prétendra qu'il l'a apprise postérieurement à son départ de cette ville. A cette date il savait parler en langues. Il ne pouvait donc pas ignorer que la glossolalie demandait à être pratiquée avec discrétion, sous peine d'amener des désordres. Pourquoi n'a-t-il pas fait aux Corinthiens des recommandations dans ce sens ? Pourquoi ne leur a-t-il pas dit de vive voix ce qu'il leur écrit dans sa lettre (18) : « Dans l'assemblée j'aime mieux dire cinq paroles

avec mon intelligence pour instruire aussi les autres que dix mille paroles en langue » ?

Et puis notons cette remarque qui est faite au verset 23 : « Si toute l'assemblée est réunie et que tous parlent en langues et que surviennent des ignorants ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous êtes fous ? » On nous montre ici des païens qui s'approchent d'une assemblée de fidèles pour jouir du spectacle. Une pareille supposition n'aurait même pas pu venir à la pensée de Paul. De son temps, en effet, les chrétiens se réunissaient dans la maison de l'un d'entre eux. Les assemblées étaient privées et les païens ne songeaient pas plus à les troubler par leur présence qu'un honnête homme ne songe à s'immiscer dans une fête de famille où il n'est pas invité. Le verset 23 nous transporte à une époque et dans un milieu où les assemblées chrétiennes très nombreuses avaient un caractère public ou même se tenaient en plein air, comme cela semble avoir eu lieu en Phrygie au cours de la crise montaniste.

Encore une observation. La dissertation sur la glossolalie semble manquer d'homogénéité. Elle dit dans un endroit (21, 22), que le « parler en langues » est un signe pour les infidèles, signe que Dieu a annoncé par l'organe du prophète Isaïe. Puis elle déclare que des infidèles prendront pour une assemblée de fous la réunion où tous les chrétiens parleraient en langues. Elle juge sévèrement la

glossolalie qu'elle présente (9) comme l'émission de sons inarticulés, et pourtant sa conclusion est qu'il ne faut pas empêcher de parler en langues. Y aurait-il donc deux rédactions amalgamées ?

Sans être impossible cette hypothèse n'est pas probable. Remarquons que le même écrivain qui a des mots si durs pour les glossolales se fait fort de leur rendre des points à tous. Il se moque de leurs balbutiements inarticulés, mais il reconnaît en même temps que ces éjaculations s'adressent à Dieu (2). Et le laissez-passer que 39 délivre aux glossolales doit d'autant moins surprendre que, là même où les glossolales sont rabroués, on lit (5) : « Je désire que vous parliez tous en langues. »

La dissertation de XIV est écrite d'un seul jet. Son auteur est un catholique dans le genre d'Irénée, c'est-à-dire un homme qui a la foi montaniste, mais qui a aussi le sens du ridicule et qui a été choqué par les extravagances dont les montanistes ont si souvent donné le spectacle. C'est parce qu'il tient au bon renom de la nouvelle prophétie qu'il s'érige en censeur des glossolales. Il croit que la glossolalie est un signe pour les infidèles, un miracle capable d'amener les hommes à la foi, mais à condition qu'on n'y introduise aucune incongruité. Ainsi se concilient 21-23 qui peuvent se résumer ainsi : « Le miracle que Dieu a institué pour amener les infidèles à la foi dégénère chez vous en une explosion de folie ». Sa devise est celle-ci (33) : « Dieu n'est

pas pour le désordre mais pour la paix ». L'Anonyme d'Eusèbe nous apprend (5, 16, 9) que des milieux montanistes s'élevaient parfois des censeurs qui rappelaient à leurs coreligionnaires les lois de la dignité et de la décence.

2. *Panegyrique des dons du Saint-Esprit.*

Le chapitre XII s'ouvre par cette déclaration : « Frères, je ne veux pas que vous ignoriez les dons spirituels. » Après quoi le code des dons spirituels nous est présenté.

Le premier article de ce code est que ceux qui parlent par l'Esprit de Dieu ne sauraient maudire Jésus. Le second est qu'il faut avoir en soi le Saint-Esprit pour dire : « Seigneur Jésus ». Le troisième enseigne que le Saint-Esprit a des dons multiples et qu'il distribue ces dons aux chrétiens comme il l'entend (11). Le quatrième explique pourquoi tous les chrétiens ont le Saint-Esprit : c'est parce que tous ont reçu le baptême dans le Saint-Esprit et que tous dans le baptême ont été abreuvés du Saint-Esprit (13). Donc tous les chrétiens possèdent le même Esprit ; mais cet hôte divin n'accorde pas à tous les mêmes dons. Que doivent faire les chrétiens ? Ils doivent aspirer aux dons les plus importants (31^a).

C'est Paul qui est censé promulguer ces oracles. Relisons-le. Il commence par déclarer qu'il ne veut pas laisser les Corinthiens dans l'ignorance des dons

spirituels. Déclaration pleine de sagesse. Puisque les Corinthiens, au moment de leur baptême, ont été abreuvés du Saint-Esprit, ils doivent connaître les dons que ce personnage auguste leur a conférés. Seulement nous ne pouvons pas oublier que Paul, au moment où il écrit ces lignes, est parti depuis trois ans de Corinthe et qu'avant d'en sortir il y a séjourné dix-huit mois. Voilà plusieurs années que les Corinthiens ont été baptisés. Et c'est au bout de ce temps que l'apôtre s'avise de les instruire et de les instruire par lettre ! Que ne le faisait-il dans les instructions qu'il leur a adressées pour les préparer au baptême ? Ou, si par suite des circonstances, il s'est cru obligé d'abréger les délais et d'administrer ce sacrement après une instruction très sommaire, que ne les a-t-il instruits au cours des réunions qui ont suivi ? Quelques minutes lui auraient suffi pour dire ce qu'il écrit dans sa lettre. Vraiment la déclaration XII, 1 arrive bien tard.

Voyons maintenant les communications que ce préambule annonce. La première est celle-ci : « Je porte à votre connaissance que nul, parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit : Maudit soit Jésus ! ». Elle est rédigée sous la forme d'une notification. Les Corinthiens ne connaissaient encore rien de ce qui va leur être exposé dans ce chapitre, puisque Paul déclare vouloir mettre fin à leur ignorance. Mais ici leur ignorance est soulignée d'une manière spéciale, sans doute pour éveiller leur attention. Une vérité

dont ils n'ont jusqu'ici jamais entendu parler va être portée à leur connaissance ; à eux de s'appliquer à la recueillir. Cette vérité, d'une importance capitale puisqu'elle est placée au premier plan, c'est qu'on ne maudit pas Jésus quand on parle par l'Esprit de Dieu.

Si un pareil oracle était aujourd'hui inscrit dans le catéchisme et proposé à la méditation des fidèles, ceux-ci se demanderaient avec stupeur à quoi rime ce jargon. Eux, ils n'ont jamais eu la prétention de parler par l'Esprit de Dieu. D'autre part ils auraient horreur de maudire Jésus, et ils repousseraient avec indignation l'infâme qui maudirait devant eux le Sauveur. Puis, soucieux avant tout de conserver l'attitude de la déférence et du respect, ils n'oseraient pas s'avouer à eux-mêmes l'impression d'ahurissement qu'ils auraient. Ils se réfugierient promptement dans le mystère, ils rangeraient ledit oracle au rang des vérités que Dieu a eu ses raisons de révéler, mais que la raison humaine ne doit pas chercher à comprendre. Voilà exactement ce que font les exégètes, aussi bien les indépendants que les orthodoxes. Ils restent confondus, mais ils se gardent bien de le dire. La vérité est que cette phrase, si on la suppose écrite par Paul, est du pur charabia. Le même verdict s'applique d'ailleurs à la phrase suivante qui, elle non plus, mise dans la bouche de Paul, ne veut rien dire. Nous essaierons bientôt de résoudre ces énigmes. Pour le moment, passons.

Après l'exposé des principes arrive la liste des dons du Saint-Esprit et de ceux qui en sont bénéficiaires. Cette liste est copieuse, et l'on doit admirer la générosité de l'Esprit qui distribue sans compter les décorations et les faveurs. Mais nous savons que, du temps de Paul, l'église de Corinthe tenait tout entière dans une chambre. Cette légion de gradés nous rappelle les anciennes armées de la république d'Haïti dont tous les soldats étaient généraux ou tout au moins colonels. Toute cette leçon sur l'Esprit et sur les dons de l'Esprit est étrangère à Paul.

D'ailleurs lisons Justin. Dans sa grande *Apologie* il mentionne plus de vingt fois « l'Esprit prophétique ». Dans le *Dialogue*, 39, 2, il énumère les « dons » que Dieu procure aux chrétiens et il en emprunte la liste à Isaïe, XI, 2 (en y ajoutant « l'esprit de guérison »). Dans le même livre 82, 1, il déclare que les dons prophétiques existent encore chez les chrétiens. Un peu plus loin, 87, 4-6 et 88, 1, il s'arrête complaisamment sur les « puissances de l'Esprit » ; il parle même de « femmes » et « d'hommes » qui ont « reçu les dons de l'Esprit de Dieu », et il semble bien avoir en vue soit Montan et ses prophétesses, soit certains précurseurs du montanisme comme Ammia et Quadratus, dont parle l'Anonyme d'Eusèbe, 5, 17, 3. Mais de la dissertation paulinienne sur l'Esprit et les dons de l'Esprit il ne souffle mot, il n'y fait jamais la plus légère allusion, il ne la connaît pas.

D'où vient cette pièce, qui n'existait pas encore aux environs de 165 ? Voyons d'abord où elle va.

Elle est coupée en deux tronçons par l'hymne à la charité du chapitre XIII. Le chapitre XII est l'un de ces tronçons ; l'autre est constitué par la dissertation sur la glossolie qui remplit presque entièrement le chapitre XIV et que j'ai étudiée plus haut. Le verset 1 de ce chapitre est le raccord artificiel et un peu gauche qui relie l'hymne à la charité au tronçon postérieur. Dans la rédaction primitive la dissertation allait de XII, 31^a à XIV, 1^b. Le texte était à peu près celui-ci :

Aspirez aux dons les plus importants, mais surtout à la prophétie.

Et voilà tranchée la question de provenance. La dissertation sur les dons du Saint-Esprit fait corps avec l'instruction sur la glossolie dont l'inspiration est montaniste. Elle émane donc des milieux montanistes. L'auteur croit à l'effusion du Saint-Esprit qui a inondé les cantons de la Phrygie. Sa foi, il est vrai, est tempérée par un sens de la mesure qui l'éloigne des incongruités et des extravagances. Il ne veut pas que les glossolales fassent figure de fous. Il préférerait même que la prophétie ne fût pas accompagnée de glossolie. Mais il croit à la glossolie ; il est convaincu que ceux qui parlent en langue parlent par l'Esprit.

3. *Ceux qui ne maudissent pas Jésus.*

Cette observation nous donne la clef du célèbre texte où nous lisons que ceux qui parlent par l'Esprit ne maudissent pas Jésus. Ceux qui parlent par l'Esprit ce sont les glossolales. L'auteur prend leur défense contre les ennemis nombreux qui s'efforcent de discréditer la glossolie. Bientôt il châtiera les glossolales, il leur dira de se bien tenir. Mais il commence par les réhabiliter. Pour bien comprendre l'allusion qu'il fait ici, relisons le réquisitoire que leur adversaire acharné, l'Anonyme d'Eusèbe, a dressé contre eux (5, 16, 20) :

Lorsque, confondus par les raisons qu'on leur oppose ils ne savent plus que dire, ils se rabattent sur les martyrs. Ils disent qu'ils ont beaucoup de martyrs et que ceci prouve manifestement la puissance de ce qu'on appelle chez eux l'Esprit prophétique.

Éclairé par le commentaire d'un ennemi, notre texte veut dire ceci : « Vous qui nous tournez en dérision, nous et nos glossolales, montrez-nous donc vos martyrs. Ces glossolales qui parlent par l'Esprit ne lâchent pas pied quand on les conduit au supplice, il ne sacrifient pas aux idoles, *ils ne maudissent pas Jésus*¹ pour échapper à la mort. Ce n'est

1. *Martyre de Polycarpe*, 9, 3 : « Le proconsul insista : Maudis le Christ » ; *Lettre de Pline à Trajan*, 10, 96 : « Tous ceux-là (il s'agit d'apôtats) ont vénéré votre image et les statues des dieux et ont maudit le Christ. »

pas chez nous que se rencontrent les rénégats ». Le texte XII, 3, qui n'offre aucun sens sous la plume de Paul, devient intelligible quand, derrière le Paul historique, on aperçoit un Paul fictif qui écrivait aux environs de 170. Il formule, pour la première fois, ce qu'on appelle en théologie l'argument tiré de la constance des martyrs. Et nous constatons que la formule a été trouvée par un montaniste au profit du montanisme.

4. *Hymne à la charité.*

L'hymne à la charité du chapitre XIII, qui coupe en deux tronçons la dissertation sur les dons du Saint-Esprit, tend à inspirer le dédain de ces dons. On avait célébré devant nous l'activité de l'Esprit qui distribue ses faveurs aux chrétiens, de manière à promouvoir le bien général, qui donne à l'un les « langues », à l'autre la « science », à un autre la « prophétie », à un autre la « foi ». On nous dit maintenant que tout cela n'est rien. L'hymne à la charité c'est un correctif destiné à contredire discrètement le panégyrique des dons du Saint-Esprit.

Et la contradiction est consignée dans le préambule lui-même dont voici le sens intime : « On vient de vous dire d'aspirer aux dons les plus importants. La vérité c'est que tous ces dons même les plus importants ne sont rien. Je vais vous indiquer la vraie voie à suivre. » Remarquons, en effet, que celui qui exhorte les fidèles à rechercher les dons les plus

importants a en vue uniquement les dons dont il vient de dresser la liste. L'hymne à la charité a été enclavé dans la dissertation sur les dons du Saint-Esprit aux environs de 180, en tout cas avant Irénée qui lui fait des emprunts (II, 28, 7 ; IV, 12, 1).

5. *Défense aux femmes de parler dans l'église.*

Nous rencontrons une autre enclave dans l'ordonnance XIV, 33-35 qui interdit aux femmes de parler dans l'église. Deux choses surprennent dans cette interdiction.

D'abord son opposition avec XI, 5, où nous lisons que la femme qui prie ou qui prophétise la tête découverte déshonore son chef. Ce dernier texte autorise la femme à prophétiser, à condition qu'elle ait la tête voilée. Or, pour prophétiser il fallait nécessairement parler et parler à haute voix. Il va sans dire d'ailleurs que le texte XI, 5 suppose la femme dans l'assemblée des fidèles et non dans son domicile privé. Et l'on arrive à cette conclusion que XI, 5 et XIV, 33-35 nous mettent en face de deux législations disparates qui ne peuvent être du même auteur ni du même milieu.

Mais une autre surprise nous attend. A l'origine du mouvement montaniste nous rencontrons, on le sait, les deux femmes Priscilla et Maximilla qui, de concert avec Montan, évangélisèrent les populations phrygiennes et les initièrent à la doctrine du

Paraclet. Le rôle de ces femmes ne laissait pas d'être choquant. Aux objections qui leur furent faites à ce sujet les montanistes répondirent que Priscilla et Maximilla renouaient une tradition inaugurée par les prophétesses de l'Ancien Testament (Déborah, Marie sœur de Moïse, Holdah) et continuée par les prophétesses du Nouveau Testament : Anne mentionnée par Luc, les filles de Philippe dont parlent les *Actes*, une certaine Ammia de Philadelphie¹.

Transportons-nous maintenant aux environs de 230. A cette date Origène, mis en face de cet argument montaniste répond en substance ceci² :

Saint Paul dit, dans l'épître aux Corinthiens, qu'il est honteux pour une femme de parler dans l'assemblée. Le même apôtre dit à Timothée : Je ne permets pas à la femme d'enseigner. Cette loi de saint Paul n'a jamais été enfreinte par les prophétesses soit de l'Ancien soit du Nouveau Testament. Les filles de Philippe n'ont point prophétisé dans l'église ; Anna n'a point prophétisé dans l'église ; la même observation s'applique à Déborah, à Marie, à Holdah.

Origène, on le voit, oppose aux montanistes les textes de *I Cor.* XIV, 35 ; *I Ti.* II, 11. Et il a ample raison, car ces textes tombaient à pic sur les prophétesses montanistes.

Mais plus cette observation d'Origène paraît

1. Voir l'*Anonyme*, cité par Eusèbe, V, 17, 2-4.

2. *Catenae in epistol. ad Cor.* XIV, 35, dans Bonwetsch, *Texte zur geschichte des Montanismus*, p. 24.

topique, plus aussi paraît étrange la note suivante écrite par Irénée en réponse à ceux qui rejetaient l'évangile de saint Jean sous prétexte que ce livre semblait patronner le Paraclet des montanistes (3, 1, 9) :

Ces gens-là, pour être logiques, ne devraient pas non plus admettre l'apôtre Paul. Car, dans l'épître aux Corinthiens, il s'est appliqué à parler des dons prophétiques, et il sait que des hommes et des femmes prophétisent dans l'église, *scit viros et mulieres in ecclesia prophetantes*.

Irénée a sans doute ici en vue les prédications féminines en usage chez les montanistes pour lesquels il avait des sympathies (ces sympathies s'étaient précisées dans les alentours du texte que je viens de citer). Mais comment a-t-il pu évoquer avec fierté une pratique solennellement condamnée par l'apôtre Paul ? Il semble bien avoir ignoré cette condamnation, et ne pas avoir rencontré dans son édition des lettres pauliniennes les textes qui interdisent à la femme de parler dans l'église.

A Irénée il faut associer l'Anonyme d'Eusèbe que nous avons déjà rencontré plusieurs fois sur notre chemin. Adversaire acharné des montanistes, il leur reproche amèrement de se mettre en dehors de la tradition avec leur prophétie en extase accompagnée de gestes désordonnés et de paroles dépourvues de sens. Tout cela est très bien. Mais, puisque l'auteur accuse les montanistes d'être en conflit

avec la tradition, pourquoi ne leur oppose-t-il pas le règlement de I *Cor.* XIV, 33-35 ? Pourquoi n'utilise-t-il pas cet argument si simple et si péremptoire auquel Origène allait plus tard recourir ? Ou, s'il l'a utilisé, comment expliquer que Eusèbe qui a tenu à mettre sous nos yeux le passage le plus saillant de sa dissertation, a omis de citer l'endroit essentiel ?

La même observation s'applique d'ailleurs à un autre adversaire du montanisme, Apollonius (Eusèbe, 5, 18), qui se prive, lui aussi, de l'argument que lui offrait I *Cor.*, XIV, 33-35. La conséquence qui se dégage de ces faits c'est que l'ordonnance de I *Cor.* XIV, 33-35 a été édictée pour condamner les prophétesses montanistes à une date où les premiers écrits de la controverse montaniste avaient déjà paru et, par conséquent, au plus tôt vers l'an 200. Notons d'ailleurs que les montanistes, qui étaient des catholiques, n'auraient jamais laissé des prophétesses enseigner publiquement dans leurs assemblées, si l'ordonnance en question avait circulé sous le nom de Paul au début du mouvement montaniste.

6. *Le même Dieu opère tout en tous.*

Une troisième enclave est constituée par les versets XII, 5-6 qui, dans un contexte parlant exclusivement des « dons » du Saint-Esprit, ne parlent ni

de dons ni du Saint-Esprit, mais de « fonctions » et « d'opérations » émanant du « Seigneur » et de « Dieu ».

La rédaction primitive passait directement de 4 à 7 : « Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit. Et à chacun est donnée la manifestation de l'Esprit pour l'utilité commune ». Ensuite venait l'énumération des dons au cours de laquelle l'auteur notait trois fois que tout dérive d'un seul et même Esprit. Puis la liste se terminait par cette remarque : « Un seul et même Esprit produit toutes ces choses distribuant à chacun comme il veut. »

Sortons des milieux montanistes et transportons-nous chez les catholiques. Ici on faisait grief aux révolutionnaires phrygiens avant tout de leurs extases et de leur extravagante glossolalie. Mais leur langage devait aussi donner des inquiétudes sur leurs conceptions théologiques. A force d'exalter l'Esprit, le Saint-Esprit, l'Esprit prophétique, à force de célébrer ses dons, ils finissaient par ne plus parler que de lui, par ne plus penser qu'à lui, par ne plus voir que lui. Dans cette débauche de panégyriques consacrés au Saint-Esprit, que devenait Dieu, celui dont l'Esprit n'est qu'un attribut ? Il était pratiquement oublié. Oublié également le Christ qui s'était sacrifié pour les hommes et qui, par sa mort, avait accompli l'œuvre de la rédemption. L'Esprit entouré de son cortège de dons supplantait Dieu, supplantait le Christ.

C'est avec ces sentiments qu'un lecteur — sans doute l'auteur de l'hymne à la charité — prit connaissance du panégyrique de l'Esprit. Il constata avec effroi que ce texte, si on le laissait sans explication, ferait le jeu des montanistes. Un commentaire sobre, discret lui parut indispensable. Il l'introduisit en modelant sa rédaction sur celle du texte. De là les versets 5 et 6 qui, à ne considérer que le tour de phrase, semblent faire suite à 4. Examinons les idées émises ici et comparons-les avec la thèse du panégyrique. Le montaniste disait (11) :

Un seul et même Esprit opère toutes ces choses.

Le commentaire riposte d'avance (6) :

C'est Dieu qui opère toutes choses en vous.

Dieu prend la place de l'Esprit ; c'est lui la source de l'activité universelle qui bientôt sera attribuée à l'Esprit :

Le montaniste disait (4) :

Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit.

Le commentaire riposte (5) :

Il y a diversité de fonctions, mais c'est le même Seigneur.

Le Seigneur, c'est-à-dire le Christ prend la place de l'Esprit et les dons de ce dernier sont éliminés par les fonctions qu'accomplit le corps du Christ.

L'auteur du commentaire connaît Dieu et le

Seigneur Jésus : Dieu qui est la source de toute opération, qui fait tout en tous ; le Seigneur dont le corps, c'est-à-dire l'Église, ne pourrait subsister sans fonctions. Quant au Saint-Esprit il n'ose pas y toucher ouvertement ; il le laisse dans l'état où il l'a trouvé ; il lui conserve même en apparence ses prérogatives ; mais en réalité il lui enlève tout et il partage ses dépouilles entre Dieu et le Seigneur. Il est de ceux qui ont travaillé à fonder la Trinité — la Trinité archaïque des temps préaugustinien — puisqu'il a mis le Saint-Esprit à côté de Dieu et du Seigneur. Mais il l'a fondée sans le vouloir, car sous sa plume Dieu et le Seigneur ne prennent contact avec le Saint-Esprit que pour le déposséder.

7. *Le corps et les membres du Christ.*

Une quatrième enclave est constituée par l'ins-truction sur le corps et les membres du Christ dont le développement verbeux s'étend de XII, 12 à XII, 30 sous déduction de 13 qui fait partie du panégyrique du Saint-Esprit.

Le corps du Christ se compose de l'ensemble des fidèles. Dans ce vaste organisme chaque chrétien occupe une place et exerce une fonction qui lui ont été assignées par Dieu ; il est par rapport au corps du Christ ce qu'est le membre dans le corps humain. Si chacun des membres du corps du Christ, prenant modèle sur les membres du corps humain, s'occupe

de la fonction qui lui a été assignée et ne s'occupe que d'elle ; si, collaborant pacifiquement avec les autres membres, il s'associe à leurs joies et à leurs peines, tout va bien. Mais si un membre prétend se substituer au membre voisin et usurper sa fonction, ce sera le désordre, le chaos, Et l'auteur de s'écrier (29). « Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ?... »

Sous ce tour interrogatif de la phrase on sent vibrer l'accent de la protestation. Tous ces membres du corps du Christ n'ont pas su se tenir à leur place. Plusieurs parmi eux ont usurpé les fonctions des membres voisins. Ils ont méconnu la grande loi de la collaboration et les exigences qu'elle impose. Un souffle d'individualisme a passé sur eux. On reconnaît là les méfaits de l'extase montaniste qui ne respectait aucun des cadres traditionnels de la vie chrétienne. L'auteur de notre instruction est probablement un chef de communauté qui, sans combattre ouvertement l'effusion de l'Esprit et le parler en langues (voir 28 et 30) prémunit ses ouailles contre le vent de révolution que le montanisme soufflait autour de lui.

LA RÉSURRECTION

Le chapitre XV contient une dissertation sur la résurrection des corps. Il en établit d'abord la réalité ; il en expose ensuite les modalités.

La réalité de la résurrection des corps est démontrée surtout par la résurrection du Christ, en sorte que cette partie de la dissertation peut se résumer dans le syllogisme suivant : Si nos corps n'ont pas de résurrection à attendre, le Christ lui-même n'est pas ressuscité ; or la résurrection du Christ est un fait indéniable ; donc nous devons tenir pour certain aussi que nos corps ressusciteront. La substance de ce syllogisme se trouve d'ailleurs dans les versets 12-13 :

Mais si l'on prêche que le Christ est ressuscité des morts, comment certains d'entre vous disent-ils qu'il n'y a pas de résurrection des morts ? S'il n'y a pas de résurrection des morts, le Christ n'est pas ressuscité.

1. *La résurrection du Christ.*

Donc il y a à Corinthe des chrétiens qui rejettent la résurrection des corps, mais qui pourtant ont fait profession de croire à la résurrection du Christ. Ce dernier point est bien sûr, car Paul, qui a prêché lui-même à Corinthe la résurrection du Christ, est témoin que les chrétiens de cette ville ont « reçu » sa prédication, s'y sont « tenus » (1), en un mot ont « cru » (11) ce qui leur avait été prêché. Puisqu'ils ont donné leur adhésion à la résurrection du Christ, ils doivent, sous peine d'être inconséquents, donner aussi leur adhésion à la résurrection des corps. L'argument part d'un dogme accepté pour prouver le

dogme contesté. Il est en règle avec les lois de la logique.

Il est en règle. Pourtant certains détails étonnent. Et d'abord pourquoi le brevet d'orthodoxie délivré aux Corinthiens est-il libellé au passé : « c'est ainsi que vous avez cru » ? Pourquoi ce tour de phrase qui, s'il est voulu, signifie que les Corinthiens ont eu, à l'origine, une croyance orthodoxe sur la résurrection du Christ, mais qu'ils ne l'ont plus ? On dira sans doute qu'il n'est pas voulu, qu'il est dû simplement à une négligence de style. Peut-être. Mais les négligences de style ont ordinairement pour cause la recherche du moindre effort. Était-il donc si difficile de dire : « C'est ainsi que vous croyez » ? Cette formule n'était-elle même pas tout indiquée et ne se présentait-elle pas naturellement dans une phrase dont la première assertion était celle-ci : « C'est ainsi que nous prêchons » ? Et puis la formule « c'est ainsi que vous avez cru » n'est pas seule de son espèce. Elle fait suite à cette autre : « dans lequel vous vous êtes tenus ». Et celle-ci est si bizarre que la Vulgate l'a supprimée pour lui substituer le présent « dans lequel vous vous tenez ». Étranges négligences que celles qui semblent faire dire à Paul une première fois : Pendant « tout le temps que j'ai été chez vous, vous vous êtes tenus dans la croyance à la résurrection du Christ que vous avez ensuite abandonnée », et une seconde fois : « C'est ainsi que vous avez cru, au début, mais

vous ne croyez plus ainsi, tandis que nous nous prêchons toujours ainsi ».

Ce n'est pas tout. Après avoir déclaré aux Corinthiens que l'évangile leur procure le salut, l'apôtre ajoute la clause suivante : (2) « Si vous le gardez dans le sens où je vous l'ai annoncé ; sinon vous aurez cru en vain. » En la lisant on ne peut s'empêcher d'observer que cela va sans dire. En effet, cela va sans dire. Pourquoi donc est-ce dit ? Pourquoi Paul estime-t-il nécessaire d'expliquer aux Corinthiens qu'il y a manière et manière de garder l'évangile, et que la seule manière utile de le garder est de le maintenir dans son sens traditionnel ? Il arrive rarement aux précautions de ce genre d'avoir un caractère préventif. Presque toujours elles sont prises quand le mal est accompli. Paul doit savoir que sa prédication sur la résurrection du Christ a été soumise à une exégèse qui l'a sublimée. Le mal est fait et il le connaît. Seulement, pour des raisons que nous ignorons maintenant, que nous démêlerons bientôt, il prend l'attitude du prophète qui voit d'avance le danger et met les fidèles en garde contre lui.

Ce qui nous étonne surtout, ce sont les termes par lesquels débute la dissertation : « Je vous notifie, frères, l'évangile que je vous ai annoncé » (l'évangile de la résurrection du Christ). Notifier une chose, c'est la faire connaître à quelqu'un qui ne la connaît pas encore. Paul, qui s'apprête à notifier aux Corin-

thiens l'évangile de la résurrection du Christ, suppose donc que ses lecteurs ignorent cet évangile et ont besoin qu'on l'expose devant eux. Mais, puisque les Corinthiens ont reçu cet évangile, trois ans auparavant, de la bouche même de l'apôtre, comment ont-ils pu l'oublier au point qu'une nouvelle notification soit devenue nécessaire ? D'ailleurs comment concilier un oubli complet de la doctrine de la résurrection du Christ avec une dissertation dont la trame suppose la croyance à cette doctrine ? Comment le faire entrer dans un argument où la résurrection du Christ sert de moyen de démonstration ? Nous sommes dans l'incohérence.

Mais peut-être avons-nous exagéré la portée de « Je vous notifie ». Peut-être l'apôtre n'entend-il pas faire une véritable notification de l'évangile de la résurrection du Christ ? La suite du texte va nous l'apprendre. Nous lisons ceci :

Car je vous ai transmis ce que moi-même j'ai reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, et qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures...

Il y a ici un déploiement de précisions qui n'est nullement nécessaire. A quoi bon expliquer que le Christ est mort, qu'il est mort pour nos péchés, qu'il a été enseveli, que sa résurrection a eu lieu le troisième jour ? Tout cela ne dénote pas une impatience très vive d'arriver au fait qui est celui-ci : « Puisque vous croyez à la résurrection du Christ,

croyez aussi à la résurrection des morts, car si les morts ne ressuscitent pas, le Christ lui non plus n'est pas ressuscité. »

Cependant ces hors-d'œuvre, s'ils étaient seuls, pourraient être mis sur le compte d'une prolixité qui n'a pas su se discipliner. Mais il y en a deux autres devant lesquels cette explication commode est impuissante. Il y a d'abord la formule « ce que moi-même j'ai reçu » ; puis cette autre formule « selon les Écritures », laquelle est réitérée. Toutes deux ne font avancer en rien le problème de la résurrection des morts, elles n'y apportent aucune lumière, et, à ce point de vue, elles sont de purs hors-d'œuvre. Mais personne n'attribuera leur présence ici à la prolixité. Elles font partie d'un programme, elles tendent à un but. Ce n'est pas par hasard que les « Écritures » (il s'agit évidemment de l'Ancien Testament) sont mentionnées ici comme ayant annoncé la mort du Christ ainsi que sa résurrection. Et cette observation s'applique surtout à « ce que j'ai reçu ». C'est de propos délibéré que Paul affirme avoir été l'écho fidèle de la prédication des apôtres ; car c'est d'eux qu'il est question ici comme le montre clairement le verset 11 « soit moi, soit eux, c'est ainsi que nous prêchons. »

Une tentative a été faite pour mettre son enseignement sur la résurrection du Christ en opposition avec l'enseignement des Douze. Elle avait pour objectif de rehausser le prestige de l'une des parties,

de discréditer l'autre. Contre qui était dirigée cette manœuvre ? Était-ce contre Paul ? Était-ce contre les Douze ? Il n'importe pour le moment. On a voulu opposer Paul aux Douze dans la question de la résurrection du Christ. Paul déclare que cette opposition n'existe pas et qu'il parle de la résurrection du Christ comme les Douze lui ont appris à en parler. Voilà ce que veut dire « ce que j'ai reçu », complété par 11 « soit moi, soit eux, c'est ainsi que nous prêchons ». Il constitue un plaidoyer soit pour lui soit pour les Douze.

Du même coup nous constatons que la résurrection du Christ donne lieu à une controverse et que cette controverse doit, au jugement de l'apôtre, être dirimée sans délai. Nous nous imaginons que la résurrection du Christ intervenait ici à un titre purement accessoire et uniquement pour démontrer la résurrection des morts. Et cette impression motivée par le verset 12 est celle des commentateurs qui tous nous disent que le chapitre XV de la première épître aux Corinthiens traite de la résurrection des morts dont il démontre la réalité à l'aide de la résurrection du Christ. Erreur. Dans ledit chapitre la résurrection du Christ sert bien, en effet, à prouver la résurrection des morts ; mais avant d'être employée à cet usage, elle est dégagée d'une controverse à laquelle elle était soumise.

Pourtant nous n'avons pas encore le droit de dire

que Paul veut ici notifier aux Corinthiens, dans le sens rigoureux du terme, la résurrection du Christ. Continuons notre lecture (5) :

... et qu'il est apparu à Céphas, ensuite aux Douze. Ensuite il est apparu en une seule fois à plus de cinq cents frères dont la plupart sont encore vivants, mais quelques-uns sont morts. Ensuite il est apparu à Jacques, ensuite à tous les apôtres. Au dernier de tous comme à un avorton il m'est apparu à moi. Car je suis le plus petit des apôtres, moi qui ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'église de Dieu.

Ce que l'on voit tout d'abord dans ce texte, ce que l'on voit clairement, c'est la préoccupation d'énumérer toutes les apparitions du Christ ressuscité, de ne pas en laisser échapper une seule, et aussi de les énumérer dans l'ordre chronologique où elles ont eu lieu. C'est Pierre qui a été favorisé de la première apparition ; c'est Paul qui a reçu la dernière ; entre ces deux extrêmes, chacune des autres est mentionnée à son rang, mais ce sont les Douze qui viennent immédiatement après Pierre. Nous voici enfin devant une véritable notification et « je vous notifie » est à prendre à la lettre. L'apôtre dit tout ce qu'il sait de la résurrection du Christ. Il en parle aux Corinthiens comme si jamais il ne leur en avait parlé. Et puisqu'il déclare en avoir déjà parlé, il s'ensuit que les Corinthiens ont, dans l'intervalle, tout oublié.

Ils ont tout oublié. Ils ont accepté l'évangile

de Paul, ils s'y sont tenus pendant quelque temps, puis ils l'ont abandonné, ou s'ils en ont gardé la lettre, ils en ont perdu le sens. Ils ont si complètement oublié qu'ils croient à l'existence d'un conflit entre l'évangile de Paul et l'évangile des Douze. Et Paul est obligé de proclamer son accord doctrinal avec ces personnages. Il affirme n'avoir jamais prêché que l'évangile des Douze. Il accompagne cette affirmation de grandes protestations d'humilité. Il se met non seulement au-dessous des Douze, mais même au-dessous des apôtres¹. Il n'oublie pas, il ne veut pas qu'on oublie qu'il a commencé par persécuter l'église de Dieu. Et, comme il ne peut tout de même pas nier qu'il a beaucoup travaillé ensuite pour la cause du Christ, il reporte à Dieu le mérite de ses travaux.

La fiction que nous soupçonnions s'étale maintenant au grand jour. Mais quel but poursuit-elle ? Nous le saurons quand nous aurons tiré au clair le conflit doctrinal qui a été imaginé entre Paul et les Douze. Que voulaient ceux qui ont inventé ce conflit contre lequel Paul proteste ici en déclarant qu'il n'a jamais existé ? Ou plutôt, comme leur objectif était manifestement de jeter le discrédit sur une doctrine, à quelle doctrine s'attaquaient-ils ? L'empressement que Paul met à battre sa coulpe et à se prosterner aux pieds des Douze invite à

1. Ces apôtres qu'il distingue des Douze comme le prouve la liste des apparitions, doivent être les soixante-dix disciples dont parle Luc.

penser que c'est lui qui est visé. Examinons cette hypothèse.

Elle fait de Paul un accusé. Elle nous le présente comme un homme dont l'orthodoxie est attaquée et à qui des adversaires reprochent, injustement d'ailleurs, de s'écarter en ce qui concerne la résurrection du Christ, de l'enseignement des Douze. Est-ce bien à cette situation que répond l'attitude de Paul ? Fait-il ici figure d'accusé plaidant sa cause pour échapper à la réprobation dont il est l'objet ?

Sans doute il déclare avoir toujours parlé de la résurrection du Christ comme en parlent les Douze. Et, en ce sens, il se défend. Sans doute il témoigne aux Douze et aux apôtres leurs auxiliaires l'expression de la plus profonde déférence. Et il donne ainsi une preuve de son humilité. Mais il ne craint pas de se poser en accusateur. Il reproche discrètement aux Corinthiens d'abandonner son évangile, l'évangile des Douze, puisque les Douze et lui prêchent la même chose ; il leur reproche d'abandonner l'évangile non pas dans sa lettre, mais dans son esprit, et il les informe que, de ce fait, leur foi est devenue vaine. Donc les Corinthiens, sur le chapitre de la résurrection du Christ, s'écarterent de l'évangile des Douze. Or l'hypothèse qui est discutée ici suppose, au contraire, que les Corinthiens sont restés fidèles à l'enseignement des Douze et qu'ils reprochent à Paul de s'en être écarté. Elle ne répond pas au texte. Renonçons-y et cherchons une autre explication.

Puisque le conflit doctrinal imaginé entre Paul et les Douze n'a pas pour objectif de discréditer Paul, voyons s'il n'est pas une machine de guerre montée contre les Douze.

Dans cette hypothèse la réponse de Paul doit être en substance ceci : « Votre but en me mettant en opposition avec les Douze est d'accabler ces derniers et de relever mon prestige. Vous voulez faire croire que les disciples immédiats du Christ n'ont rien compris à la doctrine de leur divin maître et que moi seul j'ai reçu en dépôt la révélation chrétienne. Je n'ai pas mérité cet excès d'honneur ; eux ils n'ont pas mérité cette indignité. Je ne suis rien auprès des Douze, je ne suis même pas digne d'être rangé parmi les apôtres, moi qui ai jadis persécuté l'Église de Dieu. Sans doute j'ai travaillé plus que les apôtres et les Douze, mais c'est la grâce de Dieu qui m'a fait ce que je suis ; en réalité ce n'est pas moi qui ai travaillé, c'est la grâce de Dieu qui a travaillé avec moi. J'ai vu le Christ ; oui, j'ai vu le Christ ressuscité. Mais je n'ai pas été le seul à recevoir cette faveur. Tous les apôtres l'ont reçue avant moi. Avant les apôtres un grand nombre de chrétiens, sans parler de Jacques, l'avaient eue. Les Douze l'avaient reçue avant tous les autres, et, avant les Douze, Pierre l'avait reçue. Vous rejetez ce que les Douze disent de la résurrection du Christ, sous prétexte de ne recevoir que mon enseignement. Comment aurais-je pu vous parler de ce miracle autrement que les

Douze, puisque je me suis borné à vous transmettre ce que j'avais reçu d'eux ? Eux et moi nous enseignons la même chose. En vous écartant d'eux, c'est de moi que vous vous écarterez. L'évangile dont vous m'attribuez la paternité n'est pas de moi, c'est vous qui l'avez imaginé. En tout cas, si vous avez encore la lettre de l'évangile, vous n'en avez plus l'esprit. »

Il serait bien difficile de croire qu'une clef qui ouvre avec tant d'aisance la serrure n'a pas été faite exprès pour elle. Nous sommes autorisés à conclure que les chrétiens mis en scène dans la dissertation sur la résurrection du Christ prétendent suivre Paul à l'exclusion des Douze, et que Paul renie ces faux disciples qui veulent l'opposer à ses maîtres. Comme ceci n'a pu se passer à Corinthe, toute la scène est fictive, et derrière Paul se cache un apologiste de l'enseignement des Douze.

Quel est ce défenseur des disciples immédiats du Christ qui parle ici au nom de Paul ? Nous serions incapables de le dire ou même de la conjecturer, si nous n'avions pour nous renseigner les disciples qui l'acclament comme leur maître et qu'il renie. Eux nous savons qui ils sont. Nous connaissons les hommes qui ont confisqué Paul, qui ont prétendu le prendre pour unique docteur, qui se sont vantés d'être les disciples de Paul, de professer l'évangile de Paul. Ce sont les marcionites. Et ce Paul qui les renie, qui déclare ne s'être écarté en rien de l'enseignement des Douze ses maîtres, c'est un docteur

catholique de la seconde moitié du second siècle.

Nous avons maintenant l'explication de certains détails qui nous paraissaient bizarres. Les marcionites disaient que la mort du Christ avait été purement apparente ; c'est pour les réfuter que Paul, non content d'affirmer la mort du Christ, mentionne aussi son ensevelissement. Et s'il fait intervenir itérativement le témoignage des Écritures, c'est pour fermer la bouche aux marcionites qui enseignaient que le Christ, manifestation du Dieu bon, n'avait rien de commun avec l'Ancien Testament, œuvre du Dieu mauvais.

2. *La résurrection des morts.*

Les adversaires de la résurrection des morts contre lesquels l'auteur bataille se font baptiser pour les morts (29), c'est-à-dire pour des personnes qui désiraient recevoir le baptême, qui se préparaient à ce grand acte, et que la mort a surpris avant qu'elles aient pu le mettre à exécution. Justement Chrysostome *In I Cor. hom. 41, 1*, atteste que, de son temps encore, cet usage était en vigueur dans l'église de Marcion. Il décrit même le rite selon lequel les marcionites conféraient le baptême pour les morts. Le mort étant couché sur le lit funèbre, on procédait au cérémonial du baptême qui comportait des questions, des réponses, une profession de foi, etc. Un chrétien caché sous le lit répondait à

toutes les questions, déclarait vouloir recevoir le baptême et le recevait pour le mort.

Mais ce qui fixe ici notre attention, ce n'est pas le rite, ce sont les cas de mort qui, d'après le verset 29, ont donné lieu à sa célébration. Des catéchumènes sont morts ; leur nombre est assez considérable pour fournir matière à un argument. Qui croira que cela a pu arriver dans l'église de Corinthe en l'année 55 ? Même dans les grandes églises, les cas de mort de catéchumènes étaient, par la force des choses, exceptionnels. Ce n'est qu'après une période de quinze ou vingt ans qu'ils pouvaient former un nombre appréciable. Dans une église qui compte à peine cinq ans d'existence et qui, pendant plus d'un an, tenait tout entière dans la maison de l'un de ses membres, on ne voit pas comment le baptême pour les morts aurait pu devenir une coutume. Le verset 29 confirme le résultat obtenu plus haut. Les adversaires de la résurrection qui y sont dénoncés appartiennent au second siècle et le texte de Chrysostome nous aiderait à les trouver si nous ne savions pas déjà qui ils sont.

3. *Modalités de la résurrection.*

Après avoir établi le fait de la résurrection des corps, l'auteur en expose les modalités. Mais, dans cette dissertation qui va de 35 à 58 nous remarquons certaines assertions étranges.

D'abord celle-ci (50) : « Ce que je dis, mes frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu ni la corruption hériter l'incorruptibilité ». Irénée, suivi par tous les théologiens, explique (5, 14, 1) que cette sentence d'exclusion ne s'adresse pas à la substance elle-même de la chair et du sang, mais seulement aux œuvres charnelles. Le malheur est que la formule ne mentionne point les œuvres charnelles mais seulement la chair et le sang.

Et puis il y a cet autre texte (56) : « L'aiguillon de la mort c'est le péché et la puissance du péché c'est la loi ». On ne s'attendait pas à voir apparaître ici la loi mosaïque — car c'est bien d'elle qu'il est question — et l'on a l'impression très nette qu'elle intervient uniquement pour recevoir le coup de massue qui lui est asséné. C'est donc un ennemi implacable qui est allé la chercher pour se donner le plaisir de l'assommer. Quel est cet ennemi ? C'est évidemment celui qui dans *Ro.* V, 20, a écrit que la loi était intervenue pour multiplier le péché et qui, dans *Gal.* III, 19, a formulé la même pensée¹. La qualification de « puissance du péché » attachée à la loi émane d'un disciple de Marcion qui nous montre le Dieu créateur s'ingéniant à faire pécher les hommes pour les condamner ensuite à mort et tendant par la loi mosaïque un piège aux descen-

1. *L'Épître aux Romains*, p. 26.

dants d'Adam, tout comme, à l'origine, il avait tendu un piège à Adam lui-même. Et c'est aussi un disciple de Marcion qui a écrit que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu.

Maintenant que notre attention est éveillée poursuivons notre enquête. A la rédaction marcionite appartient le morceau 45-49 qui distingue deux hommes, l'un âme vivante, l'autre esprit vivifiant ; l'un animal, l'autre spirituel ; ce dernier d'origine céleste tandis que le premier est d'origine terrestre. L'origine marcionite de ce morceau — reconnaissable dans notre texte actuel — devient plus claire encore si l'on adopte pour 45^b et 47^b la leçon de Marcion qui nous est parvenue par Tertullien et par le *Dialogue d'Adamantius*¹.

A la même rédaction marcionite appartient le verset 22 qui enseigne que tous seront vivifiés par le Christ comme tous meurent par Adam. A elle aussi appartiennent les neuf derniers versets de XV sous déduction du verset 52 ou du moins de la partie de ce verset qui mentionne la trompette et la résurrection des morts.

Jusqu'aux environs de 140 le chapitre XV était tout entier dans le néant. A cette date un disciple de Marcion incorpora dans la première épître aux Corinthiens un exposé spiritualiste de la vie future au cours duquel il décochait une flèche à l'adresse

1. Voir la note, p. 173.

du Dieu créateur. Cet exposé a été conservé (22 et 45-58 sauf 52), mais il est maintenant englobé dans une dissertation sur la résurrection des corps et sur la résurrection du Christ. Il doit ce sort à l'éditeur catholique des environs de 165.

Mais cette réduction en esclavage a eu des conséquences curieuses. En prenant à son service la thèse spiritualiste des marcionites l'écrivain catholique a été obligé de ne pas la heurter trop ouvertement et, ne pouvant supprimer le conflit des idées, d'atténuer le conflit des formules. De là ses efforts pour sublimer le corps des ressuscités. Ce corps n'est plus animal, il est spirituel, il est incorruptible, il est glorieux (42-44). Le vaincu a imposé ses conditions à son vainqueur.

CONCLUSION

Au chapitre XVI Paul donne ses instructions au sujet de la quête dont il reparlera dans la seconde épître aux Corinthiens ainsi que dans l'épître aux Romains¹, et qui déjà le préoccupe. Après diverses recommandations, il envoie aux Corinthiens le salut des églises d'Asie, le salut d'Aquila et de Priscilla et aussi le salut de l'église qui est dans leur maison. Puis la lettre prend fin.

Lettre modeste puisqu'elle se résume en ces quel-

1. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 8.

ques mots : « Le royaume que vous attendez va venir : cela ne fait aucun doute, car Dieu ne saurait manquer à sa promesse. Mais les fanfaronnades auxquelles vous vous livrez à son sujet sont ridicules. Non moins ridicules sont les coteries dont Apollos et moi sommes l'objet. Vous auriez dû chasser l'incestueux de vos banquets. Bannissez de ces mêmes banquets l'égoïsme. Mettez chaque semaine quelque argent en réserve pour les pauvres de Jérusalem. »

Aujourd'hui la première épître aux Corinthiens préconise la virginité, elle célèbre le Saint-Esprit, elle enseigne la Trinité préaugustinienne, l'eucharistie, la messe, la résurrection des corps glorieux. Comme elle le dit elle-même (IV, 6), elle a été « transfigurée ». Les pages qu'on vient de lire ont décrit les étapes par lesquelles a passé cette « transfiguration ».

La première épître aux Corinthiens a eu le sort de l'épître aux Romains¹. Toutes deux ont obtenu une édition marcionite puis ont reçu de multiples retouches catholiques.

1. *Ibid.*, p. 93.

LETTRE AUX CORINTHIENS

*La lettre de Paul est en grandes italiques.
La rédaction marcionite est en grands
caractères droits.*

*Les rédactions catholiques sont en plus
petit corps, les plus anciennes en caractères
droits, les autres en caractères italiques.*

*1. Paul appelé à être apôtre du Christ Jésus
par la volonté de Dieu, et le frère Sosthène, 2 à
l'église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui
ont été sanctifiés dans le Christ Jésus,
appelés à être saints, avec tous ceux qui
invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-
Christ, en quelque lieu que ce soit, ce lieu qui
est le leur étant aussi le nôtre ¹, 3 grâce et
paix à vous de la part de Dieu notre père et du
Seigneur Jésus-Christ.*

*4 Je remercie continuellement mon Dieu à
votre sujet pour la grâce de Dieu qui vous a été
donnée dans le Christ Jésus, 5 parce que, en
lui, vous avez été complètement enrichis, en
toute parole et en toute connaissance, 6 at-
tendu que le témoignage du Christ a été solide-
ment établi parmi vous, 7 en sorte que vous ne
manquez d'aucun don pendant que vous atten-*

1. Le rédacteur marcionite transforme la lettre de Paul en une encyclique adressée aux chrétiens de tous les pays. Le même auteur explique au verset 5 que la richesse obtenue par les Corinthiens a consisté dans l'acquisition de la doctrine (parole) et de la science, par laquelle les vérités cachées jusqu'ici en Dieu leur ont été révélées.

dez la révélation de notre Seigneur Jésus-Christ, 8 qui vous affermira jusqu'à la fin pour que vous soyez sans tache au jour¹ de notre Seigneur Jésus-Christ. 9 Fidèle est Dieu qui vous a appelés à la société de son fils Jésus-Christ notre Seigneur.

1. Ce mot est emprunté à Is. 40, II, 11, 17, à Amos, V, 18, à Sophonie 1, 15. Le « jour » du Christ c'est celui où le Christ descendant du ciel va tailler en pièces les païens et inaugurer à Jérusalem son empire conformément à la promesse faite par Dieu à Abraham.

LES COTERIES. LA FOLIE DE LA CROIX

10 Je vous exhorte, frères, par le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, à tenir tous le même langage, à ne point laisser des divisions s'établir parmi vous, mais à être unis dans un même esprit et une même pensée. 11 Car, mes frères, j'ai été informé à votre sujet par les gens de Chloé qu'il y a parmi vous des querelles. 12 Ce que je veux dire c'est que chacun de vous parle ainsi : Moi je suis à Paul — moi à Apollos, moi à Céphas — moi au Christ¹. 13 Le Christ est-il partagé? Paul a-t-il été crucifié pour vous? Ou est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés? 14 Je me félicite de n'avoir baptisé aucun de vous si ce n'est Crispus et Gaïus. 15 Personne ne peut donc dire que vous avez été baptisés en mon nom.

1. On a vu dans l'introduction, p. 22 l'origine du parti de Céphas. Quant au parti du Christ il est dû à une glose insérée ultérieurement par un lecteur inconnu. La lettre de Clément Romain qui connaît le parti de Céphas (47, 3) est postérieur à 140. On l'a placée jusqu'ici aux environs de 95 parce qu'elle est utilisée par la lettre de Polycarpe que l'on plaçait aux environs de 112. Ayant démontré que cette dernière est postérieure à 150, j'ai enlevé à l'opinion reçue relativement à la lettre de Clément son unique appui.

16 *J'ai encore baptisé la maison de Stéphanas ; je ne sache pas avoir baptisé quelque autre par ailleurs.* 17 Car le Christ ne m'a pas envoyé baptiser mais évangéliser, sans la sagesse du langage pour que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine. 18. Car la parole de la croix est folie pour ceux qui périssent ; mais pour nous qui sommes sauvés elle est la puissance de Dieu. 19 Car il est écrit ¹ : Je détruirai la sagesse des sages et j'anéantirai l'intelligence des intelligents. 20 Où est le sage ? Où est le scribe ? Où est le disputeur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas rendu folle la sagesse du monde ? 21 Car, par suite des conseils divins, le monde n'ayant pas par sa sagesse connu Dieu, Dieu a décidé de sauver les croyants par la folie de la prédication. 22 Car les Juifs demandent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse. 23 Mais nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les païens ; 24 mais pour ceux qui sont élus, soit Juifs, soit Grecs, le Christ puissance de Dieu et sagesse de Dieu. 25 Car la folie de Dieu est plus sage que les hommes,

1. L'éditeur catholique intervient ici pour prouver que la sagesse humaine est tournée en dérision par l'Ancien Testament tout comme par le Christ.

et la faiblesse de Dieu plus puissante que les hommes. 26. Voyez, frères, ceux qui sont appelés à la foi qui est la vôtre. Il y a peu de sages selon la chair, peu de puissants, peu qui soient d'origine élevée. 27 Mais Dieu a choisi ce qui est fou dans le monde pour confondre les sages ; et il a choisi ce qui est faible dans le monde pour confondre ce qui est fort ; 28 et il a choisi ce qui est vil dans le monde, ce qui est mis au rebut, ce qui est compté pour rien, afin d'anéantir ce qui existe ; 29 pour qu'aucune chair ne se vante devant Dieu. 30 Or c'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ qui est devenu pour nous sagesse de la part de Dieu, justice, sanctification et rédemption, 31 afin que, selon ce qui est écrit, celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur ¹.

II. Et moi, frères, quand je suis venu vers vous, je ne suis pas venu avec une supériorité de langage ou de sagesse vous annonçant le témoignage de Dieu. 2 Car j'ai estimé ne rien savoir parmi vous sinon Jésus-Christ et lui-même crucifié. 3 Et moi, c'est dans un

1. L'éditeur catholique prouve que l'Ancien Testament, d'accord avec l'assertion de 29, interdit à la chair de se vanter.

état de faiblesse, de crainte et de grand tremblement que j'ai été chez vous. 4 Et ma parole et ma prédication ne consistait pas en discours de sagesse persuasifs, mais dans une démonstration d'esprit et de puissance, 5 afin que votre foi reposât, non sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu. 6 Cependant nous prêchons la sagesse parmi les parfaits ; non pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde¹ qui sont anéantis ; 7 mais nous prêchons la sagesse de Dieu cachée en mystère que Dieu, avant les siècles, avait destinée pour notre gloire, 8 que nul des princes de ce monde n'a connue, car s'ils l'avaient connue ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire. 9 Mais, selon ce qui est écrit : « Ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme,

1. Les princes de ce monde qui ont crucifié le Seigneur de gloire sont le Créateur et ses anges. Ils sont détruits en ce sens que, dès maintenant, leur pouvoir est brisé et que prochainement ils vont être anéantis. Toutefois notons que ce pluriel qui ne laisse pas que d'être étrange est probablement dû à une retouche et que le texte parlait primitivement (7) du prince de ce monde qui (8) n'aurait pas crucifié le Seigneur de gloire s'il l'avait connu. Dans le IV^e évangile le Christ mentionne plusieurs fois le prince « de ce monde », c'est-à-dire le Créateur (XII, 31 ; XIV, 30 ; XVI, 11) qui est son ennemi acharné et qui va être vaincu. En tout cas l'opinion qui voit dans les princes de ce monde les dignitaires de l'empire romain n'est pas à discuter.

ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment¹. » 10 Dieu nous a révélé cette sagesse par l'esprit ; car l'esprit scrute tout, même les profondeurs de Dieu. 11 Quel est l'homme, en effet, qui connaît les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? De même personne ne connaît les choses de Dieu, si ce n'est l'esprit de Dieu. 12 Or nous n'avons pas reçu l'esprit du monde mais l'esprit qui vient de Dieu, afin de connaître les choses qui nous ont été données gracieusement par Dieu. 13 Nous parlons de ces choses, non en discours appris par la sagesse humaine, mais en discours appris par l'esprit, expliquant aux spirituels les choses spirituelles. 14 Mais l'homme animal ne comprend pas les choses de l'esprit de Dieu. Elles sont folie pour lui et il ne peut les connaître, parce qu'elles sont appréciées spirituellement. 15 Mais le spirituel juge tout et lui-même n'est jugé par personne. 16 Car qui connaît la pensée du Seigneur pour l'instruire ? Or nous avons la pensée du Christ.

1. L'éditeur catholique prouve approximativement que la doctrine des vérités supérieures à la raison humaine n'est pas étrangère à l'Ancien Testament (voir Isaïe 64, 4 et 65, 16).

III. Pour moi, frères, je n'ai pas pu vous parler comme à des spirituels, mais comme à des charnels, comme à des enfants dans le Christ. 2 Je vous ai donné du lait, non de la nourriture solide, car vous ne pouviez la supporter, et maintenant encore vous ne le pouvez pas. 3 Car vous êtes encore charnels¹. Dès lors, en effet, qu'il y a parmi vous des rivalités et des querelles, n'êtes-vous pas charnels et ne vous conduisez-vous pas selon des vues humaines? 4 Car quand l'un dit : « Moi, je suis à Paul », et l'autre : « Moi je suis à Apollos », n'êtes-vous pas des hommes ?

5 Qu'est donc Apollos ? Et qu'est Paul ? Ils sont les ministres par lesquels vous avez cru, selon ce que le Seigneur a donné à chacun. 6 Moi j'ai planté, Apollos a arrosé, mais c'est Dieu qui a fait croître. 7 Et ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais c'est Dieu qui fait croître. 8. Celui qui plante et celui qui arrose ne font

1. Transposée comme elle doit l'être, cette petite dissertation explique pourquoi Marcion s'est, pendant quelque temps, conformé à l'enseignement vulgaire. Ses ouailles dépourvues de l'Esprit n'étaient pas capables de le comprendre. Aujourd'hui même il prévoit les résistances auxquelles il va se heurter.

qu'un, et chacun recevra sa propre récompense selon son propre travail. 9 Car nous sommes les collaborateurs de Dieu. Vous êtes le champ de Dieu, la bâtisse de Dieu. 10 Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, un autre construit dessus : à chacun de voir comment il construit dessus. 11 Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, à savoir Jésus-Christ. 12 Mais, si quelqu'un construit sur le fondement en employant de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, de la paille, 13 l'œuvre de chacun sera manifestée. Le jour¹ la fera connaître, parce qu'elle se révélera par le feu, et le feu éprouvera l'œuvre de chacun. 14 Celui dont l'œuvre élevée par lui restera recevra une récompense. 15 Celui dont l'œuvre sera consumée par le feu sera puni lui-même sera sauvé, mais comme par le feu. 16 Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? 17 Si quelqu'un

1. Chez Marcion on croyait au « jour » du Créateur. On ajoutait que le Dieu bon saurait soustraire les siens à cet être pervers et lui abandonnerait les autres. Le Créateur n'est pas nommé dans le texte, et il n'y a pas à tenir compte de la leçon de la Vulgate qui parle du « jour du Seigneur ».

détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira. Car le temple de Dieu est saint et ce temple c'est vous¹. 18 Que nul ne se fasse illusion : si quelqu'un parmi vous pense être sage dans ce monde, qu'il devienne fou pour être sage. 19 Car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu ; car il est écrit : « Il prend les sages dans leur fourberie. » 20 Et encore : « Le Seigneur connaît les pensées des sages. Il sait qu'elles sont vaines². » 21 Donc que personne ne mette sa gloire dans des hommes. Car tout est à vous, 22 soit Paul, soit Apollos, soit Céphas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses futures. Tout est à vous ; 23 vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu.

IV. Que l'on nous regarde comme des serviteurs du Christ et des dispensateurs des mystères de Dieu. 2 D'ailleurs ce qu'on demande aux dispensateurs, c'est que chacun soit trouvé fidèle. 3 Pour moi je n'attache pas la moindre importance à être jugé par vous ou par un tribunal humain. Mais je ne me juge pas moi-même. 4 Je ne me sais cou-

1. Ce texte est d'origine montaniste comme VI, 19, auquel il est intimement apparenté.

2. Voir la note sur I, 20.

pable de rien, mais je ne suis pas pour autant justifié. Celui qui me juge, c'est le Seigneur. 5 Donc ne jugez rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur qui éclairera ce qui est caché dans les ténèbres et manifestera les desseins des cœurs. Alors la louange viendra pour chacun de la part de Dieu. 6 Frères, j'ai symbolisé ces choses en moi et en Apollos à cause de vous, afin que vous appreniez en nous à ne pas être au-dessus de ce qui est écrit¹, afin que vous ne vous enfliez pas à cause de l'un contre l'autre. 7 Car qui te distingue ? Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et, si tu as reçu, pourquoi t'enorgueillis-tu comme si tu n'avais pas reçu ? 8 *Déjà vous êtes rassasiés ! Déjà vous êtes riches ! Sans nous vous réglez ! Et puissiez-vous régner, en effet, pour que nous aussi nous régnions avec vous !* 9 Car Dieu semble avoir fait de nous, apôtres, les derniers des hommes, comme des condamnés à mort, car nous sommes en spectacle au monde,

1. De ces deux propositions débutant par « afin que » la seconde seule est primitive. La première est une surcharge qui se réfère soit au texte de Jérémie cité dans I, 31 (voir la note), soit à l'enseignement donné dans III, 7-8. Cette seconde interprétation de « ce qui est écrit » est la plus probable.

aux anges et aux hommes. 10 Nous sommes fous à cause du Christ, mais vous, vous êtes sages dans le Christ ; nous sommes faibles, mais vous êtes forts ; vous êtes honorés et nous sommes méprisés. 11 Jusqu'à l'heure actuelle nous souffrons la faim, la soif, la nudité ; nous sommes souffletés, nous sommes vagabonds, 12 et nous peinons en travaillant de nos propres mains. Injuriés, nous bénissons ; persécutés, nous supportons ; 13 calomniés, nous prions. Nous sommes devenus comme les balayures du monde, le rebut de tous jusqu'à maintenant. 14 Ce n'est pas pour vous faire honte que j'écris ces choses ; mais je vous avertis comme des enfants bien-aimés. 15 Car quand vous auriez dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez pas cependant plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendré en Jésus-Christ par l'évangile. 16 Donc, je vous en conjure, soyez mes imitateurs. 17 C'est pourquoi je vous ai envoyé Timothée, qui est mon enfant aimé fidèle dans le Seigneur. Il vous rappellera quelles sont mes voies dans le Christ Jésus, la manière dont j'enseigne partout dans tou-

tes les églises. 18 Quelques-uns sont bouffis comme si je ne devais pas venir chez vous. 19 Mais j'irai chez vous prochainement si c'est la volonté du Seigneur, et je connaîtrai non les paroles mais la puissance de ceux qui sont bouffis. 20 Car le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles mais en puissance. 21 Que voulez-vous ? Que j'aïlle chez vous avec une verge ou avec amour et dans un esprit de douceur ?

V. *On entend dire couramment qu'il y a chez vous de l'impudicité, et une impudicité telle qu'elle ne se trouve pas même chez les païens : quelqu'un a la femme de son père. 2 Et vous êtes enflés d'orgueil ! Et vous n'avez pas été plutôt affligés, pour que celui qui a commis cette chose fût retranché du milieu de vous ! 3 Pour moi, absent de corps mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé comme si j'étais présent celui qui a fait cela. Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant réunis avec la puissance de notre Seigneur Jésus, 5 qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. 6 Votre jactance est déplacée. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? 7 Débarrassez-vous du vieux levain afin d'être une pâte nouvelle, attendu que vous êtes azymes. Car notre agneau pascal a été immolé : c'est le*

Christ. 8 Donc célébrons la fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la méchanceté, mais avec les azymes de la pureté et de la vérité.

9 Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas fréquenter les impudiques. 10 Non pas d'une manière absolue les impudiques de ce monde, ou les escrocs ou les brigands ou les idolâtres ; autrement il vous faudrait sortir du monde ¹. 11 Ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas fréquenter quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique ou fripon ou idolâtre ou diffamateur ou ivrogne ou brigand. 12 Qu'ai-je, en effet, à juger ceux du dehors ? Ne sont-ce pas ceux du dedans que vous jugez ? 13 Quant à ceux du dehors, Dieu les jugera ². Otez le Mauvais du milieu de vous.

1. D'après 9 la lettre à laquelle Paul est censé se référer ne parlait que des impudiques. Le tour de phrase de 10 qui la présente comme ayant aussi mentionné les escrocs, les brigands, etc., est un artifice destiné à amener la dissertation qui suit. La prétendue méprise des Corinthiens qui auraient cru que Paul, dans sa lettre, leur avait prescrit d'éviter tous les coupables, y compris ceux du dehors est un autre artifice destiné au même but. Les Corinthiens n'ont pu tomber dans cette erreur qu'un enfant de dix ans lui-même aurait su éviter ; mais, sans cette erreur utile, l'interpolateur n'aurait pas eu de prétexte pour placer ici son instruction.

2. En les abandonnant au Dieu créateur.

VI. Quelqu'un parmi vous ayant une affaire avec un autre ose-t-il plaider devant les injustes et non devant les saints ? 2 Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? Et, si c'est par vous que le monde sera jugé, êtes-vous indignes de rendre des jugements infimes ? 3 Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? A plus forte raison les affaires de cette vie. 4 Donc quand vous avez des différends sur les choses de cette vie, ce sont ceux qui sont méprisés dans l'église que vous appelez à siéger ! 5 Je le dis pour votre honte. Ainsi il n'existe pas parmi vous un seul sage qui puisse être l'arbitre de ses frères ! 6 Mais un frère plaide contre un frère et cela devant les infidèles ! 7 Certes c'est déjà un mal que vous ayez des procès entre vous. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort ? Pourquoi n'acceptez-vous pas plutôt qu'on vous dépouille ? 8 Mais c'est vous qui faites tort et qui dépouillez, et qui traitez ainsi des frères ! 9 Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas le royaume de Dieu ? 1 Ne vous faites pas illusion ; ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les sodomites, 10 ni les voleurs,

1. La dissertation VI, 1-9^a coupe en deux tronçons l'instruction V, 9-VI, 20. Elle est d'origine catholique. C'est le même auteur qui a inséré 14, 16^a et 19. Dans le premier endroit il enseigne la résurrection ; dans le second il prouve que les dogmes chrétiens se retrouvent dans l'Ancien Testament ; dans le troisième il met en relief le Saint-Esprit. Notons que ce personnage arrive ici en surnuméraire puisque, d'après 15, nos corps sont déjà les membres du Christ avec qui le chrétien ne fait qu'un seul esprit.

ni les escrocs, ni les ivrognes, ni les diffamateurs, ni les brigands n'hériteront le royaume de Dieu. 11 Et vous avez commis autrefois l'un ou l'autre de ces péchés. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'esprit de notre Dieu.

12 Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile. Tout m'est permis, mais je ne me livrerai pas à un pouvoir étranger. 13 Les aliments sont pour le ventre et le ventre est pour les aliments, et Dieu détruira celui-là et ceux-ci. Mais le corps n'est pas pour l'impudicité ; il est pour le Seigneur et le Seigneur est pour le corps. 14 Dieu, qui a ressuscité le Seigneur, vous ressuscitera aussi par sa puissance. 15 Ne savez-vous pas que vos corps sont membres du Christ ? Prendrai-je les membres du Christ et ferai-je d'eux les membres d'une prostituée ? Loin de là ! 16 Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à la prostituée ne fait qu'un seul corps avec elle ? Car, est-il dit, les deux ne formeront qu'une seule chair. 17 Mais celui qui s'unit au Seigneur ne fait qu'un seul esprit avec lui. 18 Fuyez l'impudicité. Tout autre péché

qu'un homme commet est en dehors du corps ; mais celui qui commet l'impudicité pèche contre son propre corps. 19. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous tenez de Dieu, et que vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes ? 20 Vous avez été achetés à un grand prix ; glorifiez Dieu dans votre corps.

DIVERS CAS DE CONSCIENCE

VII. Pour ce qui concerne les choses dont vous m'avez écrit, il est bon pour l'homme de ne point toucher une femme. 2 Mais, à cause des impudicités, que chacun ait sa femme et que chaque femme ait son mari. 3 Que l'homme rende à la femme ce qui est dû, et semblablement que la femme le rende à l'homme. 4 La femme ne dispose pas de son propre corps, mais l'homme ; semblablement l'homme ne dispose pas de son propre corps, mais la femme. 5 Ne vous privez pas l'un de l'autre si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. 6 Mais je dis ceci en manière de permission, non en manière de commandement. 7. Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi ; mais chacun tient de Dieu son don, l'un d'une manière, l'autre d'une autre. 8 Je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves qu'il est bon pour eux de rester comme moi. 9 Mais, s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler. 10 Mais à ceux qui sont mariés j'ordonne — non pas moi mais le Seigneur — que la femme ne se sépare pas de son mari. 11 Et, si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari.

Et que le mari ne répudie point sa femme. 12 Aux autres je dis — non le Seigneur — : si un frère a une femme infidèle qui consent à habiter avec lui, qu'il ne la répudie pas. 13 Et si une femme a un mari infidèle qui consent à habiter avec elle, qu'elle ne répudie pas son mari. 14 Car le mari infidèle est sanctifié par la femme, et la femme infidèle est sanctifiée par le frère ; autrement vos enfants sont impurs, tandis que maintenant ils sont saints. 15 Mais, si le conjoint infidèle se sépare, qu'il se sépare : le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ce cas ; car Dieu nous a appelés pour la paix. 16 Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Et toi, mari, que sais-tu si tu sauveras ta femme ?

17 Quoi qu'il en soit, que chacun marche selon la part que le Seigneur lui a faite, selon l'appel qu'il a reçu de Dieu : c'est ainsi que j'ordonne dans toutes les églises. 18 Quelqu'un a-t-il été appelé étant circoncis ? Qu'il ne fasse pas disparaître la circoncision. Quelqu'un a-t-il été appelé n'étant pas circoncis ? Qu'il ne soit pas circoncis. 19 La circoncision n'est rien et l'incirconcision n'est rien ; ce qui compte, c'est l'observation des commandements de Dieu. 20 Que chacun reste dans l'état où il était quand il a été appelé. 21 Etais-tu esclave quand tu as été appelé ? N'en sois pas attristé. Au contraire, même si tu peux devenir libre, reste plutôt dans l'esclavage. 22 Car l'esclave appelé dans le Seigneur est l'affranchi du Seigneur ; semblablement l'homme libre appelé est l'esclave du Christ. 23 Vous avez été achetés à un prix élevé ; ne soyez pas les esclaves des hommes. 24 Frères, que chacun demeure devant Dieu dans l'état où il a été appelé.

25 Quant aux vierges je n'ai pas d'ordre du Seigneur, mais je donne mon sentiment en tant que la miséricorde du Seigneur m'a donné la foi. 26 J'estime donc que, à cause des temps difficiles qui s'approchent, il est bon pour l'homme d'être ainsi. 27. Si tu es lié à une femme, ne

cherche pas la rupture. Si tu n'es pas lié à une femme, ne cherche pas une femme. 28. Si tu te maries tu ne pêches pas, et si la vierge se marie elle ne pêche pas.

Mais ceux-là auront de l'affliction dans la chair ; moi je vous l'épargne. 29 Je dis ceci, frères : le temps est court. Donc que ceux qui ont une femme soient comme n'en ayant pas. 30 Que ceux qui pleurent soient comme ne pleurant pas ; ceux qui se réjouissent comme ne se réjouissant pas ; ceux qui achètent comme ne possédant pas ; 31 ceux qui usent du monde comme n'en usant pas, car la figure de ce monde passe. 32 Je veux que vous soyez sans préoccupation. Celui qui n'est pas marié se préoccupe des choses du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur. 33 Mais celui qui est marié se préoccupe des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme. 34 Même différence entre la femme et la vierge. Celle qui n'est pas mariée se préoccupe des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit. Mais celle qui est mariée se préoccupe des choses du monde, des moyens de plaire à son mari. 35 Je dis ceci dans votre intérêt ; non pour vous tendre

un piège, mais pour vous porter à ce qui est bienséant et propre à vous attacher au Seigneur sans distraction.

36 Si quelqu'un a des pensées lubriques au sujet de sa vierge ; s'il est très ardent et que les choses doivent être ainsi, qu'il fasse ce qu'il veut, il ne pêche pas, qu'ils se marient. 37. Mais celui qui est resté ferme dans son cœur, qui n'est pas subjugué, mais qui est maître de sa volonté et qui a décidé dans son cœur de garder intacte sa vierge, celui-là agira bien. 38 Donc celui qui épouse sa vierge fait bien ; mais celui qui ne l'épouse pas fera mieux.

39 La femme est liée tant que vit son mari. Si son mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut, mais seulement dans le Seigneur. 40 Mais elle est plus heureuse si elle demeure telle qu'elle est. Tel est mon sentiment. Et moi aussi je crois avoir l'Esprit de Dieu.

LES VIANDES CONSACRÉES AUX IDOLES

VIII. Pour ce qui concerne les viandes consacrées aux idoles, nous savons que nous avons tous la science. La science enfle, mais la charité édifie. 2. Celui qui croit savoir quelque chose, ne sait pas encore comme il doit savoir. 3 Mais celui qui aime Dieu, celui-là est connu de lui. 5 Donc pour ce qui est de manger des viandes consacrées aux idoles, nous savons qu'il n'y a pas d'idole dans le monde et qu'il n'y a qu'un seul Dieu. 5 Car bien qu'il y ait de prétendus dieux soit au ciel, soit sur la terre, comme il existe plusieurs dieux, et plusieurs seigneurs, 6 pour nous il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses et pour qui nous sommes, et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui sont toutes choses et par qui nous sommes. 7 Mais la science n'est pas chez tous. Certains, par l'accoutumance de l'idole qu'ils ont eue jusqu'à présent, mangent les viandes consacrées aux idoles comme si elles étaient vraiment consacrées, et leur conscience qui est faible est souillée. 8 Un aliment ne saurait nous rapprocher de Dieu. Si nous mangeons, nous n'avons rien de plus. Si nous ne mangeons pas nous n'avons rien de moins. 9 Mais prenez garde que votre liberté ne devienne un scandale pour les faibles. 10 Car si quelqu'un te voit, toi qui as la science, attablé dans un temple d'idoles, sa conscience à lui qui est faible ne le portera-t-elle pas à manger des viandes consacrées aux idoles ? 11 Ainsi le faible se perd par ta science, le frère pour qui le Christ est mort ! 12 En péchant de la sorte contre les frères et en froissant leur conscience faible, vous péchez contre le Christ. 13 C'est pourquoi si tel aliment scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de viande pour ne pas scandaliser mon frère.

LA SUBSISTANCE DES PRÉDICATEURS
DE L'ÉVANGILE

IX. Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur ? 2 Si je ne suis pas apôtre pour d'autres, je le suis en tout cas pour vous, car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. 3 C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. 4 N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? 5 N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur pour être notre femme, comme font les autres apôtres et les frères du Seigneur et Céphas ? 6 Ou bien sommes-nous seuls, moi et Barnabé, à ne pas avoir le droit de ne pas travailler ? 7 Qui jamais fait campagne à ses frais ? Qui est-ce qui plante une vigne sans en manger les fruits ? Qui est-ce qui fait paître un troupeau sans se nourrir du lait du troupeau ? 8 Ce langage que je tiens est-il humain ? Est-ce que la loi ne parle pas de même ? 9 Il est, en effet, écrit dans la loi de Moïse : « Tu ne muselleras pas le bœuf foulant le grain. » Est-ce que Dieu se préoccupe des bœufs ? 10 Ou bien est-ce pour nous uniquement qu'il parle ? Oui c'est pour nous qu'il est écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et que celui qui bat le grain doit espérer en avoir sa part. 11 Si nous avons semé chez vous les biens spirituels, est-ce une si grosse affaire que nous moissonnions vos biens matériels ? 12 Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? *Mais nous n'avons point usé de ce droit ; nous supportons tout, au contraire, afin de ne pas créer d'obstacle à l'évangile du Christ.* 13 Ne savez-vous pas que ceux qui accomplissent les sacrifices mangent

ce qui provient du sacrifice, et que ceux qui assistent à l'autel ont part à l'autel ? 14 Ainsi le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'évangile de vivre de l'évangile. 15 *Mais moi je n'ai rien mis à profit de ces choses, et je n'écris pas ceci afin qu'il en soit ainsi pour moi ; car j'aime mieux mourir, plutôt qu'un autre m'enlève ce qui fait ma gloire.* 16. *Si j'annonce l'évangile je n'ai pas lieu de m'en glorifier, car la nécessité m'en est imposée. Malheur à moi si je n'annonce pas l'évangile.* 17. *Car si je fais cela de mon propre gré, j'ai droit à une récompense ; mais si je le fais malgré moi, c'est une charge que j'ai à remplir.* 18 *Quelle est donc ma récompense ? C'est de proposer sans frais l'évangile que j'annonce, sans user de mon droit sur l'évangile.*

19 Etant libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous afin de gagner le plus grand nombre. 20 Avec les Juifs j'ai été comme Juif, afin de gagner les Juifs. Avec ceux qui sont sous la loi, j'ai été comme sous la loi, sans être moi-même sous la loi, afin de gagner ceux qui sont sous la loi. 21 Avec ceux qui sont sans loi j'ai été comme sans loi — bien que je ne sois pas sans la loi de Dieu, étant sous la loi du Christ — afin de gagner ceux qui sont sans loi. 22 Avec les faibles j'ai été faible, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver en toute manière quelques-uns. 23 Je fais tout à cause de l'évangile afin d'y avoir part. 24 Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix ? Courez de manière à le remporter. 25 Tous ceux qui concourent s'abstiennent de tout, et cela pour obtenir une couronne corruptible. Nous, au contraire, pour obtenir une couronne incorruptible. 26 Moi donc je cours, non pas comme à l'aventure. Je combats, non pas comme frappant l'air. 27 Mais je bats mon corps et je l'asservis, pour ne pas être rejeté après avoir prêché aux autres.

X. Frères, je ne veux pas vous laisser ignorer que nos pères ont tous été sous la nuée et que tous ont traversé la mer, 2 que tous, dans la nuée et dans la mer, ont été baptisés en Moïse, 3 qu'ils ont tous mangé le même aliment spirituel, 4 et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel. Car ils buvaient au rocher spirituel qui les suivait, et ce rocher était le Christ. 5 Mais la plupart d'entre eux n'ont pas été agréables à Dieu, car ils ont été abattus dans le désert. 6 Or ces choses sont arrivées pour nous servir d'exemples, afin que nous n'ayons pas de mauvais désirs comme ils en ont eus. 7 Ne devenez point idolâtres comme quelques-uns d'entre eux, selon ce qui est écrit : « Le peuple s'assit pour manger et pour boire et ils se levèrent pour se divertir. » 8 Ne nous livrons point à l'impudicité, comme quelques-uns d'entre eux s'y livrèrent, et tombèrent en un seul jour au nombre de vingt-trois mille. 9 Ne tentons point le Seigneur comme quelques-uns d'entre eux le tentèrent et périrent par les serpents. 10 Ne murmurez point comme quelques-uns d'entre eux murmurèrent et périrent par l'exterminateur. 11 Or ces choses leur sont arrivées en exemple, et elles ont été écrites pour notre instruction à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles. 12 Donc que celui qui croit se tenir debout prenne garde de tomber.

13 La tentation¹ qui vous a atteints n'était qu'humaine ; et Dieu qui est fidèle ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces, mais avec la tentation il procurera l'issue consistant en ce que vous pourrez la supporter.

1. Ce verset, qui ne se rattache à rien dans le contexte, a probablement été mis là au cours de la persécution de Marc-Aurèle.

14 *C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie.*
 15 *Je vous parle comme à des gens intelligents : jugez vous-mêmes ce que je dis.* 16 *La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas une communion au sang du Christ ? Le pain que nous rompons n'est-il pas une communion au corps du Christ ?* 17 *Puisqu'il y a un seul pain, nous sommes un seul corps bien que nous soyons nombreux, car tous nous participons à un même pain.* 18 *Voyez Israël selon la chair : ceux qui mangent les victimes ne sont-ils pas en communion avec l'autel ?* 19 *Que dis-je donc ? Que la viande consacrée aux idoles est quelque chose ou que l'idole est quelque chose ?* 20 *Non, mais que ce qui est sacrifié est sacrifié aux démons et non à Dieu. Je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons.* 21 *Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons. Vous ne pouvez pas prendre part à la table du Seigneur et à la table des démons.* 22 *Ou bien provoquons-nous la jalousie du Seigneur ? Sommes-nous plus forts que lui ?*

23 *Tout est permis, mais tout n'est pas utile. Tout est permis, mais tout n'édifie pas.* 24 *Que personne ne cherche son propre intérêt, mais que l'on cherche l'intérêt d'autrui.* 25 *Mangez de tout ce qui est vendu au marché, sans vous enquérir de rien par motif des conscience.* 26 *Car c'est au Seigneur qu'est la terre et tout ce qu'elle contient.* 27 *Si quelqu'un des infidèles vous invite et que vous veuillez aller, mangez de tout ce qui est servi, sans vous enquérir de rien par motif de conscience.* 28 *Mais si l'on vous dit : « Ceci a été offert en sacrifice », n'en mangez pas à cause de celui qui a donné l'avertissement et à cause de la conscience.* 29 *Je ne parle pas de votre conscience, mais de celle de l'autre. Pourquoi ma liberté serait-elle jugée par une conscience étrangère ?* 30 *Si je mange avec action de grâces, pourquoi serais-je calomnié au sujet d'une chose dont je rends grâces ?* 31 *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quelque*

chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. 32 *Ne soyez en scandale ni aux Juifs ni aux Grecs ni à l'église de Dieu, 33 de la même manière que je m'efforce moi-même de plaire à tous, ne cherchant pas mon avantage mais l'avantage du grand nombre pour que le grand nombre soit sauvé.* XI *Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ.*

XI, 2 *Je vous loue de ce que vous vous souvenez de moi en tout, et de ce que vous gardez les traditions comme je vous les ai transmises.*

LE VOILE DES FEMMES

3 Mais je veux que vous sachiez que le Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef du Christ. 4 Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête couverte, déshonore son chef. 5 Mais toute femme qui prie ou qui prophétise la tête non voilée, déshonore son chef : c'est tout comme si elle était rasée. 6 Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile. 7 L'homme ne doit pas se voiler la tête puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu ; mais la femme est la gloire de l'homme. 8 Car ce n'est pas l'homme qui vient de la femme, mais c'est la femme qui vient de l'homme. 9 Et l'homme n'a pas été créé pour la femme ; c'est la femme qui a été créée pour l'homme. 10 C'est pourquoi la femme doit, à cause des anges, avoir sur la tête la marque de l'autorité¹. 11 *Toutefois la femme n'est point sans l'homme ni l'homme sans la femme dans le Seigneur ; 12 car comme la femme vient de l'homme, ainsi l'homme naît de la femme, et tout vient de Dieu.* 13 Jugez-en vous-mêmes : convient-il qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? 14 N'est-ce pas la nature elle-même qui nous enseigne que c'est une honte pour l'homme d'avoir de longs cheveux, 15 mais que c'est une gloire pour la femme d'en avoir parce que la chevelure lui a été donnée comme voile ? 16 Mais si quelqu'un croit devoir contester, nous n'avons pas cette coutume, les églises de Dieu non plus.

1. La marque de l'autorité que l'homme a sur elle.

LE BANQUET CHRÉTIEN ET L'EUCCHARISTIE

17 *Mais, en prescrivant cela, je ne loue pas ceci, à savoir que vous vous réunissez non pour le mieux mais pour le pire.* 18 *Car tout d'abord quand vous vous réunissez dans l'église, j'apprends qu'il y a des schismes parmi vous, et je le crois en partie ; 19 car il faut qu'il y ait même des hérésies¹ parmi vous, afin que ceux qui sont éprouvés deviennent manifestes parmi vous.* 20 *Donc quand vous vous réunissez ensemble, ce n'est pas manger la cène du Seigneur, 21 car chacun prend d'abord son propre repas quand on mange, et l'un a faim pendant que l'autre est ivre.* 22 *Est-ce donc que vous n'avez pas des maisons pour manger et pour boire ? Ou méprisez-vous l'église de Dieu ? Et vous faites honte à ceux qui n'ont rien. Que vous dirai-je ? Vous louerai-je ? En cela je ne vous loue pas.* 23 *J'ai, en effet, reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis, à savoir que le Seigneur*

1. Les hérésies annoncées ici doivent être entendues dans le sens théologique du mot. S'il n'était question que de simples coteries, les « hérésies » ne se distingueraient pas des « schismes », tandis que la particule « et » les présente comme une aggravation : « il faut même ». Ceci est d'origine catholique.

Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, 24 et ayant rendu grâces, le rompit et dit : Ceci est mon corps pour vous. Faites ceci en souvenir de moi. 24 Et pareillement la coupe après souper en disant : Cette coupe, est la nouvelle alliance dans mon sang. Faites ceci, toutes les fois que vous boirez en souvenir de moi. 26 Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe vous professez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne¹. 27 Donc celui qui mange le pain et qui boit la coupe du Seigneur indignement, est coupable du corps et du sang du Seigneur². 28 Que chacun se discipline soi-même et que l'on mange le pain et que l'on boive la

1. La rédaction marcionite prescrivait de célébrer le mémorial du calvaire. Les mots « jusqu'à ce qu'il vienne » sont une addition catholique qui enseigne le retour prochain du Christ, pour fonder le royaume terrestre, auquel Justin, Irénée et Tertullien croient de toute leur âme. Ils n'ont pas de sens dans la doctrine marcionite d'après laquelle l'âme chrétienne, au sortir du corps, va immédiatement à Dieu.

2. Les commentateurs, pour donner un sens à cette construction bizarre, traduisent qu'on est coupable « à l'égard » du corps ou « envers » le corps du Seigneur. Mais ces deux particules sont, l'une comme l'autre, des artifices destinés à corriger le texte qui dit qu'on est coupable *du* corps et *du* sang du Seigneur. En réalité cette expression est un pur non-sens et elle ne s'explique que comme une retouche maladroite. La rédaction primitive disait simplement qu'on est « coupable » quand on mange et qu'on boit indignement. C'est l'éditeur catholique qui a ajouté « du corps et du sang du Seigneur ». Il a fait cette opération sans aucun souci de la syntaxe et avec l'unique préoccupation d'affirmer sa foi à l'incarnation du Christ.

coupe ainsi. 29 Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation puisqu'il ne discerne pas le corps¹. 30 C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmes et de malades, et qu'il y a un grand nombre de morts. 31 Si nous nous censurons nous-mêmes, nous ne serions pas condamnés. 32 Mais condamnés nous sommes châtiés par le Seigneur, pour ne pas être condamnés avec le monde. 33 *Donc, mes frères, quand vous vous assemblez pour manger, accueillez-vous les uns les autres.* 34 Si quelqu'un a faim, qu'il mange à la maison afin que vous ne vous rassembliez pas pour votre condamnation. Je réglerai le reste quand je viendrai.

1. L'adverbe « indignement » est emprunté à la Vulgate. Le texte grec qui ne l'a pas n'offre aucun sens. Il faut le lui restituer et supprimer la fin qui est une addition catholique.

XII. Pour ce qui est des dons spirituels je ne veux pas, frères, que vous soyez dans l'ignorance. 2. Vous savez que, lorsque vous étiez païens, vous étiez entraînés vers les idoles muettes selon que vous étiez conduits. 3 C'est pourquoi je vous notifie que personne parlant par l'Esprit de Dieu ne dit : « Maudit soit Jésus », et que personne ne peut dire : « Jésus est le Seigneur », si ce n'est par le Saint-Esprit¹. 4 Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit.

5. *Et il y a diversité de fonctions, mais c'est le même Seigneur.* 6 *Et il y a diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous.*

7 A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit pour l'utilité commune. 8 A l'un, en effet, est donné par l'Esprit le discours de sagesse ; à l'autre le discours de science par le même Esprit ; 9 à un autre la foi dans le même Esprit ; 9 à un autre la foi par le même Esprit ; à un autre les dons de guérison par le même Esprit ; 10 à un autre des productions de miracles, à un autre la prophétie, à un autre le discernement des esprits, à un autre des langues diverses, à un autre l'interprétation des langues. 11 Mais un seul et même Esprit produit toutes ces choses, distribuant à chacun comme il veut.

1. a) Il n'y a pas de rênégats chez les montanistes ; b) c'est chez eux seulement qu'il n'y en a pas.

12 *Comme le corps qui est un a plusieurs membres, et que tous les membres du corps, bien qu'étant nombreux, sont un seul corps, ainsi est le Christ.*

13 Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit.

14 *Car le corps n'est pas un seul membre, mais il consiste en plusieurs membres.* 15 *Si le pied disait : « Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps », est-ce que pour autant il ne serait pas du corps ?* 16 *Et si l'oreille disait : « Puisque je ne suis pas l'œil, je ne suis pas du corps », est-ce que pour autant il ne serait pas du corps ?* 17 *Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? S'il était tout ouïe, où serait l'odorat ?* 18 *Mais Dieu a placé chacun des membres dans le corps comme il a voulu.* 19 *Si le tout n'était qu'un membre, où serait le corps ?* 20 *Mais il y a plusieurs membres et un seul corps.* 21 *L'œil ne peut pas dire à la main : « Je n'ai pas besoin de toi. » Et la tête à son tour ne peut pas dire aux pieds : « Je n'ai pas besoin de vous. »* 22 *Mais bien plutôt ce sont les membres du corps réputés les plus faibles qui sont les plus nécessaires.* 23 *Et ceux qui nous paraissent les moins honorables du corps, c'est à ceux-là que nous attribuons le plus d'honneur ; et ceux qui sont honteux reçoivent le plus de marques de décence ;* 24 *tandis que ceux qui sont décents, n'en ont pas besoin.* Dieu a disposé le corps de manière à donner plus d'honneur à ce qui en manquait, 25 *afin qu'il n'y ait point de divisions dans le corps, mais que les membres aient souci es uns des autres.* 26 *Si un membre souffre, tous les mem-*

bres souffrent avec lui ; si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. 27 Vous êtes le corps du Christ, et vous êtes ses membres chacun pour sa part. 28 Dieu a établi dans l'Eglise premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite des miracles, ensuite des dons de guérir, des secours, des directions, des langues diverses. 29 Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? Tous font-ils des miracles ? 30 Tous ont-ils le don de guérir ? Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ?

31 Mais aspirez aux dons les plus importants.

LA CHARITÉ

XII. 31 *Et j'ai encore une voie supérieure à vous montrer. XIII. Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis un airain sonore, une cymbale retentissante. 2 Et quand j'aurais le don de prophétie et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science et que j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. 3 Et quand je distribuerais tous mes biens, quand je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien. 4 La charité¹ est patiente, la charité est bonne, la charité n'est point envieuse, elle ne se vante point, elle ne s'enfle point d'orgueil. 5 Elle ne fait rien de honteux, elle n'est pas égoïste, elle ne s'irrite pas, elle n'est pas rancunière. 6 Elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. 7 Elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout. 8 La charité ne disparaît pas. Les prophéties prendront fin, les langues cesseront, la science sera abolie. 9 Car nous ne savons que par fragments et nous ne prophétisons que par fragments. 10 Mais quand la perfection sera venue, ce qui est fragmentaire disparaîtra. 11 Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant, je calculais comme un enfant. Quand je suis devenu homme, j'ai supprimé ce qui était de l'enfant. 12 Nous voyons maintenant au moyen d'un miroir et d'une manière enveloppée ; mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais par fragments ; mais alors je comprendrai comme je suis compris. 13 Donc les trois choses qui demeurent sont la foi, l'espérance, la charité ; mais la charité est la plus grande de toutes. XIV. Recherchez la charité.*

1. L'auteur utilise ici Clément Romain, 49, 5-6.

XIV, 1^b Aspirez aux dons spirituels, mais surtout à prophétiser, 2 Car celui qui parle en langue ne parle pas pour les hommes mais pour Dieu. Car personne ne le comprend, mais il dit par l'Esprit des mystères. 3. Celui, au contraire, qui prophétise adresse aux hommes une parole d'édification, d'exhortation, de consolation. 4 Celui qui parle en langue s'édifie lui-même ; celui qui prophétise édifie l'Église. 5 Je souhaite que vous parliez tous en langues, mais surtout que vous prophétisiez. Celui qui prophétise est plus grand que celui qui parle en langues, à moins que celui-ci n'interprète pour que l'Église reçoive édification. 6 Voyez, frères, si je viens chez vous parlant en langues, de quelle utilité vous serai-je si je ne vous parle ni par révélation, ni par science, ni par prophétie, ni par enseignement ? 7 Il en est de même des objets inanimés qui rendent un son, comme sont par exemple une flûte ou une harpe. S'ils n'émettent pas des sons distincts, comment saura-t-on ce qui est joué sur la flûte, ou sur la harpe ? 8 Et si la trompette rend un son confus, qui se préparera au combat ? 9 De même vous, si par la langue vous n'émettez pas une parole distincte, comment saura-t-on ce qui est dit ? Vous parlerez en l'air. 10 Si nombreux que puissent être les idiomes dans le monde, il n'en est aucun qui ne se compose de mots. 11 Si donc je ne connais pas le sens des mots, je serai un barbare pour celui qui me parle, et celui qui me parle sera un barbare pour moi. 12 De même vous, puisque vous aspirez aux dons spirituels, efforcez-vous d'en avoir abondamment pour l'édification de l'Église. 13 C'est pourquoi que celui qui parle

en langue prie afin d'interpréter. 14 Car si je prie en langue, mon esprit prie, mais mon intelligence demeure stérile. 15 Qu'est-ce donc à dire ? Je prierai par l'Esprit, mais je prierai aussi par l'intelligence. Je chanterai par l'Esprit, mais je chanterai aussi par l'intelligence. 16 Autrement si tu rends grâces par l'Esprit, comment celui qui est dans les rangs de l'homme du peuple dira-t-il « amen » à ton action de grâces, puisqu'il ne sait ce que tu dis ? 18 Toi, tu fais sans doute une belle action de grâces ; mais l'autre n'est pas édifié. 18 Grâces à Dieu je parle en langue plus que vous tous ; 19 mais dans l'église je préfère dire cinq mots par mon intelligence pour instruire aussi les autres que dix mille mots en langue. 20 Frères, ne soyez pas des enfants au point de vue de la raison. Soyez des enfants sous le rapport de la malice ; mais, au point de vue de la raison, soyez des hommes faits. 21 Il est écrit dans la loi : C'est par des hommes d'une autre langue et par des lèvres d'étrangers que je parlerai à ce peuple, et ils ne m'écouteront pas même encore, dit le Seigneur. 22 Donc les langues sont un signe, non pour les croyants mais pour les infidèles ; la prophétie, au contraire, est un signe non pour les infidèles mais pour les croyants. 23 Si donc toute l'église se réunit au même lieu, que tous parlent en langues, et que des ignorants ou des infidèles surviennent, ne diront-ils pas que vous êtes fous ? 24 Mais si tous prophétisent et que survienne un infidèle ou un ignorant, il est repris par tous, il est jugé par tous, 25 les secrets de son cœur sont dévoilés, en sorte que prosterné à terre il adorera Dieu et publiera que Dieu est vraiment au milieu de vous.

26 Qu'est-ce donc à dire, frères ? Lorsque vous vous assemblez, vous avez qui un cantique, qui une instruction, qui une révélation, qui une langue, qui une interprétation : que tout se fasse pour l'édification. 27 En est-il qui parlent en langue ? Que deux ou trois au plus

parlent, chacun à son tour, et que quelqu'un interprète. 28 S'il n'y a point d'interprète, qu'on se taise dans l'église et qu'on parle à soi-même et à Dieu. 29 Quant aux prophètes, que deux ou trois parlent et que les autres jugent. 30 Et si une révélation est donnée à quelqu'un qui est assis, que le premier se taise. 31 Car vous pouvez tous prophétiser successivement, afin que tous soient instruits et exhortés. 32 Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes ; 33 car Dieu n'est pas pour le désordre mais pour la paix.

DÉFENSE AUX FEMMES DE PARLER DANS
L'ÉGLISE

Comme dans toutes les églises des saints, 34 que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises comme le dit d'ailleurs la loi. 35 Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison ; car il est indécent pour une femme de parler dans l'église. 36 Est-ce de chez vous que la parole de Dieu est sortie ? Ou est-ce à vous seuls qu'elle est parvenue ? 37 Si quelqu'un pense être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris vient du Seigneur. 38 Celui qui ne le reconnaît pas ne sera pas reconnu. 39 Donc, mes frères, aspirez à prophétiser et n'empêchez pas de parler en langues. 40 Mais que tout se fasse convenablement et avec ordre.

XV Je vous notifie, frères, l'évangile que je vous ai annoncé, que vous avez reçu, dans lequel vous vous êtes tenus, 2 par lequel vous êtes sauvés si vous le gardez dans le sens où je vous l'ai annoncé ; sinon vous avez cru en vain. 3. Je vous ai transmis tout d'abord ce que j'avais reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, 4 qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, 5 qu'il est apparu à Céphas, ensuite aux Douze. 6 Ensuite il est apparu en une seule fois à plus de cinq cents frères dont la plupart vivent encore maintenant, mais quelques-uns sont morts. 7 Ensuite il est apparu à Jacques, ensuite à tous les apôtres. 8 Après eux tous il m'est apparu aussi à moi comme à l'avorton. 9 Car je suis le moindre des apôtres ; je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu. 10 Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce envers moi n'a pas été vaine ; mais j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi. 22 Donc soit moi, soit eux, c'est ainsi que nous prêchons et c'est ainsi que vous avez cru.

12. Mais si l'on prêche que le Christ est ressuscité, comment quelques-uns parmi vous disent-ils qu'il n'y a pas de résurrection des morts ? 13 S'il n'y a pas de résurrection des morts, le Christ lui non plus n'est pas ressuscité. 14 Mais si le Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine et vaine est notre foi. 15 Nous sommes même vaincus d'être de faux témoins de Dieu, car nous avons témoigné au sujet de Dieu qu'il a ressuscité le Christ, alors qu'il ne l'a pas ressuscité si les morts ne

ressuscitent pas. 16. Car si les morts ne ressuscitent pas, le Christ non plus n'est pas ressuscité. 17. Mais si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés. Et, par conséquent, ceux qui sont morts dans le Christ sont perdus. 19 Si c'est dans cette vie seulement que nous espérons dans le Christ, nous sommes les plus misérables des hommes¹. 20 Mais le Christ est ressuscité des morts, prémices de ceux qui sont morts. 21 Car puisque c'est par un homme que la mort existe, c'est aussi par un homme qu'existe la résurrection des morts. 22 Car comme tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le Christ. 23 Mais chacun en son rang. Le Christ comme prémices, ensuite ceux qui sont du Christ lors de son avènement. 24. Ensuite aura lieu la fin, lorsqu'il remettra le royaume à Dieu le Père, lorsqu'il aura détruit toute domination, toute autorité, toute puissance. 25 Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis sous ses pieds tous les ennemis. 26 Le dernier ennemi détruit sera la mort. 27 Car Dieu a tout mis sous ses pieds. 28 Mais lorsqu'il dit que tout lui a été soumis, il est évident que l'on doit excepter celui qui lui a soumis toutes choses. 28 Et lorsque toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

29 Autrement que font ceux qui se font baptiser pour les morts ? Si les morts ne ressuscitent pas du tout, pourquoi est-on baptisé pour eux ? 30 Et nous pourquoi

1. Dans les versets 19 et 32 les adversaires de la résurrection sont présentés comme des matérialistes qui rejettent toute espèce de survie. Or ils admettaient certainement l'immortalité de l'âme puisqu'ils se faisaient baptiser pour les morts. L'auteur croit que l'âme séparée du corps est incapable d'exercer une opération vitale. C'est cette philosophie — commune à cette époque puisque nous la retrouvons chez Tertullien, *Apologétique*, XLVIII — qui lui a fait commettre sa méprise.

sommes-nous à toute heure dans le péril ? 31 Tous les jours je suis en danger de mort ; je l'atteste, frères, par la gloire que je mets en vous dans le Christ Jésus notre Seigneur. 32 Si c'est dans des vues humaines que j'ai combattu contre les bêtes à Éphèse, quel avantage m'en revient-il ? Si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons car demain nous mourrons. 33 Ne vous illusionnez pas : les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs. 34 Revenez à vous-mêmes comme il convient et ne péchez pas. Car certains sont dans l'ignorance de Dieu. Je le dis à votre confusion.

35 Mais, dira-t-on, comment les morts ressuscitent-ils ? Et avec quel corps viennent-ils ? 36 Insensé ! Ce que tu sèmes n'est rendu vivant qu'après avoir passé par la mort. 37 Et ce que tu sèmes, ce n'est pas le corps qui doit naître, c'est un simple grain de blé, par exemple, ou de quelque autre semence. 38 Mais Dieu lui donne un corps comme il lui plaît, et à chaque semence il donne un corps qui lui est propre. 39 Toute chair n'est pas la même chair, mais autre est la chair des hommes, autre la chair des quadrupèdes, autre la chair des oiseaux, autre la chair des poissons. 40 Et il y a des corps célestes et des corps terrestres ; mais autre est l'éclat des corps célestes, autre celui des corps terrestres. 41 Autre est l'éclat du soleil, autre l'éclat de la lune, autre l'éclat des étoiles ; même une étoile diffère d'une autre étoile en clarté. 42 Il en est de même de la résurrection des morts. Le corps est semé corruptible ; il ressuscite incorruptible. 43 Il est semé méprisable, il ressuscite glorieux. Il est semé dans la faiblesse, il ressuscite dans la force. 44 Il est semé corps animal, il ressuscite corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel.

45 Selon ce qui est écrit : « Le premier homme, Adam, a été fait âme vivante » ; mais

le dernier Adam a été fait esprit vivificateur¹. 46 Mais ce n'est pas ce qui est spirituel qui est le premier, c'est ce qui est animal ; ce qui est spirituel est après. 47 Le premier homme tiré de la terre est terrestre ; le second homme est du ciel. 48 Tel est le terrestre, tels aussi sont les terrestres ; et tel est le céleste, tels aussi sont les célestes. 49 Et de même que nous avons porté l'image du terrestre, portons aussi l'image du céleste. 50 Ce que je dis, frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu et que la corruption n'hérite pas l'incorruptibilité. 51 Voici, je vous dis un mystère : nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons transformés 52 en un instant ; en un clin d'œil, à la dernière trompette. Car la trompette sonnera et les morts ressusciteront incorruptibles nous serons transformés. 53 Car il faut que ce corps corruptible revête l'incorruptibilité et que ce corps mortel revête l'immortalité. 54 Lorsque ce corps

1. Dans le *Dialogue d'Adamantius*, section 5, *Pat. gr.* 10, 1873, l'interlocuteur catholique rapporte ainsi 47 : « Le premier homme charnel, Adam, vient de la terre ; le Seigneur qui est le second vient du ciel ». Tertullien, *Adv. Marc.* V, 10, lit de la même manière : « *Primus homo de humo terrenus ; secundus Dominus de celo.* » Quant à 45 le texte marcionite était celui-ci (*loc. citat.*) : « le premier homme, Adam, a été fait âme vivante : le Seigneur qui est le dernier a été fait esprit vivificateur. »

corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole écrite : La mort a été engloutie dans la victoire. 55 Où est, ô mort, ta victoire ? Où est, ô mort, ton aiguillon ? 56 L'aiguillon de la mort c'est le péché, et la puissance du péché c'est la loi. 57. Mais grâces soient rendues à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ. 58 Donc, mes frères bien-aimés, soyez fermes, immuables, travaillant toujours de mieux en mieux à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail ne sera pas vain dans le Seigneur.

LA QUÊTE

XVI. Quant à la quête pour les saints, conformez-vous vous-mêmes aux instructions que j'ai données aux églises de la Galatie. 2 Le premier jour de chaque semaine, que chacun de vous mette à part ce qu'il aura eu le bonheur d'amasser, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour rassembler les dons. 3 Quand je serai venu, j'enverrai ceux que vous aurez approuvés porter, avec des lettres, vos libéralités à Jérusalem. 4 S'il y a lieu que j'aïlle aussi moi-même, ils iront avec moi. 5 J'irai chez vous quand j'aurai traversé la Macédoine, car je traverserai la Macédoine. 6 Il est possible que je séjourne chez vous ou même que j'y passe l'hiver, pour que vous m'accompagniez là où je me rendrai. 7 Car je ne veux pas vous voir seulement en passant, mais j'espère demeurer quelque temps chez vous si le Seigneur le permet. 8 Toutefois je resterai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte ; 9 car une porte large et promettant le succès m'est ouverte, et les adversaires sont nombreux.

10 Si *Timothée* vient, faites en sorte qu'il soit sans crainte chez vous ; car il accomplit l'œuvre du Seigneur comme moi. 11 Donc qu'on ne le méprise pas. Accompagnez-le en paix pour qu'il vienne vers moi. Car je l'attends avec les frères.

12. Pour ce qui est du frère *Apollos*, je l'ai beaucoup engagé à se rendre chez vous avec les frères. Mais ce n'était décidément pas sa volonté d'aller maintenant. Il ira quand il en aura l'occasion.

13 Veillez, tenez-vous fermes dans la foi, soyez des hommes, soyez forts. 14 Que tout ce que vous faites se fasse dans la charité.

15 Je vous adresse une prière, frères. Vous savez que la maison de *Stéphanas* est les prémices de l'Achaïe et qu'elle s'est mise au service des saints. 16 Soyez soumis à de telles personnes et à tous ceux qui collaborent et peinent avec elles.

17 Je me réjouis de la présence de *Stéphanas*, de *Fortunatus* et d'*Achaïcus*, parce qu'ils ont suppléé à votre absence. 18 Ils ont tranquillisé mon esprit et le vôtre. Appréciez donc de tels hommes. 19 Les églises d'Asie vous saluent.

Aquilas et *Prisca*, avec l'église qui se tient dans leur maison, vous saluent beaucoup dans le Seigneur. 29 Tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

21 Salut de ma main à moi, *Paul*.

22 Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur, qu'il soit anathème.

*Maranatha*¹. 23. Que la grâce du Seigneur Jésus soit avec vous. 24 Mon amour est avec vous tous en Jésus-Christ.

1. Formule araméenne qui signifie : « Viens, Seigneur ! » Les juifs adressaient à Dieu cette prière, à la fin de leurs repas, pour lui demander de détruire l'empire romain et de rétablir le royaume d'Israël (voir la *Didaché*, x, 6). Paul suit l'usage juif. La formule est écrite en araméen pour que les Romains n'y comprennent rien.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LE ROYAUME.....	7
PAUL S'ÉRIGE EN SYMBOLE.....	10
1. <i>Le fait</i>	11
2. <i>Explication du fait</i>	18
L'INCESTUEUX.....	26
1. <i>Il est livré à Satan</i>	27
2. <i>La lettre antérieure</i>	28
3. <i>Le Christ agneau pascal</i>	34
RÉPONSES A UN QUESTIONNAIRE.....	36
1. <i>Les questions</i>	37
2. <i>Les réponses</i>	44
LES VIANDES CONSACRÉES AUX IDOLES.....	51
1. <i>Première thèse</i>	51
2. <i>Seconde thèse</i>	53
3. <i>La participation au corps du Christ</i>	56
LA SUBSISTANCE DES PRÉDICATEURS.....	57
L'EUCCHARISTIE	60
1. <i>Le banquet chrétien</i>	61
2. <i>La cène du Seigneur</i>	64
3. <i>Origine de la cène du Seigneur</i>	68
4. <i>Ceci est mon corps</i>	75
5. <i>Le voile des femmes</i>	82
NOTE. <i>Marcion et le texte : « Ceci est mon corps »</i>	84

LES DONS SPIRITUELS.....	87
1. <i>Les glossolales</i>	87
2. <i>Panegyrique des dons du Saint-Esprit</i> ..	94
3. <i>Ceux qui ne maudissent pas Jésus</i>	99
4. <i>Hymne à la charité</i>	100
5. <i>Défense aux femmes de parler dans l'église</i>	101
6. <i>Le même Dieu opère tout en tous</i>	104
7. <i>Le corps et les membres du Christ</i>	107
LA RÉSURRECTION.....	108
1. <i>La résurrection du Christ</i>	109
2. <i>La résurrection des morts</i>	120
3. <i>Modalités de la résurrection</i>	121
CONCLUSION.....	124

LETTRE AUX CORINTHIENS

LES COTERIES. LA FOLIE DE LA CROIX.....	131
L'INCESTUEUX. LA LETTRE ANTÉRIEURE....	142
LE RÈGLEMENT DES LITIGES.....	144
DIVERS CAS DE CONSCIENCE.....	147
LES VIANDES CONSACRÉES AUX IDOLES.....	151
LA SUBSISTANCE DES PRÉDICATEURS.....	152
PAUL SE FAIT TOUT A TOUS.....	154
LES VIANDES CONSACRÉES AUX IDOLES (<i>suite</i>)..	155
LE VOILE DES FEMMES.....	158
LE BANQUET CHRÉTIEN ET L'EUCARISTIE..	159
LES DONS DU SAINT-ESPRIT.....	162
LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST.....	163
LA CHARITÉ.....	165
LE PARLER EN LANGUES.....	166
DÉFENSE AUX FEMMES DE PARLER DANS L'ÉGLISE.....	169
LA RÉSURRECTION.....	170
LA QUÊTE.....	175

ACHEVÉ D'IMPRIMER
 POUR F. RIEDER ET C^{ie}
 EN MAI 1926 PAR LA
 SOCIÉTÉ DE GRAVURE ET
 D'IMPRESSION D'ART A
 CACHAN

CHRISTIANISME

- A. HOUTIN. — *COURTE HISTOIRE DU CHRISTIANISME*
- ALAIN. — *PROPOS SUR LE CHRISTIANISME.*
- P.-L. COUCHOUD. — *LE MYSTÈRE DE JÉSUS.*
- TH. ZIELINSKI. — *LA SIBYLLE — TROIS ESSAIS SUR LA RELIGION ANTIQUE ET LE CHRISTIANISME.*
- H. DELAFOSSE. — *LE QUATRIÈME ÉVANGILE. — TRADUCTION NOUVELLE AVEC PRÉFACE, NOTES ET COMMENTAIRES.*
- JOSEPH DE MAISTRE. — *LA FRANC-MAÇONNERIE. — MÉMOIRE INÉDIT AU DUC DE BRUNSWICK, PUBLIÉ AVEC INTRODUCTION ET NOTES PAR ÉMILE DERMENGHEM.*
- A. AULARD. — *LE CHRISTIANISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.*
- A. LOISY. — *LES ACTES DES APOTRES. — TRADUCTION NOUVELLE AVEC PRÉFACE, NOTES ET COMMENTAIRES.*
- LOUIS COULANGE. — *LA VIERGE MARIE.*
- A. BOULANGER. — *ORPHÉE. — RAPPORTS DE L'ORPHISME ET DU CHRISTIANISME.*
- MIGUEL DE UNAMUNO. — *L'AGONIE DU CHRISTIANISME. — TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR JEAN CASSOU.*
- JEAN POMMIER. — *LA PENSÉE RELIGIEUSE DE RENAN.*
- H. DELAFOSSE. — *LES ÉCRITS DE SAINT PAUL. — I. L'ÉPI- TRE AUX ROMAINS. TRADUCTION NOUVELLE AVEC INTRODUCTION, NOTES ET COMMENTAIRES.*
- FÉLIX SARTIAUX. — *FOI ET SCIENCE AU MOYEN AGE*
- VICTOR NORMAND. — *LA CONFSSION.*
- RICHARD KREGLINGER. — *L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE DE L'HUMANITÉ.*
- H. DELAFOSSE. — *LES ÉCRITS DE SAINT PAUL. — II. LA PREMIÈRE ÉPI- TRE AUX CORINTHIENS. TRADUCTION NOUVELLE AVEC INTRODUCTION ET NOTES.*